

Islamophobie ou légitime défiance ?

*Égalité des sexes et démocratie:
les Suisses face à l'intégrisme islamique*

Éditions Favre SA
Siège social
29, rue de Bourg – CH-1002 Lausanne
Tél.: +41 (0)21312 17 17 – Fax: +41 (0)21 320 50 59
lausanne@editionsfavre.com

Bureau de Paris
12, rue Duguay-Trouin – F-75006 Paris
Tél.: +33 (0)1 42 22 01 90
paris@editionsfavre.com

Dépôt légal en Suisse en février 2009
Tous droits réservés pour tous pays. Toute reproduction
même partielle, par tous procédés, y compris la photocopie, est interdite.

Couverture: MGraphic, J.-P. Piantanida
Mise en pages: Marie-Hélène Marquis

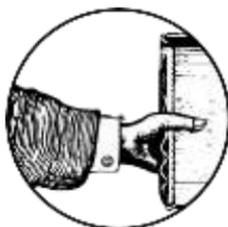
ISBN: 978-2-8289-xxxx-x

© 2009, Éditions Favre SA, Lausanne

Mireille Vallette

Islamophobie ou légitime défiance ?

*Égalité des sexes et démocratie:
les Suisses face à l'intégrisme islamique*



FAVRE

Table des matières

Préface	5
Avant-propos	9
1 L'islamophobie, bienfaisant fléau	13
Défense des liberticides	15
Renoncer à l'islam est-il un crime ?	18
2 Les femmes en point de mire	23
Tous pour le foulard	24
Que la mauvaise musulmane se lève	27
Le voile libère	30
Contrôle de la sexualité féminine	33
Saint-Gall se rebelle	34
Les filles souffrent	36
Patriarcat et religion	38
Mariages forcés	41
Polygamie, grande sagesse	43
La discrimination des sexes, un dogme intouchable ?	44
Le sexisme ordinaire de Tariq Ramadan	45
L'appel de la liberté contre le garrot du texte	50
3 Excision : attention, on pourrait blesser	53
Amer constat	56
Le moderniste ne condamne pas	57
Entre respect des cultures et risques des traditions	58
Genève démunie ?	59
Le professeur s'interroge	60
4 Le terreau idéologique	61
L'intégrisme version douce, pour musulmans d'Europe	62
Une autorité de conseil	66

L'intégrisme version dure, pour musulmans majoritaires	68
Main dans la main	72
Par les hommes, pour les hommes	73
Ignorance/innocence ?	74
5 Lieux obscurs	75
La Ligue des musulmans de Suisse	76
La mosquée genevoise, cœur intégriste	79
Prédicateurs de haine	81
Les Saoudiennes	83
Comment camper sur ses positions	84
Voltaire censuré	85
Qui sont les « vrais » terroristes ?	87
Fin de règne ?	87
Le Centre islamique du fondamentalisme	89
Les guides se défilent	91
Les femmes	92
État modèle	94
Falloujah : guerre totale contre l'islam ?	94
Hani et Hafid main dans la main	95
La Suisse et l'extrémisme	95
Le rapport confirme	96
Revoici le voile	97
Intégrisme et antisémitisme	97
Apologie du terrorisme et défense des Palestiniens	98
Fanatisme	101
6 L'Europe et les femmes face au défi	103
Italie	104
Espagne	105
Pays-Bas	105
Grande-Bretagne	106
Allemagne	106
Belgique	107
France	108
Suède	109
Norvège	109
En route vers le Moyen Âge ?	110

7	Quand les censeurs réduisent notre liberté d'expression	111
	Caricature genevoise	112
	Caricature fribourgeoise	114
	Caricatures danoises	117
	Partout, depuis longtemps	122
8	L'islamofolie gangrène l'ONU	125
	Vers «Durban 2»	128
	Doudou Diène : «Place à l'islam!»	128
	Les silences du rapporteur	131
	L'alliance de tous les dangers	133
9	L'interdiction des minarets, symbole d'intolérance ?	135
	Les minarets, l'extrême droite et Hafid Ouardiri	137
	Et pourquoi pas le muezzin ?	138
10	Que pense la majorité silencieuse ?	141
	Un GRIS pas très clair	142
	La Suisse informée ?	144
	Mais qui sont-ils, que pensent-ils ?	145
	Sur la voie de l'intégration ?	146
	Les cultures évoluent	149
	Conclusion : pour un débat démocratique	153
	Références	157
	Annexe 1 Repères	
	Le Coran	165
	Annexe 2	
	Le Coran et les femmes	169
	Annexe 3	
	Le Coran et les autres religions	173

Préface

J'avoue être entré dans le livre de Mireille Vallette avec une certaine réticence. On la tient pour femme de gauche et je n'ai guère pour le socialisme les yeux de Chimène, fût-il modéré et démocratique. Je la crois féministe dans un registre que je ne goûte guère et comme son livre s'occupe de l'islam, c'est presque avec un soupir résigné que j'en ai commencé la lecture, convaincu que j'allais entrer dans un périmètre empreint de politiquement correct et de bons sentiments. Je craignais aussi la généralisation et l'amalgame, qui projetteraient les turpitudes d'intégristes minoritaires sur une majorité de musulmans modérés, tout à fait capable et désireuse de vivre ses convictions dans le respect et la tolérance de celles d'autrui.

Dès les premières pages, ma circonspection a fondu. Je suis entré sans peine dans la conviction que Mireille Vallette s'emploie à nous faire partager; je me suis pris au jeu; elle est parvenue à m'associer à son indignation. Quand elle parle d'excision ou de la condition de la femme, qu'elle peint sans fards un machisme invétéré qui se pare des plumes du paon d'une tradition religieuse séculaire, comment ne pas la suivre? Quand elle décrit – avec un talent réel – le double jeu de certains intégristes, qui en apparence et à grands renforts de propos lénifiants, font patte de velours pour ne pas heurter de front la société libérale, sans pour autant souscrire un instant à ses valeurs, on ne saurait lui donner tort et à lire sa dénonciation des visées totalitaires d'une théocratie islamiste, le lecteur, par moments, aura froid dans le dos.

J'ai pensé aux descriptions que les philosophes des Lumières nous ont données du totalitarisme de l'Église catholique d'alors. Quand Voltaire tonnait contre l'infâme, prenait la défense du cheva-

lier de la Barre ou étrillait les jésuites dans *Candide*, il décrivait une réalité comparable à celle que Mireille Vallette dénonce. Lorsque Diderot, qui savait lui aussi où mène l'intolérance, nous donne son incomparable et fulgurante définition des religions, ce sont aussi les oppresseurs des femmes en terre d'islam qu'il apostrophe et soudain, le propos de Mireille Vallette dépasse notre quotidien, s'insère dans l'éternel combat de la liberté et pénètre de plain-pied dans l'histoire de la pensée humaine. Voici Socrate, Érasme, Thomas More, Descartes, Galilée, Darwin entre les pages d'un livre qui nous rappelle admirablement que nos libertés sont fragiles, combien la lutte pour les acquérir fut longue et à quel point nous pourrions au fil des années courir le risque d'une régression comparable à celle que l'Europe connut après la chute de l'Empire romain. L'histoire ne va pas d'un point de départ barbare sur une ligne droite de civilisation en constant progrès. Il suffit d'une invasion ou d'un accident de l'histoire pour qu'au contraire une civilisation régresse, oublie, perde et renonce à ce qui faisait sa force.

C'est aussi l'occasion de méditer sur la stupidité des penseurs marxisants de jadis – mais ont-ils vraiment disparu ? – pour qui les droits si chèrement conquis – la liberté de presse, la liberté religieuse, le droit de propriété, la liberté personnelle – ne seraient que « des libertés formelles » comme disait une certaine gauche caviar, les vraies libertés étant collectives : un peuple libre se donne un parti unique et vivra dans la fraternité cubaine ou l'autogestion yougoslave. Que ces illusions soient aujourd'hui dissipées ne les rend pas moins inquiétantes, car vers quelle utopie liberticide iront demain les papillons intellectuels en quête permanente d'un monde parfait ? Qui nous dit qu'à l'image d'un Garaudy par exemple, la prochaine folie ne sera pas de prôner la théocratie totalitaire au nom d'un bonheur universel imprudemment postulé ?

On voit aujourd'hui quelques universitaires égarés prétendre que dans une société libérale, chaque communauté devrait avoir son propre droit : ainsi, dans une Suisse qui copierait à cet égard l'Inde de l'empire anglais, le musulman aurait son juge, le chrétien le sien et le laïc pourrait s'adresser aux tribunaux de l'État. Les communautés régleraient divorces, successions, mises sous tutelles ou émancipations. Elles feraient régner l'ordre à leur façon aussi,

chacun y trouvant son compte dans le pluralisme ainsi institué. Sauf bien sûr la jeune femme qu'on punira d'avoir un amant, l'épouse « adultère » ou la fille déshéritée. Quand un père battra sa fille, le juge lui dira qu'il a bien fait de lui interdire la piscine et les adolescents contant fleurette.

Il faut donc lire Mireille Vallette. Elle écrit avec bonheur. Son français est élégant, son style direct et ses propos d'une brutale franchise nous mettent face à une réalité aujourd'hui encore minoritaire, certes, mais dont on ne saurait trop dire à quel point elle pourrait nous ramener vers la barbarie.

M^e Charles Poncet

Avant-propos

Un islam intégriste, xénophobe et prosélyte est à l'œuvre dans notre pays comme dans toutes les autres nations occidentales à forte minorité musulmane. Les gardiens de cette pensée veulent appliquer à la lettre des textes écrits au VII^e siècle et qui en portent profondément l'empreinte. Dans cette approche, le Coran (censé être la parole de Dieu), la sunna (vie et paroles de Mahomet selon la tradition) et la charia (code de conduite et code pénal musulman) coulent dans le bronze des pratiques inhumaines. Les femmes sont les premières cibles et les premières victimes de cet islam militant.

De cette religion, nous avons une idée bien vague jusqu'à la révolution iranienne de 1979. Il faut dire que les textes juifs et chrétiens n'y font pas la moindre allusion. Et pour cause: ces religions sont nées bien avant l'islam. Les musulmans, eux, ne peuvent ignorer les « gens du Livre », juifs et chrétiens, car le Coran les cite abondamment et incite ses adeptes à de multiples reprises à les combattre.

Ma génération a donc découvert l'islam avec effroi lors de la création d'une théocratie qui a recouvert les femmes de noir, a multiplié les interdits et réintroduit des châtiments moyenâgeux. Un régime marqué par l'arbitraire, les tortures et les exécutions. Le couronnement de ces années de régression sera l'arrivée du président Ahmadinejad, ouvertement antisémite, qui nie le génocide et appelle à la destruction d'Israël.

L'autre irruption de l'islam dans l'actualité, à la même époque, c'est le terrorisme. Lorsque se produisent des attentats, une condamnation équivoque sort de la bouche des porte-parole musulmans d'Europe: « *Le terrorisme, ce n'est pas l'islam* », nous assènent-ils. Il faut les croire sur parole, même si les terroristes invoquent des versets du Coran – le même que le leur – pour justifier leurs meurtres.

Islamophobie ou légitime défiance ?

Le terrorisme, il est rare que ces leaders entreprennent la moindre action pour le combattre. Ils préfèrent de beaucoup rabâcher sans trêve cette injonction: « *Cessez de faire l'amalgame entre musulmans et terroristes.* » La dénonciation de « l'amalgame » a même donné lieu ici ou là en Europe à quelques manifestations.

Or cette ligne de défense a fini, bien plus que le 11 septembre*, par alimenter une certaine méfiance. Le fondement majeur de celle-ci, ce sont les idées véhiculées par les porte-voix religieux qui donnent en Suisse comme ailleurs une image détestable de leur religion et induisent des comportements inacceptables dans nos sociétés.

La pression de ces intégristes ne cesse de défier nos démocraties et nos conquêtes féministes.

Que prêchent ces imams, porte-parole, responsables de mosquées ou d'associations culturelles et culturelles ? Que Dieu a créé les femmes pour mettre au monde des enfants, un maximum et de préférence des garçons. Que Dieu a créé les hommes pour fonder, entretenir et diriger la famille. Que celles-ci sont inférieures à ceux-ci, raison pour laquelle les maris, pères et frères ordonnent leur conduite et les contrôlent. La petite fille doit couvrir ses cheveux et son corps dès la puberté, rester vierge et étroitement surveillée jusqu'au mariage. Elle n'a pas le droit d'épouser un chrétien ou un juif, à l'inverse de l'homme, et ni l'un ni l'autre ne peuvent convoquer avec un athée. Leur Dieu autorise la polygamie, jusqu'à quatre épouses, auxquelles peuvent s'ajouter selon le Coran des esclaves et des concubines. L'épouse, elle, est condamnée à « appartenir » à un seul homme.

Avortement et homosexualité sont interdits. Et personne n'a le droit de quitter l'islam pour une autre religion, car toutes les autres

*« Les musulmans affrontent une méfiance croissante depuis le 11 septembre. » Voici une affirmation répétée jusqu'à plus soif et qui représente l'une des grandes impostures de notre époque. La méfiance croît, mais pas depuis, ni à cause du 11 septembre. Sauf peut-être que l'absence de mobilisation des musulmans contre ces attentats a probablement étonné les démocrates.

Une illustration de cette absence de lien est encore donnée en octobre 2007 par les correspondants de la Radio suisse romande en France, Allemagne, Grande-Bretagne et Espagne. De quand date la méfiance ? Les quatre journalistes donnent des raisons différentes, dont aucune ne concerne le 11 septembre: émeutes de banlieue de 2005 pour la France, détérioration au fil des ans et des attentats islamistes déjoués pour l'Allemagne, attentats de Londres de 2005 et découverte que l'ouverture aux cultures a favorisé le radicalisme pour la Grande-Bretagne; enfin en Espagne, toujours pas de réelle méfiance, mais « des discriminations subtiles liées par exemple à l'accès à un logement » (RSR, *Forum*, 9 octobre 2007).

sont condamnables. L'Occident, ses libertés et ses valeurs sont considérés comme décadents et dangereux.

La charia prévoit des châtements extrêmes contre les transgresseurs, dont la mort pour les homosexuels et les apostats, l'amputation pour les voleurs, la lapidation pour les couples adultères. Cette lapidation que les intégristes ne peuvent se résoudre à condamner, puisque leur Prophète – modèle infallible – en a ordonné au moins deux.

Pour ces rétrogrades, tout musulman est tenu de se muer en prosélyte et de faire en sorte – dans une société où l'islam est minoritaire – que sa religion soit de plus en plus visible. Le foulard joue un rôle majeur dans cet objectif. Sur un mode mineur, on a trouvé, par hasard, le minaret.

Tant que les musulmans sont minoritaires, ces intégristes et leurs leaders sont globalement d'accord de respecter les lois, tout en faisant des pressions incessantes pour obtenir des accommodements conformes à leur doctrine et élargir leur champ d'influence. L'islam pour eux est l'avenir de l'humanité tout entière.

Évidemment, notre société rejeterait avec force tout mouvement qui affirmerait aussi clairement ces idées. Les intégristes l'ont compris. Pour tout à la fois défendre leurs convictions et ne pas s'attirer les foudres des démocrates, ils ont appris à naviguer. Ils mènent leur combat aussi loin que l'autorisent nos démocraties tout en veillant à rester à couvert, et surtout à ne pas décourager les amis progressistes et la droite humaniste qui volent sans trêve à leur secours.

On les entend à l'occasion des péripéties qui émaillent l'actualité développer des propos flous, renvoyer leurs interlocuteurs à leur ignorance de l'islam, voire refuser de s'exprimer. Ou carrément, comme Hani Ramadan, directeur du Centre islamique de Genève, se référer à la lettre de ses textes religieux, et écrire dans de petits opuscules des idées où l'absurdité le dispute au fanatisme.

Les résultats de cette pensée archaïque sont là. Toute l'Europe fait face à de nouveaux fléaux, dont les femmes sont souvent les premières victimes: assassinat de jeunes filles qui ont choisi la liberté, extension incroyable du foulard et de l'habit couvrant tout le corps, apparition des «nikabs» ou «burkas» qui cachent le visage, mariages forcés, condamnation à mort de critiques de l'islam (surtout s'ils sont musulmans), demandes de dispenses de cours, exigence de certificats de virginité, reconstruction d'hymen, etc.

Le degré de civilisation d'une société se mesure à l'aune du statut de ses femmes, soit à la place réservée à la moitié de ses membres. Qui est aussi la moitié de l'humanité. À cette aune, nos sociétés sont sans conteste les plus civilisées. L'intégrisme islamique en est l'extrême contraire. Or son avancée, dans les démocraties, paraît inexorable.

Avertissement: les intégristes se rejoignent sur de nombreux préceptes inacceptables. La démonstration nous obligera donc à quelques redites. Que le lecteur nous pardonne.

L'islamophobie, bienfaisant fléau

« Les gens que l'islam inquiète ne sont pas la proie d'une phobie. La « phobie » implique une crainte injustifiée, irraisonnée, alors que les gens préoccupés par le terrorisme, l'instauration de la loi islamique, ou charia, traitent de problèmes bien réels. Les insulter est à la fois injuste et délégitimant, alors que leurs préoccupations sont réelles et légitimes – il faut les aborder. »

Daniel Pipes, juin 2008

L'islamophobie est l'arme fatale des intégristes. Elle leur sert à interdire la critique de leurs textes religieux, la condamnation de mœurs réactionnaires, les demandes d'explication sur les sujets qui fâchent, à s'abriter des réactions suscitées par un discours aussi archaïque que sexiste. L'islamophobie a servi à créer une nouvelle acception du mot racisme, qui s'appliquerait tant à une religion qu'à ses adeptes.

Cette soi-disant phobie de l'islam n'existait pas avant l'apparition des terroristes musulmans, des fanatiques, mais aussi des intégristes: ils ont œuvré à ce qu'elle devienne réalité. Ils alimentent tous les jours la méfiance à l'encontre de leur religion, puis dénoncent à hauts cris ladite méfiance.

Cette pratique connaît un tel succès que la liberté d'expression à l'endroit de l'islam et des musulmans se restreint comme peau de chagrin dans les démocraties. Car l'islamophobie, concept formidable, s'impose avec force à d'innombrables non-musulmans.

Ce terme est utilisé à la moindre critique de l'islam ou de ses représentants, il est prononcé dès qu'un nouvel attentat meurtrier émeut l'environnement (l'empathie pour les victimes prend une place bien secondaire devant le vrai désastre: «Ça va augmenter l'islamophobie»).

L'islamophobie est appelée à la rescousse pour faire croire que les musulmans sont discriminés dans les pays démocratiques, et à un niveau croissant. Une vision paranoïaque se développe, qui gangrène le monde arabo-musulman. Les populations sont persuadées que l'Occident est en guerre contre elles avec un seul objectif: les exterminer.

Or rien ne justifie que l'islam échappe à la critique. La liberté exige que nous puissions dire entre autres que le Coran comme Mahomet ou la charia expriment des injonctions inacceptables.

Pour les leaders intégristes au contraire, quasi seuls à occuper l'espace public, remettre en cause une partie du Coran – par exemple celle qui condamne avec violence les non-musulmans – est inconcevable. Et tout aussi inconcevable d'entendre que Mahomet – chef de guerre, acheteur et vendeur d'esclaves, ordonnateur d'assassinats (notamment tous les hommes d'une tribu juive capturée) n'est pas le modèle absolu du bien. Mais plutôt qu'affirmer leurs convictions, ils rusent, mentent, font comme s'ils ignoraient les versets belliqueux du Coran qu'invoquent entre autres les terroristes.

Le terrorisme ? Ils le rejettent fermement en invoquant leurs textes comme s'il s'agissait de traités des droits de l'homme. Mais ils ne rateront pas une occasion de rejoindre le concert extrémiste lors de telle ou telle polémique, dessins danois ou lien entre islam et violence fait par le pape.

Ce refus de revisiter leurs textes conduit ces dogmatiques, à l'occasion de polémiques mettant en cause des actes inhumains commis au nom de l'islam, à développer des propos flous, à renvoyer les journalistes à leur ignorance, voire à refuser de s'exprimer. Plus rarement, comme Hani Ramadan, à confirmer des idées fanatiques. Mais même affirmées à demi-mot, leurs prises de position restent en travers de la gorge de beaucoup de citoyens. La méfiance croît légitimement.

En réalité, pour alimenter l'islamophobie, les intégristes sont champions toutes catégories. Ce sont leurs propos qui engendrent de la peur, voire de l'indignation. Et surtout une forte résistance à des revendications a priori acceptables (cimetières, mosquées avec ou sans minarets). Ils incitent les démocrates à se dire: ceci, d'accord... et après ? Jusqu'où vont-ils nous mener ? Ne sont-ils pas en train de nous bernier ?

Le cycle islam réactionnaire, méfiance croissante, refus des revendications musulmanes a un bel avenir. À ce jeu, ces obscurantistes sont rois ! Toute réticence leur permet d'occuper le terrain. Ils peuvent prendre la posture de la victime et renvoyer leurs opposants à la triste condition d'islamophobes et de racistes (terme par ailleurs absurde accolé à une religion). Et cela sous les applaudissements de nombreux compagnons de route – dont la quasi-totalité des mouvements antiracistes – offusqués de pareille intolérance.

Pour ces esprits machiavéliques, l'islamophobie est un bienfaisant fléau.

Défense des liberticides

Même les organismes d'État, Commission fédérale pour les étrangers ou Commission fédérale contre le racisme, ont endossé l'habit de la régression contre les valeurs de liberté, d'égalité et de démocratie. Ce ne sont pas les victimes d'un contrôle social sexiste et liberticide qu'ils défendent, ce sont les sexistes et les liberticides.

Islamophobie ou légitime défiance ?

La majorité modérée ou progressiste des musulmans est sous pression. Le rejet des revendications par une frange de la population paraît donner raison aux intégristes: oui, la Suisse non musulmane est islamophobe, il faut nous défendre et renforcer nos rangs. Et les manipulateurs d'entraîner dans leurs sombres desseins des coreligionnaires a priori peu enclins à l'obscurantisme ou à la lutte contre l'Occident judéo-chrétien.

Autre formidable victoire: les combattants de cet obscurantisme sont placés ipso facto dans le rang des islamophobes, des racistes, de l'extrême droite, voire du fascisme. Et nous sommes arrivés en Suisse à cet extraordinaire paradoxe que le seul mouvement qui invoque nos valeurs les plus précieuses dans ce combat – égalité entre hommes et femmes, respect des libertés de conscience, de croyance, etc. – soit celui qui en est a priori le plus éloigné, l'Union démocratique du centre (UDC). Quant aux progressistes, écologistes en tête, ils embrassent avec un enthousiasme désarmant la cause la plus réactionnaire du moment.

La gauche pourtant, et nos sociétés en général, ont une longue habitude de la multiculturalité devenue une valeur phare. Chez les intégristes en revanche, la crainte de contagion d'autres cultures, celles qui valorisent et respectent les libertés individuelles et les droits de l'homme, est omniprésente. S'ils ne manquent pas une occasion eux aussi d'appeler à la société multiculturelle, c'est en réalité pour revendiquer le droit de rester entre eux.

Dans un ouvrage qui dénonçait en 2001 déjà (mais avant le 11 septembre) les terribles discriminations dont seraient l'objet les musulmans de Suisse, Fawzia al-Ashmawi, enseignante d'arabe à l'Université de Genève, pose à quelques-uns de ses coreligionnaires cette question: qu'est-ce qui préoccupe le plus les musulmans pour l'avenir de l'islam en Suisse ? (1)

Ibrahim Salah, président de la Fédération des organisations islamiques de Berne (VIOB): *« L'identité de leurs enfants. Sans éducation musulmane, il y a un grand danger pour eux d'être « perdus » ou d'être associés aux problèmes de drogue et à la corruption. »*

Yahya Basalamah, imam de la Fondation culturelle de Genève: *« Je pense que le premier problème en importance est l'éducation musulmane donnée aux enfants; cette éducation doit préserver leur identité musulmane. »*

Hani Ramadan, du Centre islamique de Genève: « *Le premier souci est l'éducation des enfants musulmans conformément à notre tradition et à notre culture. Les enfants doivent apprendre le Coran et sa langue, l'arabe.* »

Notre société a la multiculturalité tellement vissée au corps qu'elle ne peut imaginer une communauté qui réclame cette multiculturalité, mais dont le principal souci est de s'en préserver. Beaucoup de citoyens n'entendent pas ce que les intégristes veulent en réalité: chacun pour soi et surtout pas de mélange. Ils les entendent dire ce qu'ils souhaitent eux-mêmes: nous voulons nous mêler à vous, partager nos valeurs, discuter nos mérites respectifs.

C'est le cas par exemple de cet article vantant le dialogue inter-religieux dans le quartier de Prélaz (Lausanne) où « *musulmans, protestants et catholiques apprennent à vivre ensemble* ». Le journaliste insiste sur le fait que l'imam « *s'adresse en français aux croyants* », ce qui, en déduit-on, est rare. Et c'est tout juste s'il n'exprime pas son sentiment d'admiration que les femmes, dans une pièce à part, « *peuvent suivre la cérémonie sur un écran de télévision interne* ».

« *Premier signe de rapprochement des communautés, remarque-t-il: chrétiens et musulmans apprécient les mêmes kebabs.* » Les chrétiens ont aussi intérêt à apprécier les mêmes boissons. Ils voulaient en effet organiser pour le rapprochement un repas de midi dans le jardin de l'église. Léger problème: « *Côté musulman, il était exclu qu'il y ait une bouteille d'alcool sur les tables.* » (2)

Ces sympathiques initiatives montrent déjà que les problèmes d'intolérance surgissent rapidement. Quant au terrain du véritable dialogue interreligieux, il est glissant. Beaucoup de ses chauds partisans soulignent qu'islam, judaïsme et christianisme sont des monothéismes, une caractéristique qui les rassemble sur le fond. Or l'islam estime que la Trinité (faussement définie comme Dieu, Jésus et Marie) fait du christianisme une religion polythéiste et « associationniste ». Le Coran condamne avec virulence les associationneurs. L'islam considère aussi, car la religion musulmane a précédé toutes les autres, que les juifs et les chrétiens, les gens du Livre, ont falsifié leurs Écritures. Comme le résume le prêtre et islamologue François Jourdan, « *les vrais judaïsme et christianisme étaient de l'islam avant la lettre* ». (3)

Renoncer à l'islam est-il un crime ?

Le sort réservé aux musulmans qui quittent leur religion, et qui plus est le disent haut et fort, est une facette de l'islam de régression que nous proposent ses tribuns. Il promet la mort aux apostats, soit aux musulmans qui quittent leur religion. Aucune école de jurisprudence islamique ne conteste la sanction, et la charia la prévoit clairement. Ce qui n'empêche pas les porte-parole intégristes de clamer régulièrement, comme Hafid Ouardiri : *« Nos textes sont tout à fait adéquats avec les droits de l'homme. C'est ne pas les connaître que de dire le contraire. »* (1)

Dans la plupart des pays islamiques, embrasser une autre religion est sévèrement sanctionné, et le soupçon de prosélytisme expose ses auteurs à la prison, voire au risque d'assassinat. Vouloir faire reconnaître officiellement une nouvelle religion est un parcours semé d'obstacles, dont l'issue est incertaine. Inversement, nous le constatons tous les jours, le prosélytisme musulman est un devoir. Et dans nos sociétés, ses fidèles sont pleinement libres de le pratiquer.

Les intégristes semblent dans l'ensemble être d'accord que si un musulman change de religion dans la plus grande discrétion et n'émet pas la moindre critique sur son ancienne foi, il peut sauver sa tête. Sinon, les justiciers sont susceptibles de passer à l'acte. Ainsi en Europe, depuis quelques décennies, les menaces se sont multipliées envers les musulmans critiques et les apostats, l'un étant très vite assimilé à l'autre. Un nombre croissant de musulmans qui se battent pour les droits humains doivent être protégés nuit et jour. Ce qui probablement explique en partie pourquoi si peu d'entre eux dénoncent publiquement l'islam radical.

Youssef al-Qaradawi, d'origine égyptienne, polygame et milliardaire, est une star du monde arabo-musulman. Il est considéré comme l'éminence grise des Frères musulmans. En 2002, il confirme la gravité de l'apostasie et ses conséquences en islam. Il invoque ses textes sacrés pour légitimer tant l'exclusion que la condamnation à mort pour apostasie. Dans ce texte très détaillé, il rend attentif aux fausses accusations : *« Premièrement, accuser un musulman d'apostasie est une chose très grave, qui implique qu'il soit privé de toute fidélité et de tout attachement à la famille et à la société. Cela implique également qu'il soit séparé de son épouse et de ses enfants. En effet, il est illicite pour une musulmane d'être sous la protection maritale d'un mécréant. De plus,*

l'apostat ne devient plus le garant de ses enfants, sans parler du châtement corporel au sujet duquel les juristes sont globalement unanimes.» (2)

En mars 2006 justement, un homme risque une condamnation à mort en Afghanistan pour avoir renoncé à l'islam et embrassé la religion chrétienne. Le monde occidental s'émeut. Les États-Unis et l'Allemagne—où a vécu l'accusé—font pression sur le gouvernement afghan. Ils finiront par sauver l'apostat.

Effarés, les journalistes se demandent si, ici en Suisse, les leaders musulmans soutiennent cette approche et si leurs textes la légitiment.

Saïda Keller-Messahli, présidente du Forum pour un islam progressiste, est la seule à être claire. Elle ne se base pas sur les textes saints pour se prononcer, mais sur la Déclaration des droits de l'homme qui garantit la liberté de choisir sa religion et d'en changer. Pour elle, ça ne se discute pas.

Ibrahim Salah, imam et porte-parole de la Fédération des organisations musulmanes de Suisse, tente de relativiser les textes. Nulle part, affirme-t-il, le Coran ne condamne les apostats, au contraire de la sunna et de quelques hadith. Mais « *ces textes doivent être correctement interprétés* ». C'est-à-dire ? On n'en saura pas plus.

Le Temps souhaite connaître l'avis d'autres imams de Suisse. Hani Ramadan refuse de répondre, mais son avis est connu. Il dit par exemple dans *Le Matin* du 13 octobre 2002: « *Sin nul n'est contraint d'embrasser l'islam, en revanche, la loi islamique est extrêmement sévère sur la question de l'apostasie, qui peut entraîner la peine de mort. On souligne souvent que cette disposition de la charia est contraire à la Déclaration [universelle] des droits de l'homme. On peut répondre à cette objection de façon claire. D'abord, la déclaration occidentale insiste particulièrement sur les droits humains; mais, élaborée par des hommes et pour les hommes, elle ne tient pas compte de leurs obligations vis-à-vis de leur créateur. (...)* » Et Hani Ramadan de citer ces paroles de Mahomet: « *Il n'est pas licite de répandre le sang d'un musulman, sauf dans l'un de ces trois cas: une personne mariée qui commet l'adultère; une personne qui encourt le talion pour avoir tué; une personne qui abandonne sa religion, se séparant de sa communauté.* » Soit en cas d'adultère, d'assassinat et d'apostasie.

Le journaliste du *Temps* observe que les autres personnalités et imams contactés « *ont utilisé différents stratagèmes pour se défilier* ».

Islamophobie ou légitime défiance ?

Le Matin du 26 mars a eu un peu plus de chance. Hafid Ouardiri tente une justification acceptable pour les humanistes: « *Certaines personnes, au temps du Prophète, ont adopté l'islam en apparence dans le but d'infiltrer et d'espionner le camp musulman. C'est contre cette catégorie d'apostats que la peine de mort a été instituée. La peine de mort requise pour cet acte ne concerne pas la personne qui le fait par choix spirituel ou motivations spirituelles.* » Mais si elle le fait pour des motifs humanistes et surtout si elle le fait savoir en critiquant son ancienne religion? La réponse a été mille fois donnée ces dernières années: cette personne se met en grand danger.

Salah al-Khatib, membre d'une association chiite, invoque les mêmes raisons que Ouardiri et ajoute, contre toute évidence: « *Aucun texte ne dit qu'il faut tuer les apostats. La réalité est différente pour chaque pays, on ne fait pas en Suisse ce que l'on fait à Karbala ou à Kaboul.* »

Mais que pense-t-il de ce qui se fait à Karbala et à Kaboul ?

Le président de la Ligue des musulmans de Suisse, Adel Mejri, refuse lui aussi de s'exprimer, et commente: « *La Ligue des musulmans de Suisse ne souhaite entrer en matière que sur les questions liées aux musulmans en Suisse, mais pas en Afghanistan, en Irak ou en Arabie saoudite.* » (3)

Le Coran est-il différent là-bas ?

Choisir en toute liberté sa religion et y renoncer tout aussi librement est un des droits fondamentaux de la Déclaration des droits de l'homme. De même que le droit de chacun(e) à épouser qui il (elle) veut. Et pourtant, confirme Hafid Ouardiri, « *le droit musulman interdit le mariage d'une musulmane avec un chrétien* ». Contrairement à l'homme musulman, qui a lui le droit d'épouser une chrétienne. Ce qui s'explique par « *le rôle dévolu par l'islam à l'homme, qui doit pourvoir aux besoins de la famille.* » (4) La présence massive de musulmans venus chercher une vie meilleure dans nos pays aurait pourtant dû faire évoluer le droit musulman, puisque fort peu d'hommes peuvent, avec leur seul salaire, pourvoir aux besoins d'une famille, même composée de deux enfants seulement.

Les propos de Hafid Ouardiri devraient lui coller une étiquette de réactionnaire. Mais non: l'étrange confusion idéologique d'aujourd'hui conduit les progressistes à considérer de tels propos comme quasiment modernistes et rassurants quand il s'agit de musulmans. Mais scandaleusement réactionnaires lorsqu'ils sont prononcés par des Occidentaux. Est-ce parce que la gauche n'arrive

toujours pas à considérer les immigrés autrement que comme des victimes et l'Occident autrement que comme un coupable ?

Hafid Ouardiri illustre la fuite perpétuelle devant les questions précises: « *Sans cesse nous devons nous expliquer sur notre foi, son contenu. (...) Nous vivons ici, et ici, c'est le droit et la Constitution suisses qui font la loi à laquelle nous sommes tous tenus de nous conformer. Alors pourquoi nous obligent-ils à répondre à des questions portant sur les sanctions envisagées par l'islam contre l'adultère, les caricatures, l'apostasie, l'homosexualité, etc.? Oublient-ils que nous sommes en Suisse? Nous pouvons leur répondre que, en tant que musulmans, l'islam nous enseigne une manière de vivre fondée sur ce qui est licite et naturel (...).* »

« *Nul n'a le droit de dire la loi ou de la faire appliquer à l'exception des juges autorisés par l'État. En ce qui concerne la charia, seuls les docteurs de la loi sont habilités à l'interpréter et les juges à la faire appliquer et ce, bien sûr, dans les pays musulmans...* » (5)

Pardonnez-nous, Monsieur Ouardiri, mais ce que réserve la charia aux femmes et aux hommes des pays musulmans nous préoccupe aussi. Contrairement à vous, nous estimons que la défense des droits humains ne s'arrête pas à nos frontières, ni à nos coreligionnaires. Et nous constatons que c'est grâce à des mouvements occidentaux et non musulmans que le croyant afghan a été sauvé. Comme l'ont été avant lui des femmes nigérianes condamnées à la lapidation.

Pourquoi les mouvements de protestation contre ces jugements ne sortent-ils pas de vos rangs ? Notre démocratie vous permet de mener en toute liberté des combats contre les injustices des pays islamiques. Vous et vos pairs avez-vous intercedé en faveur de l'Afghan Sayed Pervez Kambaksh ? Cet étudiant en journalisme a été condamné à mort en janvier 2008 pour blasphème : il avait reproduit un texte dénonçant l'oppression des femmes et critiquant l'interprétation coranique des religieux.

N'y a-t-il pas une légère contradiction à dénoncer à hauts cris l'islamophobie de nos sociétés, mais jamais les entraves à l'exercice des religions et des droits humains, infiniment plus graves, dans la quasi-totalité des pays islamiques ?

II

Les femmes en point de mire

«C'est quand même étonnant ! Pourquoi ne demande-t-on pas aux hommes de porter le voile ou de dérober leur visage au regard des femmes s'ils craignent tant de les séduire ? La volonté masculine serait-elle inférieure à celle de la femme?»

Kacem Amin, Égyptien, 1863-1908

C'est à propos des femmes que l'offensive de ces esprits sexistes est la plus forte et la plus inquiétante. Les inciter à se couvrir les cheveux dans l'espace public, à cacher leur corps et à accepter le contrôle de leur sexualité est une obsession des hommes musulmans traditionalistes. Ces prescriptions connaissent, grâce entre autres au soutien ou au silence des rangs progressistes et féministes, un succès stupéfiant.

Les revendications des intégristes ne cessent d'occuper l'actualité et au nom de la religion, de nombreuses pratiques contraires à nos valeurs sont prônées. Celles qui concernent les femmes sont particulièrement nombreuses.

Tous pour le foulard

Dans la panoplie de ces prosélytes, les femmes jouent, avec la complicité de nombre d'entre elles, un rôle clé. Le port du foulard est utilisé à la fois pour limiter leur liberté, pour manifester l'emprise croissante de la religion islamique et pour accroître la place de l'islam. Il indique aussi aux « mécréants » que ces femmes sont protégées et réservées à leurs coreligionnaires.

Dans nos pays, des jeunes filles et des femmes portent souvent volontairement un foulard soigneusement enroulé autour du cou, et des habits masquant plus ou moins leur corps. Elles sont accompagnées à la saison estivale d'hommes très à l'aise dans leurs pantalons légers et leurs t-shirts, cheveux ou crâne au vent.

Pour les musulmans à l'esprit ouvert, le port du foulard n'a rien à voir avec l'islam et n'est en aucun cas une prescription divine. C'est une coutume vieille de 2000 ans, à laquelle fait allusion le Coran en recommandant aux femmes de le porter de manière décente et en couvrant leur décolleté. Pour les intégristes, le port du voile est une injonction du Coran, renforcée par la sunna.

En réalité, cette dissimulation du corps est une soumission à l'injonction des hommes de les aider à lutter contre leurs pulsions sexuelles. Obliger les femmes à cacher leur corps pour permettre aux hommes de refréner leur désir, c'est une fonction du voile que les leaders intégristes ne manquent pas de rappeler régulièrement.

Mouhammad Kaba, directeur du Centre islamique de Lausanne, le confirme déjà en 1995 à la *Tribune de Genève*. Voiler les femmes,

affirme-t-il, fait barrage à l'adultère, car «*les cheveux sont un atout important de séduction, contrairement à la chevelure masculine*». (1)

Dans le même article, Hani Ramadan est plus direct: le Prophète a ordonné que dès qu'une fille a ses règles, on ne doit plus voir «*que son visage et ses mains*». Et pourquoi ? Parce que l'homme est plus faible que la femme. Il n'est donc pas intelligent, estime-t-il, d'exhiber les charmes féminins et d'«*exiger des pauvres mortels qu'ils s'astreignent à une maîtrise sans défaillance de leurs pulsions sexuelles*».

Son frère Tariq Ramadan est au diapason: «*S'il est demandé à la femme de porter le voile, c'est parce que le plus faible d'entre les deux (...) c'est l'homme et que le regard de l'homme sur la femme est beaucoup plus fragile qu'en sens inverse. Ce voile est une protection pour le plus faible d'entre les deux.*» (2) C'est à se demander, puisque la chair masculine est si faible, pourquoi ce ne sont pas les sœurs et les mères qui contrôlent les faits et gestes des hommes, plutôt que l'inverse.

Dans nos pays, ce moyen de ne pas tenter la libido masculine est aussi absurde, puisque 99 % de la gent féminine dévoile la manière dont Allah a modelé son corps.

Mais inciter à l'extension du foulard exprime aussi la volonté de marquer les femmes musulmanes dans l'espace public, et de renforcer ainsi le contrôle des hommes. Il est devenu en Occident la principale arme des prosélytes.

Dans les pays musulmans, le port du voile est obligatoire, soit par la loi, soit par le contrôle social. Les mouvements féministes commencent donc généralement par se dévoiler comme affirmation de leur libération, ce qui provoque un torrent d'indignation et de condamnations. C'est ce qui s'est produit en Égypte par exemple. Les gouvernements de Turquie et de Tunisie, lorsqu'ils ont décidé d'émanciper les femmes de la tutelle masculine, ont interdit le foulard dans les écoles et les services publics. Pour ces politiciens baignés de culture musulmane, le lien entre subordination et foulard était une simple évidence. Dans les deux pays hélas, la pression actuelle produit des retours en arrière.

Inversement, voiler les femmes de la tête aux pieds est l'action première de tout mouvement intégriste qui prend le pouvoir. L'Iran et les talibans l'ont montré. Le Hezbollah et le Hamas sont à l'œuvre. Le 5 novembre 2008, le Hamas a d'ailleurs annoncé la rédaction d'un projet de code pénal conforme aux «nobles lois religieuses de

l'islam.» Les sanctions visant celles qui ne plient pas devant les discriminations sont pour bientôt.

Le port du voile se suffit rarement à lui-même. Les filles et femmes qui le portent suivent généralement de gré ou de force une gamme d'interdits plus ou moins larges: sortir le soir, participer aux camps scolaires, se maquiller, porter des pantalons moulants ou des jupes courtes, fumer, fréquenter des garçons (ou des hommes), avoir des rapports sexuels avant le mariage, épouser ou sortir avec un « infidèle », etc.

Dans nos pays, la plupart de ces filles et femmes affirment que le foulard est un signe de soumission à Dieu, et probablement le pensent-elles. Une des caractéristiques de la pratique musulmane est d'expliquer aux fidèles que les imams et les oulémas savent, et que les croyants n'ont qu'à se laisser guider. D'ailleurs, la sunna, vie et parole du Prophète, comprend plusieurs livres et des milliers de pages. C'est aussi le cas de la charia. Si notre ignorance de l'islam est grande, celle des musulmans de base n'est pas meilleure. D'où cette idée si souvent répétée de la symbolique du foulard comme « signe de respect ou de soumission à Dieu ».

Personne ne semble se demander pourquoi Dieu aurait exigé du seul genre féminin de porter un signe de soumission.

Et comment peuvent-elles oublier que ce foulard est partout dans le monde musulman le symbole de l'oppression des femmes ?

Il est difficile de comprendre pourquoi ce couvre-chef connaît un tel succès auprès des femmes et des jeunes filles. Car il est clair que la pression des imams ou des familles n'explique pas tout. Ces dizaines de foulards côtoyés dans la rue, à l'école ou au supermarché, est-ce aussi pour elles le signe bien-aimé que la suprématie de l'islam s'affirme ? Un acte de résistance contre l'islamophobie ?

Des chercheurs pourraient éclairer les raisons de cette manifestation de servitude volontaire.

Concernant le foulard, des pays européens tels que la Grande-Bretagne ou les Pays-Bas ont voulu croire à un simple signe culturel. Aujourd'hui, ils ne savent plus comment lutter non seulement contre les étoffes qui masquent les cheveux et le cou, l'habit qui cache le corps, mais encore contre la dissimulation du visage. Le nikab, ou burka, est désormais une vision ordinaire.

En Suisse, après les touristes du Golfe, voici que des résidentes suivent l'exemple et dissimulent leur visage. Il n'est plus rare de croiser un de ces fantômes indigènes. En février 2007, le démocrate-chrétien Christophe Darbellay demandait au Conseil fédéral d'interdire le port de la burka en Suisse. Une demande rejetée au nom de la liberté religieuse.

Et à la mi-mars 2008, allant soutenir la signature d'un contrat énergétique suisse en Iran, la ministre des Affaires étrangères Micheline Calmy-Rey porte un foulard pour avoir l'honneur de parler à l'un des plus terrifiants chefs d'État de la planète, Ahmadinejad. Ce geste fait la une des journaux et suscite une vaste réprobation. Face au tollé de protestations, Micheline Calmy-Rey qualifie le foulard de «*simple accessoire de mode*».

Outre le sort que l'Iran réserve aux femmes, aux homosexuels, aux criminels mineurs, outre les lapidations et les persécutions, son président met tout en œuvre pour obtenir la bombe nucléaire et appelle à rayer Israël de la carte. Faisant référence aux célébrations mondiales du 60^e anniversaire de la fondation de cet État, il déclare qu'il est «*futile d'organiser une cérémonie d'anniversaire pour quelque chose qui est déjà mort*» et que les célébrations d'Israël ne pourront pas sauver ce «*cadavre pourri et puant*». Ahmadinejad avait déjà souhaité l'éradication d'Israël, sa réinstallation en Europe ou en Alaska, et qualifié l'Holocauste de «*mythe*».

Tout cela ne provoque pas la moindre manifestation en Occident. Même pas le rappel d'un ambassadeur. Irwin Cotler, ancien ministre canadien de la Justice, réclame lui une inculpation du Tribunal pénal international pour incitation au génocide. Il ne comprend pas que les pays démocratiques continuent à entretenir des relations avec un tel individu.

La Suisse, elle, se voile afin d'immortaliser dans un franc sourire sa fierté de rencontrer un tel président.

Que la mauvaise musulmane se lève

Nos guides intégristes sont tous, quel que soit leur degré de radicalité, partisans du foulard, attribut indispensable de la «*bonne musulmane*». Mais tous précisent dans un même élan qu'il n'est pas permis de voiler les filles et les femmes de force.

Pourraient-ils affirmer le contraire ?

Et quelle femme a envie de passer pour une mauvaise musulmane ? La pression est sournoise et constante. Elle a commencé il y a longtemps, comme l'illustre ce récit. En 1989, Hafid Ouardiri, porte-parole de la mosquée de Genève, recevait avec joie une journaliste de *L'Illustré* dans ce lieu de culte. Celle-ci croyait savoir que des musulmanes portaient le tchador à l'école. Le terme est emprunté à l'ayatollah Khomeyni qui l'avait rendu obligatoire en Iran dix ans plus tôt et que tant d'islamistes désiraient déjà imiter. Une certaine confusion sur les termes régnait encore ; il s'agissait en fait du foulard.

À la mosquée, deux jeunes filles affirment qu'effectivement elles portent le foulard en classe et expliquent combien elles se sentent bien ainsi. La journaliste demande alors un rendez-vous avec elles à l'école pour qu'un photographe immortalise le tandem en foulard, *« ce qui déclenche la fureur de l'aimable Abdelhafid Ouardiri »*. Les jeunes filles ne se présentent pas au rendez-vous, mais la journaliste obtient le fin mot de l'histoire : elles ne portent jamais le foulard en classe et n'ont pas envie de se différencier de leurs camarades. *« À la mosquée, on nous a demandé de vous raconter cette histoire parce que Monsieur Ouardiri pense que ça peut faire un exemple et que d'autres jeunes musulmanes porteront le voile si elles lisent notre témoignage dans L'Illustré... »* (3)

Mais comme ses alliés intégristes, Hafid Ouardiri ne tient pas seulement au foulard. En 1996, il présente un projet d'école concocté par la mosquée et le Centre de Hani Ramadan. Pour contrer la « dissolution des valeurs morales » observée dans l'école publique, les relations seront empreintes, précise le porte-parole, de « morale, pudeur, décence ». L'enseignement sera bilingue, français-arabe, et la mixité disparaîtra dès la puberté. (4)

Aujourd'hui, même des fillettes de 10 ans portent le couvre-chef à l'école. Un fait qui rend les assurances de choix encore plus douteuses. En 2007-2008, une ministre suédoise noire, Nyamko Sabuni, réclame l'interdiction du port du foulard avant 15 ans. Quel musulman pourrait s'y opposer, puisque tous nos leaders affirment que la jeune fille doit décider elle-même ?

En Suisse, nul ne saurait dire combien de fillettes voilées fréquentent l'école obligatoire, encore moins si leur nombre est en augmentation. Surtout ne pas savoir ! Le sujet est trop chaud pour qu'on s'en saisisse.

Pourtant, ce qui apparaît en filigrane de déclarations à la fois rassurantes et embarrassées, c'est que toutes les autorités sont convaincues que le port du foulard est une discrimination. Mais le dire obligerait à montrer un certain courage dans la défense de l'égalité. On préfère rappeler sa « tolérance » ou son « pragmatisme », en particulier en Suisse romande.

Cette tolérance encourage-t-elle l'intégration – argument récurrent – ou au contraire l'augmentation des comportements discriminatoires ? Vouloir le vérifier, par une recherche par exemple, est impensable, elle serait à coup sûr taxée d'islamophobe.

Mais où les filles trouvent-elles de l'aide lorsqu'elles ont envie d'indépendance ? Qui incite leur communauté à évoluer vers nos valeurs d'égalité ? Combien se sentent déchirées entre l'amour de leur famille et les droits que garantissent nos États à leurs habitantes ?

La Suisse autorise les élèves du secteur public à porter le foulard. À Genève par exemple, une directive édictée en 1995 par le Département de l'instruction publique (DIP) stipule que « *l'école genevoise accueille et ne pratique pas l'exclusion à l'égard des jeunes filles portant un foulard islamique* ». Comme si le refus du foulard entraînait ipso facto le retrait des filles de l'école (l'application de la loi française démontre le contraire). Ou comme si le caractère obligatoire de l'école ne concernait pas la communauté musulmane.

La directive reconnaît pourtant la discrimination, mais le DIP estime contribuer davantage à lutter « *contre cette forme d'exclusion* » en donnant une formation susceptible de développer l'autonomie des jeunes filles. L'argument renvoie une éventuelle émancipation à la seule responsabilité de la jeune fille. Sans vouloir connaître le prix qu'elle devra payer à sa famille et à sa communauté.

Dans nos sociétés, le foulard équivaut aussi à de nombreuses interdictions professionnelles, puisqu'il est impossible de le porter dans de multiples fonctions et entreprises. Il est aussi interdit aux enseignantes du secteur public. Ce qui revient à dire que les mâles musulmans s'accordent sans le moindre scrupule le droit d'exercer ces professions, mais le contestent à leurs « sœurs ». Tariq et Hani Ramadan ne voient par exemple aucun problème à enseigner dans le public, et qui plus est à des adolescentes très dévoilées, alors qu'ils interdisent de facto ce métier à leurs pieuses compagnes. Car si elles sont pieuses, elles portent le foulard. Et si elles portent le foulard... Adieu la classe !

Notons que la Cour européenne des droits de l'homme a confirmé la légitimité de cette interdiction du foulard par les enseignantes dans le secteur public.

Le voile libère

« Porter le voile fait de moi une femme libérée », proclame Nadia Karmous, présidente de l'Association culturelle des femmes musulmanes de Suisse. « Mes références, en matière d'habillement, ce ne sont pas Vogue ou Madame Figaro. Ce n'est pas un couturier qui va m'habiller ou me déshabiller à sa manière. Le port du voile exprime mon amour de Dieu, il est ma façon de répondre à son appel. »

Elle observe à propos du projet français sur le voile: « La croix, signe également « ostensible » que la loi entend interdire dans les écoles, est bien sûr un signe pour les chrétiens, mais pas une obligation, contrairement à l'habit et au foulard chez les femmes musulmanes. (...) Porter le foulard est un droit moral, un devoir religieux et non une contrainte. » Notons que la présidente en profite pour ajouter au couvre-chef « l'habit » destiné à cacher les formes féminines, habit de plus en plus recommandé lui aussi. Et la sournoise pression relative à « l'obligation » et au « devoir religieux » accompagne la prétendue absence de contrainte.

En France, la commission Stasi s'est prononcée pour l'interdiction du foulard à l'école en constatant les pressions intolérables subies par les filles des cités qui refusent de porter la coiffe et l'habit.

Cette réalité n'empêche pas ces leaders intégristes de renverser la cause et l'effet. Nadia Karmous à propos de ce qui n'était encore qu'un projet de loi: « Je crains qu'un diktat de ce genre ne provoque une forme d'intolérance dangereuse, avec pour conséquence de pousser à l'intégrisme. » Et d'annoncer l'avenir scolaire radieux: « Mon rêve est que les autorités acceptent que les étudiantes et les enseignantes musulmanes puissent venir voilées à l'école. Mais ça viendra. » (5)

Tariq Ramadan fait de ce foulard, comme l'ensemble des intégristes, une sorte de cheval de Troie. « Plus on sera présent, plus des femmes avec leur hijab seront présentes, sur le plan social, présentes dans la discussion, expliquant leurs démarches, expliquant qui elles sont (...), plus on habituera les mentalités, et plus les choses changeront. » (6)

Il fait mine, selon son habitude, de critiquer à la fois les durs de son camp et ceux du nôtre. Mais il ne reproche aux premiers

qu'un « *déficit de communication* » et aux « *sociétés européennes (...)* une grande ignorance, mêlée de tant d'a priori et de préjugés. » (7)

Le moderniste Ramadan est-il au moins en faveur de l'interdiction du vêtement qui fait entièrement disparaître la femme sous la toile, y compris le visage ? En 2006, les Pays-Bas songent à cette interdiction. Qu'en pense-t-il ? « *Les positions extrêmes [l'interdiction] sont toujours contre-productives. Le résultat, c'est que des musulmanes vont rester cloîtrées chez elles.* »

Il appelle aussi les musulmans à se demander « *s'ils veulent vraiment que leur visibilité passe par la provocation* ». (8) Mais si, comme il l'affirme à la phrase précédente, les femmes risquent en cas d'interdiction de rester cloîtrées chez elles, on en déduit qu'il s'agit d'une posture religieuse et pas d'une provocation. La thèse de la provocation, habilement glissée comme une évidence, est simplement destinée à rassurer son interlocuteur.

À Genève, le cas d'une institutrice portant son foulard en classe a été porté devant les tribunaux. La confirmation de son interdiction a franchi toutes les étapes. La mesure a été confirmée par le Tribunal fédéral, puis en 2001 par la Cour européenne des droits de l'homme.

À chaque échec de cette longue procédure, les intégristes protestent et invoquent les droits que nos démocraties pratiquent, mais que la charia ignore. Selon Hani Ramadan, directeur du Centre islamique de Genève, « (...) *l'ensemble de la Communauté musulmane de Suisse romande est scandalisé – toutes institutions, fondations et centres islamiques confondus – par cette prise de position, en contradiction avec les principes de tout État de droit, qui garantissent à chacun le libre exercice de la religion et la liberté de conscience. Cette décision va à l'encontre de la Déclaration des droits de l'homme.* » (9)

On n'a jamais entendu Hani Ramadan invoquer les droits de l'homme pour combattre leurs atteintes dans les pays musulmans et encore moins par ses coreligionnaires dans les démocraties. Et on ne connaît pas parmi ces partisans du « devoir sans contrainte » la moindre revendication de supprimer la contrainte dans les pays islamiques.

En Suisse, l'acceptation du foulard connaît un succès croissant. C'est le cas de nombreuses grandes entreprises, mais pour autant que les clients ne manifestent pas leur opposition. Car les clients semblent aujourd'hui le seul barrage à l'extension de ce symbole

d'oppression. Une de ces oppositions s'est exprimée à la Migros d'Yverdon au début 2006. *Le Matin* relate que des lettres de clients et de collaborateurs choqués qu'une caissière porte le foulard ont été adressées à la direction de Migros Vaud. (10)

Le petit article qui suit est intitulé « *Réactions haineuses face à une caissière voilée: un précédent en 2004 à Zurich* ». Sous l'influence des multiples dénonciations de l'islamophobie, on en vient à confondre revendication d'égalité entre hommes et femmes et expression de haine. Pour beaucoup en effet, protester contre le foulard est forcément une « *réaction haineuse* ». Cette confusion a déjà contaminé les universités: trouver humiliant pour les femmes le port du foulard est devenu selon certains chercheurs un critère d'islamophobie. (11) Ils ne seront pas contredits par Boël Sambuc, qui fut jusqu'en 2007 vice-présidente de la Commission fédérale contre le racisme: « *Il y a de notre part une forme de racisme à voir le foulard comme un objet d'oppression.* » (12)

Il n'y a pas de raison dans ces conditions que l'extension du port du foulard ne se manifeste pas dans le domaine du chômage. La quasi-totalité des organismes d'aide aux chômeurs accueillent des femmes à la tête couverte. Il arrive même qu'une musulmane au visage complètement dissimulé participe à des programmes.

Là aussi, la tolérance et le pragmatisme sont de mise.

La directrice des écoles de la ville de Fribourg, Marie-Thérèse Maradan Ledergerber, tranche avec la tolérance romande. « *On devrait être clair: pas de voile en classe. (...) Si on tolère le foulard à l'école primaire ou secondaire, comment va-t-on intégrer ces jeunes filles par la suite dans le monde du travail ? Les patrons engageront-ils des apprenties qui portent le foulard ? Pour moi, c'est un instrument d'exclusion. Dans notre société d'égalité des droits, c'est une régression.* » (13)

On peut lire par exemple dans le bulletin d'une fondation vaudoise de réintégration des chômeurs: « *Confrontée à notre fermeté sur les principes précités, une musulmane affirmant vivre selon les règles de la charia a finalement obtenu une dérogation auprès de son imam pour participer, en l'absence de son mari, à des entretiens d'embauche menés par un homme.* » (14) Cette exigence du mari de participer à des entretiens afin d'éviter que sa femme se trouve seule avec un homme devient plus fréquente.

Il est bien évident qu'une femme en foulard – sans parler de l'exigence de présence du mari – a des chances très réduites d'être

embauchée. Et donc une probabilité assez grande de rester à la charge de la collectivité.

Est-il légitime de privilégier la liberté individuelle sur l'obligation légale de tout mettre en œuvre pour retrouver du travail ?

Contrôle de la sexualité féminine

Dans la vision intégriste de l'islam, les hommes contrôlent la vie des femmes et leur sexualité. Cette vision, qui entre en pleine contradiction avec celle de nos sociétés, entraîne des revendications sans fin: demandes de dispense de cours et de camps scolaires, demande de lieux non mixtes, demandes de certificats de virginité et, moins fréquent mais plus grave, existence de mariages forcés et de crimes d'honneur.

La virginité est prescrite et toutes les occasions de mixité restreintes.

Les jeunes hommes sont théoriquement concernés, mais pratiquement, comme partout, épargnés par ces interdits.

Cette volonté de contrôle des femmes conduit à des demandes croissantes de dispenses scolaires. En 1993, le Tribunal fédéral a annulé une décision du gouvernement zurichois qui avait refusé qu'une fillette de 11 ans soit dispensée des cours de natation mixtes. Le TF avait jugé que la natation n'était pas une discipline importante pour l'avenir professionnel des élèves.

La mixité – comme le châtimeur – concerne en principe les deux sexes, mais mystérieusement, les dispenses de cours ne sont demandées que pour les filles. Les garçons peuvent sans problème tester leur virilité avec des adolescentes de tous horizons et de préférence du nôtre. Une illustration supplémentaire que lorsque les hommes ont le pouvoir, ils deviennent fort indulgents pour eux-mêmes.

À la puberté, des parents refusent que leurs filles participent aux voyages d'étude, aux camps, à diverses sorties, toujours pour cause de mixité. Et parfois parce que la visite d'une église est au programme.

Ces demandes de dispenses sont très largement acceptées par les autorités des cantons romands qui soulignent régulièrement leur supériorité en matière de tolérance. Sans jamais préciser ce que par là ils tolèrent.

Leur conviction est que plus on accepte ces demandes, plus ces musulmans vont s'intégrer rapidement.

Et la réalité ?

Saint-Gall se rebelle

En Suisse, un canton a décrété que cette tolérance avait fait long feu. En mars 2006, le gouvernement de Saint-Gall décide, contre l'avis du Tribunal fédéral de 1993, de refuser désormais toute dispense de cours ou de sortie pour motif religieux.

Le Matin et *Le Temps* ont fait à cette occasion un petit tour de Romandie pour connaître l'état des dispenses dans les cantons. L'enquête confirme qu'il est strictement impossible de le savoir. (1)

Ainsi, on n'apprendra rien sur le canton de Vaud, car ces décisions sont du ressort des établissements. Neuchâtel se montre très arrangeant, le canton disant vouloir éviter des conflits au sein des familles entre enfants et parents. Étrange argument qui signifie que les parents en voudraient à leur fille et non au règlement. Une directive a été envoyée au corps enseignant à ce propos, que la direction de l'instruction publique nous a refusée au motif qu'elle est « interne ».

Depuis la rentrée 2007, des directives scolaires précises sont en vigueur à Bâle: interdiction du nikab, de même que des dispenses pour les camps, les sorties et les cours. Pour la natation, les autorités autorisent les filles à porter un costume de bain couvrant entièrement le corps. Ont-elles imaginé un instant ce que signifie pour une adolescente ce déguisement ? Ses sentiments lorsque tous les regards convergent vers elle ? Des autorités qui ont si peur, à tout propos, de stigmatiser les populations immigrées n'hésitent pas à autoriser, voire à inciter la stigmatisation des adolescentes musulmanes.

Genève est le champion de la tolérance depuis janvier 1995, date de promulgation d'une « Position du Département de l'instruction publique » signée de la conseillère d'État Martine Brunshawig Graf. Nous l'avons déjà citée, elle autorise le port du voile aux élèves. La tolérance genevoise ne connaissant pas de limite, elle accepte la non-mixité par cette formule ambiguë: « *Les élèves concernées doivent suivre l'ensemble des cours prévus au programme. Il n'y a pas lieu d'accorder des dispenses pour les cours d'éducation physique pour autant que ces cours soient dispensés par une enseignante dans un cours composé*

exclusivement de jeunes filles. » Mais selon la direction du DIP, toute demande de dispense est tout de même acceptée lorsque la piscine dans laquelle se déroule le cours est mixte. Ce que sont toutes les piscines publiques utilisées par les enseignants.

Notons que le DIP considère explicitement que la règle de non-mixité ne s'applique qu'aux filles, respectant en cela l'exception que s'attribuent les hommes musulmans.

En novembre 2007, le canton de Berne publie des principes directeurs concernant les symboles religieux. Les filles sont autorisées à porter le foulard en classe. La question des dispenses reste ouverte. Des élèves peuvent être dispensés de cours lors de fêtes religieuses importantes, et l'organisation de fêtes ou de manifestations durant le ramadan est déconseillée.

En octobre 2008, c'est Schaffhouse qui donne l'occasion au Tribunal fédéral de revoir sa copie sur les dispenses de natation par trois voix contre deux, donnant ainsi raison au gouvernement cantonal qui avait lui aussi décidé d'en finir avec ces dispenses. Exception remarquable de genre: il s'agissait là de deux garçons de 9 et 11 ans. Leur père, tunisien, refusait qu'ils nagent en eaux mixtes.

Le TF s'est prononcé au nom de l'intégration, de l'égalité des chances et du besoin des enfants de savoir nager. Les cantons sont ainsi encouragés à être moins laxistes dans le traitement de ces demandes. Même les autorités de l'éducation genevoise ont affirmé que cette décision pourrait «*peut-être*» avoir des conséquences sur leur tolérance et leur pragmatisme. Quant au responsable syndical des enseignants du primaire, il s'est félicité de cette nouvelle donne, affirmant que les demandes de dispenses étaient sans cesse plus nombreuses. Une nouvelle fois d'ailleurs, il a été impossible aux journalistes de connaître leur nombre.

Les pays européens à forte minorité musulmane sont tous confrontés à ce problème, et oscillent entre acceptation et refus. Mais les dispenses pourraient être réduites au statut de souvenirs nostalgiques si la tendance observée ailleurs gagne la Suisse. Le dossier du *Vif-L'Express* intitulé «*Comment l'islam gangrène l'école*» fait l'inventaire des problèmes déjà présents en Belgique: pressions de camarades sur des enfants qui ne font pas le ramadan, enfants de plus en plus jeunes qui respectent le ramadan, grande fatigue, manque de concentration, élèves qui mangent en classe à l'heure de rupture du jeûne, conflits autour de la nourriture des cantines, contestation

des connaissances (créationnisme, cours d'histoire lorsque l'islam est mis en cause, boycott des cours sur la Shoah), etc. Déjà, de nombreux enseignants qui ne se sentent pas soutenus par leur hiérarchie évitent d'aborder les sujets sensibles, de traiter certains auteurs, de parler de certaines pages d'histoire. (2)

En France, des médecins sont sollicités durant le ramadan pour délivrer un certificat médical à des filles trop faibles pour suivre la gymnastique en fin d'après-midi. Certains cèdent, d'autres résistent.

Nous n'assistons pas encore, comme en France ou en Belgique, à la contestation des cours d'histoire (l'extermination des juifs) ou de biologie (l'évolutionnisme). Mais ce n'est qu'une question de temps, Nadia Karmous en témoigne. Que l'*Homo sapiens* et les grands singes aient eu un ancêtre commun, elle n'en croit pas un mot. « *Dieu a tout créé parfaitement, et il est assez puissant pour l'avoir fait avec une énorme diversité d'espèces. Pourquoi voulez-vous qu'il ait eu besoin d'une évolution ? Adam et Eve ont été les premiers hommes, créés par le souffle de Dieu. Nous ne sommes pas des « dérivés » d'autre chose qui nous aurait précédés.* » (3)

Autre exemple d'intégrisme, cette anecdote qui se déroule en Suisse: une maîtresse donne le cantique suisse à apprendre à ses élèves avec l'intention d'en faire une interrogation. Le jour venu, impossible de passer à l'action: des parents musulmans ont refusé que leurs enfants apprennent un chant qui comprend le mot « Dieu ». (4)

Les filles souffrent

Les filles souffrent des discriminations dont elles sont l'objet, qu'elles aspirent ou non à être de « bonnes musulmanes ». Les rares recherches sur le sujet (rares, car la recherche en sciences humaines n'échappe pas au politiquement correct) convergent. Ces filles appliquent des stratégies pour vivre le moins mal possible leur statut. Dans des banlieues françaises frappées par l'intégrisme, des jeunes filles portent le foulard et l'habit pour ne pas se faire insulter dans la rue par leurs frères en religion et travaillent dans le but très clair de s'extraire, par leur profession, d'un milieu qui les étouffe. D'autres vont jusqu'à imaginer accepter un mari qui plaira à leur famille avec l'idée bien ancrée de divorcer quelques années plus tard, car les femmes divorcées sont beaucoup plus libres.

Deux chercheurs français confirment ce malaise. (5) Ils ont fait une recherche sur les Français d'origine immigrée et constatent d'abord que ce sont les jeunes gens (18-25 ans) qui sont les plus religieux et les plus conservateurs sur le plan des valeurs en général et des femmes en particulier: homosexualité, mixité dans les piscines, virginité, fonction de procréation des femmes. Ce qui contredit clairement la conviction que l'intégration de cette population est en marche. Leurs parents étaient généralement plus intégrés qu'eux.

Globalement, les Français d'origine immigrée sont deux fois plus conservateurs que les Français représentatifs de l'ensemble de la population. Mais sur le plan des normes sexuelles, les jeunes filles sont progressistes à 42%, contre 27% pour les garçons.

En Suisse, une recherche plus modeste sur les dispenses scolaires, réalisée par Birgitta Bischoff auprès d'enseignants des collèges de Vevey et de Renens, confirme le malaise des filles. (6)

Lorsqu'une dispense de camp est demandée pour elles ou par elles, beaucoup ressentent une gêne. Des pères, mais aussi des frères, interviennent à l'école pour faire respecter les consignes à leurs filles et sœurs. Ils possèdent un rôle dominant, même dans les familles à l'esprit ouvert.

En cas de sortie de la classe, l'annonce d'une maladie se substitue souvent à la demande de dispense. Certaines filles sont déchirées entre leur sentiment de loyauté envers leurs parents, l'envie de partager le plaisir de leurs camarades et une attirance pour la norme égalitaire qu'elles observent dans leur environnement séculier. Il n'est pas rare qu'elles soient en proie à « *un stress permanent et à un terrible sentiment de malaise* ».

Les garçons musulmans en revanche, révèle encore la recherche, sont actifs, contrairement aux filles, et participent à tout ce qui est organisé à l'école. Les dispenses ne les concernent pas.

À Vevey, des enseignants font état d'autres demandes de dispenses de musulmanes: pour les cours d'éducation sexuelle, d'histoire biblique et pour la visite d'églises lors de courses d'école. Des problèmes liés au respect du ramadan sont récurrents et mériteraient, selon Birgitta Bischoff, d'être traités.

Les femmes professeurs ont en général, comme leurs confrères, affaire au père. Pas de problème s'il n'y a pas de conflit. Mais s'il surgit, l'enseignante doit laisser sa place à un collègue homme.

Devant ces discriminations, discuter pour dissuader est le vecteur privilégié des professeurs; ils n'en voient pas d'autres. L'auteure de la recherche non plus.

Elle valorise une rencontre entre enseignants et parents à propos des camps. Les enseignants se sont rendu compte, affirme-t-elle, que l'école n'a jamais expliqué les objectifs de ces camps et que les immigrés ne comprenaient pas à quoi ils servaient. L'explication a été donnée. Les enseignants de leur côté ont écouté les familles expliquer que leurs filles devaient rester dans une pureté totale qui constitue l'honneur de la famille (ce qui n'est pas le cas des garçons) et que l'interdiction de sortir le soir, a fortiori de dormir hors du domicile familial, fait partie de cette préservation de pureté au risque que leurs filles passent pour des filles de mauvaise vie. Selon l'auteure, les deux «camps» se sont beaucoup mieux compris.

Les enseignants ignoraient-ils vraiment le statut des filles musulmanes ? Peuvent-ils vraiment «comprendre» le sort qui leur est ainsi réservé ? La Suisse dans son ensemble doit-elle accepter ces vieilles lunes ou faire semblant ? Ne les connaissons-nous pas depuis longtemps pour avoir lutté avec force et succès contre elles ?

Toujours selon cette recherche, les associations religieuses sont fidèles à elles-mêmes: elles incitent leurs ouailles à davantage de respect des comportements les plus conservateurs.

Birgitta Bischoff insiste sur le fait que les garçons sont aussi concernés par la rencontre entre leur culture, qui leur attribue un statut supérieur, et la nôtre, qui réprovoe les comportements sexistes. Agir auprès d'eux est également impératif, conclut l'auteure, si l'on veut qu'ils puissent s'intégrer dans une société égalitaire.

Patriarcat et religion

L'approche douce – expliquons et nous nous comprendrons – n'est pas partagée par tous. Certains magistrats par exemple se lasent de transgresser leurs valeurs au nom de la tolérance. On n'avait jamais vu un gouvernement le dire aussi clairement que celui de Saint-Gall: la règle islamique qui exige que les filles cachent leur corps est «*l'expression d'une société patriarcale, qui cherche à contrôler la sexualité des femmes. Il n'est pas admissible que des filles et des femmes soient discriminées sous le couvert de la religion.*» Cette réponse à une

interpellation ouvre une nouvelle ère: depuis ce mois de mars 2006, aucune dispense pour raison religieuse n'est plus accordée.

Les réactions à cette décision montrent que plus les autorités sont de gauche, donc partisans de l'égalité des sexes, et plus elles critiquent la position de Saint-Gall.

Quant aux porte-parole musulmans, que pensent-ils de la décision saint-galloise et des dispenses? La question énerve Hani Ramadan, directeur du Centre islamique de Genève, qui confirme tout de même l'interdiction des cours mixtes dès la puberté des filles. Les autres leaders refusent de répondre parce que, disent-ils, ils craignent qu'une polémique éclate.

On en conclut que leur vision ne les porte pas vers l'ouverture.

La Chaux-de-Fonnière Nadia Karmous est favorable à la mixité, à une exception près: « *Cen'est que lorsqu'ils s'agit de se dénuder que cela peut poser problème. La nudité n'a sa place qu'entre mari et femme. À la piscine, par exemple, la Suisse comprendra bien assez vite qu'il faut séparer les garçons et les filles. Je suis sûre que d'ici dix ou quinze ans, ce sera le cas.* » (7)

Nadia Karmous regrette donc qu'à Neuchâtel, la réservation d'heures d'une piscine publique aux femmes musulmanes ait été abandonnée après sa révélation par les médias. Une piscine dont pouvaient profiter « *des élèves fidèles au Coran* ». On en déduit que les infidèles, les mauvaises musulmanes, fréquentent, elles, les piscines mixtes. (8)

La problématique touche aussi l'Australie, pays à forte immigration d'où nous parvient début 2008 cette nouvelle: Laheda Zanetti, styliste libanaise émigrée en Australie, a inventé un costume de bains pour musulmanes: un pantalon (large et qui le reste, même mouillé) et une tunique à capuchon, équipement qu'elle a appelé toute honte bue « burkini », contraction de bikini et burka, prison de toile afghane qui couvre le corps et ne laisse qu'une grille de dentelle devant les yeux. L'invention enchante bien sûr Nadia Karmous qui profite de l'occasion pour réclamer à nouveau des heures de piscine non mixtes: « *A Neuchâtel, on cherche depuis deux ans.* » (9) Combien de temps les autorités neuchâteloises vont-elles encore tenir? Pour les piscines non mixtes, on ne sait pas. Mais question burkini, la porte est ouverte: Neuchâtel les autorise.

Jusqu'où vont aller les sociétés occidentales dans leur tolérance à l'égard du sexisme?

Une autre pratique effarante se répand en Suisse comme en Europe: la demande de certificats de virginité. « *Les centres de consultations pour femmes voient débarquer des mères traînant leur fille adolescente au contrôle gynécologique, afin de vérifier si elle tachera son drap de quelques gouttes de sang le jour de son mariage* », nous apprend Femina en juin 2006. Au centre du planning familial Profa à Renens, sur le mode léger que paraît requérir le sujet, on nous indique que les certificats délivrés informent le plus souvent que « *tout est en ordre* » (10). ProFa n'a-t-il pas un rôle plus offensif, celui d'informer de la signification d'un tel acte, et de dénoncer ce qu'il recouvre ?

Cette obsession d'une virginité prouvée par le sang du premier rapport sexuel est surréaliste, puisque la science a confirmé depuis longtemps que les filles ne possèdent pas toutes un hymen, que celui-ci ne se s pas nécessairement lors de la première pénétration, et parfois jamais. Une réalité qui a plongé dans l'horreur d'innombrables jeunes filles.

Mais pour contrôler la sexualité des filles, la menace est encore si pratique !

Profa Renens signale aussi recevoir des jeunes filles qui, de plus ou moins bon gré, mettent un terme à leur période de liberté et demandent comment se faire reconstruire un hymen. Un phénomène qui touche de nombreux cantons, mais dont le grand public n'a pas connaissance. Sujet lui aussi trop sensible ?

Dans la liste des interdictions liées au contrôle de la sexualité féminine figure aussi l'avortement. Hafid Ouardiri précise: « *Selon les enseignements du prophète Mohamed, Dieu insuffle l'âme à l'embryon lorsque celui-ci atteint quatre mois (120 jours).* » Mais l'avortement n'est autorisé jusque-là que si la vie de la mère est en danger et après consultation de médecins « de bonne foi ».

Et pourquoi sauve-t-on éventuellement la femme ? « *...afin qu'elle puisse accomplir sa mission maternelle auprès de ses autres enfants et mettre des enfants au monde. (...) Mais la question reste toujours débattue. Chaque cas est étudié avec minutie.* » (11) Chaque cas étudié... Qui peut avaler cette baliverne ?

Il n'existe et n'a jamais existé une société où l'interdiction de l'avortement ne se retourne pas systématiquement contre les femmes.

Mariages forcés

D'autres pratiques liées à cette volonté de contrôler la sexualité des femmes et plus généralement les membres de la communauté prennent de l'ampleur.

Le 12 janvier 2006, un Kosovar de 19 ans est condamné à neuf ans de prison et quinze ans d'expulsion pour avoir, accompagné de son frère, frappé de onze coups de couteaux l'un des deux mineurs qui se trouvaient dans un appartement avec sa sœur. Il avait découvert que celle-ci, âgée de 15 ans, entretenait des relations sexuelles. Il a affirmé au procès que dans sa culture, une fille devait rester vierge jusqu'au mariage, ou épouser son amant. Les hommes comme d'habitude ne respectent pas l'interdit: lui-même a reconnu avoir des relations sexuelles avec qui il veut.

Le 6 octobre 2006, un de ses compatriotes est condamné à trente-quatre mois de prison pour avoir battu et violé son épouse. Celle-ci avait été mariée de force à son futur mari après l'avoir vu une seule fois, à 13 ans. Les mariages arrangés concernent surtout les filles. On voit fréquemment, lorsque la vie commune se révèle impossible et que le mari décide d'y mettre fin avec ou sans violence, ces femmes renvoyées par les autorités dans leur pays, la vie conjugale n'ayant juridiquement pas duré assez longtemps. Chez elles, elles se feront rejeter, loi patriarcale oblige. Quant à ces hommes violents détenteurs d'un permis de séjour, ils restent en Suisse.

En 2006 toujours, le gouvernement de Saint-Gall intervient au profit d'une jeune fille turque de 20 ans obligée par son père, qui détient un permis C, à épouser un compatriote. La jeune femme, de retour au pays, refuse de vivre avec son mari et affirme être menacée de mort par les deux hommes. Elle fait appel à la police.

Les services de la conseillère d'État Karin Keller-Sutter retirent son permis C au père et l'expulsent avec le mari. Cette décision repose sur le mariage forcé et le fait que le père n'est pas intégré: il a exercé de fortes pressions sur ses trois filles afin de les obliger à observer les préceptes de l'islam intégriste. Elles ont été notamment forcées de suivre des écoles coraniques. Le père, malgré vingt-cinq ans en Suisse alémanique, parle très mal la langue.

Les associations musulmanes turques soutiennent-elles la jeune fille? Une journaliste tente de le savoir et contacte pas moins de dix associations. Toutes se défilent. (12)

Seule Saïda Keller-Messahli, présidente de l'unique mouvement musulman progressiste de Suisse, le Forum pour un islam progressiste, approuve sans réserve: « *Il est très rare qu'une jeune femme arrive à se distancier de ce système patriarcal inhumain. Il faut beaucoup de courage pour s'adresser à la justice. (...) Le cadre est très bien défini, c'est celui de la Déclaration universelle des droits de l'homme.* » (13)

Dans cette cause, Saint-Gall a été désavoué: l'enquête s'est terminée par un non-lieu faute de preuves à propos du mariage forcé. Le père a gagné son recours au Tribunal fédéral en février 2008. L'argument de sa non-intégration et le fait qu'il manifeste un comportement contraire aux valeurs fondamentales de notre pays n'entrent pas en ligne de compte. Un titre de séjour, en particulier le permis C, ne peut être retiré à un résident qu'à des conditions très restrictives dont la non-intégration ne fait pas partie.

Cet événement amène certains politiciens, dont Karin Keller-Sutter, à constater que notre droit est inadapté. La conseillère d'État estime aussi qu'il faut revoir le passage automatique du permis B au permis C.

Les mariages arrangés ou forcés, la différence est ténue, se multiplient en Europe. Cette pratique concerne chez nous les communautés turque et balkanique, mais aussi sri lankaise. La Fondation Surgir a révélé en décembre 2006 les résultats d'une étude réalisée auprès de cinquante institutions romandes et alémaniques œuvrant dans le social. Elles ont dénombré 400 mariages arrangés ou forcés, dont 140 entre janvier 2005 et juin 2006, comme si le phénomène s'accélérait.

Si l'on extrapole ce résultat on arrive à quelque 17000 mariages forcés. Ils concernent majoritairement des femmes et géographiquement surtout l'Europe de l'Est, le Moyen-Orient, le Maghreb et l'Afrique subsaharienne.

Aux Pays-Bas, une étude montre que plus de 90 % des immigrants marocains ou des Néerlandais d'origine marocaine (l'une des deux sources majeures d'immigrants) vont chercher leur conjoint au Maroc. L'attrait du permis de séjour n'est pas étranger à ces pratiques. Les filles, obligées d'aller convoler avec un inconnu dans leur pays à l'occasion de vacances, par exemple, sont particulièrement concernées.

Des musulmans néerlandais ont admis l'évidence. Ils ont créé la Plate-forme des associations musulmanes de Rotterdam (SPIOR), qui

«alarmée par le nombre de jeunes filles fuyant leur domicile avant les grandes vacances », a lancé en 2004 une campagne de prévention. (14)

Outre le caractère criminel de ces mariages, on peut imaginer les problèmes d'intégration qu'ils posent: un conjoint qui ne parle pas la langue, souvent sans formation, parfois illettré, et qui ignore la culture et les valeurs du pays d'accueil. Reste le refuge de la communauté.

En France, une estimation officielle datant de 2003 fait état de 70000 filles de 10 à 18 ans concernées. En Allemagne, la chercheuse Necla Kelek estime à 50% les mariages arrangés dans la communauté turque.

Ces mariages qui répondent aux lois patriarcales peuvent créer des drames. La magistrate Karin Keller-Sutter cite le cas d'une femme assassinée en pleine rue parce qu'elle avait osé divorcer. Elle constate aussi que son canton compte « 21 % de non-Suisses, mais [que] 50 % des interventions policières pour violences conjugales concernent des étrangers. Cela touche souvent des couples où il y a des mariages arrangés ou forcés. » (15) Elle souhaite non seulement un nouvel article du Code pénal qui punisse expressément ce crime, mais aussi le changement du droit civil, la modification de la loi sur les étrangers, la formalisation pour les femmes menacées de changer d'identité ou parfois d'être naturalisées. Et la conseillère d'État de communiquer haut et fort aux intéressés que les Suisses n'acceptent pas ce genre de comportements. Des Suisses qui par ailleurs, déplore-t-elle, « ne se donnent pas beaucoup de peine pour communiquer leurs valeurs ».

Polygamie, grande sagesse

La polygamie, interdite évidemment dans nos pays, est une autre des visions sexistes du Coran. Et contrairement à d'autres coutumes, celle-ci fait l'unanimité des femmes contre elle dans le monde. Comment les musulmans la défendent-ils ? En 1995, Mouhammad Kaba, directeur du Centre islamique de Lausanne, estime que la polygamie est le signe d'une grande sagesse: elle évite l'adultère des hommes « qui ne se contentent pas d'une seule femme ». Et puis, dit-il en substance, la femme peut se trouver provisoirement incapable de satisfaire son mari – grossesse, période post-accouchement – ce que la libido d'un musulman ne peut supporter. De plus, la polygamie,

c'est aussi très utile pour les cas de stérilité de l'épouse et lorsque les guerres font diminuer le bassin des mâles.

Mais après tout, pourquoi Allah n'envisage-t-il pas aussi la polyandrie, lui est-il demandé. Pour répondre, Mouhammad Kaba ne se réfère pas au Coran, mais au magazine télévisé *Santé à la Une*. Il lui a appris qu'une femme ayant eu plusieurs amants en même temps a 80% de plus de risques de cancer. De plus, affirme-t-il, « *l'appétit sexuel des femmes est moindre* ».

Le directeur du centre justifie aussi l'interdiction faite à une musulmane d'épouser un non-musulman et l'inégalité dans l'héritage. (16)

Hafid Ouardiri ne peut pas non plus condamner la polygamie, il en relativise l'iniquité: « *Selon la jurisprudence, la femme a le droit de demander à son conjoint de ne pas avoir d'autres femmes.* » (17)

En 2004, le même Centre islamique de Lausanne annonce qu'il veut s'agrandir. Il projette un bâtiment de 1300 m², dont une salle de prières qui pourra accueillir 400 personnes. L'imam Mouwafac el-Rifai prêche dans ce centre. Il se déclare l'adversaire acharné de ses concurrents d'obédience saoudienne, tels la mosquée et le Centre islamique de Genève, et affirme vouloir lutter contre l'extrémisme au profit d'un « *juste milieu* ».

Le juste milieu ne concerne pas les femmes: il y aura dans le nouveau centre la salle de prières des hommes et celle des femmes, l'entrée des unes et celle des autres. Et le foulard, et l'habit. (18)

La discrimination des sexes, un dogme intouchable ?

Un des fondements de la religion islamique traditionnelle est la discrimination des femmes. En cela elle s'éloigne peu des autres religions. Il existe cependant une grande différence: cette discrimination est inscrite dans le Coran censé être la parole de Dieu, confirmée par les paroles de Mahomet, reprise et aggravée par le code de conduite, code civil et code pénal que représente la charia.

Cette discrimination est pratiquée et enseignée dans les nombreux lieux de culte et associations culturelles islamiques où l'on formate les deux genres à l'inégalité. Des milliers d'enfants les

fréquentent pour des cours de religion ou de langue arabe. Des milliers de petites filles apprennent que Dieu les a fait naître inférieures, destinées à procréer et à servir leur maître.

La tolérance helvète donne un coup de pouce à ces pratiques. Notre droit et nos institutions ne protègent pas leurs victimes.

Nous ne sommes pas seuls dans cette volontaire ignorance. Dans tous les pays développés à forte composante musulmane, les guides spirituels islamiques enseignent à des millions d'enfants le sexisme, l'endogamie, l'auto-exclusion, la ségrégation et l'exclusion de l'autre; et le rejet de la civilisation dans laquelle ils vivent, qui enseigne l'humanisme et les droits de l'homme... et les pratique.

Accepter des valeurs différentes au nom d'une célébration multiculturelle angélique, c'est risquer d'admettre au nom du droit à la différence, des différences de droit. Françoise Gianadda, cheffe du Service valaisan de l'état civil et des étrangers, souligne que ces tendances mettent de plus en plus en cause le principe d'un État dont les règles s'appliquent à tous. Il lui paraît nécessaire que la Suisse affirme les valeurs sur lesquelles elle n'entend pas transiger: *«Je pense par exemple au principe de l'égalité des hommes et des femmes devant la loi inscrite dans notre Constitution, au droit des enfants à leur intégrité corporelle ou encore à la neutralité confessionnelle.»*

La magistrate appelle à des décisions claires sur la définition de pratiques que nos pays ne devraient pas tolérer. Et de citer l'exemple d'un Asiatique qui demande sa naturalisation et s'apprête parallèlement à épouser dans son pays une fillette de 13 ans; celui d'un homme prêt à faire exciser sa fille lors d'un voyage dans son pays d'origine; celui des mariages forcés de jeunes filles dans le pays d'origine des parents; celui d'un homme père de cinq enfants qui a répudié sa femme dans son pays et vient d'épouser une Suissesse. (1)

Le sexisme ordinaire de Tariq Ramadan

Rhéteur hors pair, magicien de la parole, Tariq Ramadan réussit souvent à dire le fond de sa pensée – intégriste – en donnant l'impression qu'il vient d'exprimer le fond de la nôtre – progressiste. Un maître indépassable ! Il a entraîné de nombreux hommes et femmes de gauche dans son combat pour l'obscurantisme, et partout, une

majorité des journalistes le considèrent encore comme un partisan comme eux du dialogue, du multiculturalisme, voire... du féminisme. En particulier en Suisse, pays où le philosophe-prêcheur est né et où il a enseigné aux adolescents de l'école publique durant de nombreuses années. Il se consacre désormais à plein-temps à faire accepter sa conception de l'islam dans de nombreux pays d'Europe. Les États-Unis pour leur part considèrent ce prosélyte comme dangereux et lui interdisent l'entrée dans le pays.

Il est donc intéressant d'examiner la facette misogyne de la pensée intégriste par le biais du plus moderniste d'entre eux.

Ses réponses à Nicolas Sarkozy à propos de la lapidation, lors d'une émission télévisée de novembre 2003, sont exemplaires de l'ambiguïté de son discours. Rappel.

La lapidation, Tariq Ramadan a fini par dire, poussé dans ses retranchements, qu'il n'est pas pour. Et même, qu'il est plutôt contre, et qu'en plus, elle est inapplicable. C'est pourquoi il a déclaré demander un moratoire aux religieux qui dictent la loi afin de discuter d'une suppression éventuelle. Pourquoi ne pas appeler immédiatement à la suppression ? Parce que, nous chuchote-t-il à l'oreille, mes coreligionnaires ne sont pas encore prêts à l'entendre. Alors, pour ne pas les froisser, pour les convaincre en douceur, je ne demande qu'un moratoire.

Les musulmans pro-lapidation sont-ils des malentendants ou des imbéciles ?

Le moratoire n'a aucune chance d'être accepté vu le radicalisme ambiant des savants en général et des amis de l'islamologue en particulier. Et Tariq Ramadan, qui entretient ce radicalisme, le sait. Il a néanmoins lancé avec fracas son appel au moratoire, qui a fait comme prévu un grand flop.

En réalité, les fondamentalistes n'ont pas le droit de dire tout simplement « cette barbarie doit disparaître », puisqu'à au moins deux reprises, Mahomet l'infaillible a ordonné des lapidations. Tariq Ramadan a donc trouvé un biais: il affirme que la lapidation est inapplicable, car quatre témoins doivent avoir assisté aux ébats. Mais si par extraordinaire quatre témoins les ont vus, Tariq Ramadan approuve-t-il la lapidation ? Et lorsque le ou la coupable – 90 % des condamnés sont des femmes – avoue son « crime », comme lors des deux condamnations de Mahomet, la sanction est-elle justifiable ?

Dans un livre interview paru en 1999 et rédigé avec le conseiller national démocrate-chrétien Jacques Neirynek, Tariq Ramadan livre ses convictions, entre autres sur les femmes. Florilège. (2)

Le professeur ne condamne pas la polygamie, autorisée rappelle-t-il jusqu'à quatre femmes. Mais attention, souligne-t-il, c'est une permission et pas une obligation, et le monde musulman tend, affirme-t-il, vers la monogamie. Mais « *des circonstances sociales particulières ou des situations spécifiques dans un couple peuvent amener à ce que la solution de la polygamie soit envisagée* ». Et la fiancée peut stipuler dans son contrat de mariage qu'elle ne veut pas d'une deuxième épouse. Une demande si facile à exprimer à un mari forcément bon, versé dans les Écritures, qui acceptera sans hésiter...

Les hommes, eux, n'ont rien à ajouter dans le contrat: leurs droits figurent dans les textes sacrés.

Tariq Ramadan confirme l'interdiction de l'avortement « *sauf dans la situation, établie par consensus entre les savants, où la vie de la mère est en danger* ».

Un aréopage de savants dont on ne sait jamais où il se trouve et qui le compose.

L'autorisation d'avorter pourrait aussi être accordée dans d'autres « *cas singuliers, spécifiques ou extrêmes* » (exemple donné: un enfant handicapé s'annonce, ce qui angoisse le couple).

L'usage de la contraception est également prohibé par l'islam. Mais là encore, il existe des autorisations exceptionnelles accordées par les religieux, et lorsque l'usage de la contraception est « naturel ».

Notons que les théologiens (oulémas et imams) sont appelés savants par les musulmans, car pour eux religion et science sont quasi synonymes. Les « sciences islamiques » indiquent exclusivement l'apprentissage de la religion qui comme chacun sait s'oppose à tout esprit scientifique.

D'après le Coran, seuls les hommes peuvent demander le divorce. Le terme utilisé est « répudier », que Tariq Ramadan évite. Ce qui ne l'empêche pas d'affirmer qu'au début de l'islam, « *les hommes prononçaient la triple formule du divorce [« je te répudie »] de façon inconsidérée* ».

Aujourd'hui, pour éviter d'être répudiée, l'épousée peut, précise-t-il, faire inscrire certaines clauses dans son contrat de mariage. Toujours aussi facile pour des femmes à l'esprit d'indépendance tellement apprécié dans leur religion.

Malgré ces considérations nébuleuses, le prédicateur reconnaît aux femmes le droit de demander le divorce. ... Quitte à ignorer l'unilatéralisme du Coran. C'est donc possible ?

Selon le Coran, un voleur doit être puni par l'amputation d'une main, et s'il récidive par celle du pied opposé. Impossible de rejeter ce qu'a prononcé Allah. Alors, le professeur imagine, comme d'ailleurs son frère Hani – et comme dans le cas de la lapidation –, que ces peines sont assorties de telles conditions – une société juste et éduquée – qu'elles sont « inapplicables ».

Dans une société juste et éduquée, les amputations seraient donc acceptables ?

En tout cas, ces châtiments gardent toute leur importance par l'enseignement qu'ils transmettent: « *La fornication et l'adultère sont des choses très graves devant Dieu, de même que sur le plan social* » affirme Tariq Ramadan.

À ce moment, ô surprise, Jacques Neiryck insiste (surprise, parce que tout au long des pages, il exprime son admiration pour la religion de son interlocuteur et ne manque pas une occasion de déconsidérer la sienne et nos sociétés): est-ce que la peine de mort pour adultère est inscrite dans la charia ? Ramadan ne peut le nier. Mais il existe, rassure-t-il, des divergences importantes entre savants « *quant aux modalités de ce respect et à la latitude d'interprétation et d'adaptation* ».

L'islamologue n'exclut pas cependant que les châtiments prévus s'appliquent: « *(...) dans les cas extrêmes, pour lesquels toutes les conditions ont été réunies, la fermeté sera requise* ».

Soit, si l'on a bien compris, la peine de mort ?

Soyons justes, il semble que même un intégriste peut évoluer. En 2007, Tariq Ramadan a soutenu la Journée internationale pour l'abolition de la peine de mort et a incité ses troupes à l'imiter.

Mais la liste des discriminations n'est pas close: lorsque des couples mixtes dont le mari est musulman se séparent, la garde des enfants revient selon le droit islamique au père. Jacques Neiryck évoque les drames de ces mères auxquelles on enlève leurs enfants et à qui souvent le droit de visite est refusé. Tout cela est beaucoup moins choquant lorsque l'on connaît l'islam, justifie Ramadan. Mais il ne faut pas que les hommes abusent ! Comment les en empêche-t-il ? Mystère.

L'interviewé exprime cependant le souhait que les travailleurs sociaux, juges et tribunaux occidentaux rectifient leur fausse vision de l'islam qui les « *pousse à donner plus vite crédit aux dires des femmes.* »

L'islamologue fait résonner des phrases similaires à celles que l'Église chrétienne utilisait pour justifier la subordination des dites femmes: « *Le principe, dans le mariage, est l'égalité des êtres et la complémentarité des rôles et des fonctions.* » La différence de fonction, c'est que l'homme entretient la famille et que la femme élève les enfants. Mais celle-ci a, déclare le philosophe, un droit absolu à l'éducation et au travail (si sa grande famille lui en laisse le temps).

Tariq Ramadan justifie le droit des hommes à épouser une juive ou une chrétienne (Jacques Neiryneck n'oserait pas imaginer l'éventualité d'une athée), et le fait que « *l'inverse n'est pas possible* ». Il reste donc interdit à une musulmane d'épouser hors de sa religion. L'islamologue confirme aussi l'interdiction de l'homosexualité. Mais il rappelle la grande ouverture de l'islam à propos de la sexualité agréée: dans un couple légal, tout est permis « *sauf la sodomie* ».

Mais pourquoi pas la sodomie ?

En analysant les cassettes et conférences du prédicateur, la journaliste Caroline Fourest a fait d'autres découvertes. Tariq Ramadan conseille aux filles de ne pas participer aux activités sportives, et à ses troupes d'éviter les touchers de paumes mixtes: « *Essayez de l'éviter, mais quand on vous tend la main, vous donnez la main.* » Il condamne les relations sexuelles avant le mariage et la présence d'un homme et d'une femme non mariés seuls dans une pièce. Il s'oppose à la fréquentation des piscines mixtes et cela pour les deux sexes. (3)

Selon le prédicateur, les féministes islamiques existent. Mais elles sont sommées de ne pas nous ressembler. Au début de la discussion avec Jacques Neiryneck sur ce thème, on pourrait pourtant s'y tromper. Tariq Ramadan soutient les musulmanes qui luttent « *contre l'archaïsme et l'obscurantisme de leurs sociétés* », contre « *les discriminations et les mauvais traitements que subissent les femmes tant au niveau du droit que sur le plan simplement physique* », ou encore contre des traitements masculins « *totalemt discriminatoires et inhumains à l'endroit de l'épouse* ». Le diagnostic de Ramadan rejoignant le nôtre, on pourrait en conclure que féministes occidentales et islamiques peuvent combattre main dans la main.

Eh bien non, car l'une des hantises du professeur, c'est que des musulmanes s'inspirent de l'Occident. Penser que « *plus une femme est occidentalisée, plus elle est libérée* », dit-il à son interlocuteur, c'est une perception « *très réductrice* », et un des signes de l'impérialisme culturel de l'Occident. Ainsi, Taslima Nasreen, féministe militante obligée de fuir le Bangladesh pour éviter la mort, n'a pas le moindre mérite à ses yeux vu son « *discours réducteur et totalement occidentalisé* ».

Y a-t-il donc un exemple islamique ? Oui : « *L'évolution du statut des femmes iraniennes a été particulièrement impressionnant.* » (...) « *L'Iran est sans doute l'un des pays musulmans qui a fait le plus de progrès, ces vingt dernières années, quant à l'évolution des droits de la femme.* (...) *L'évolution, lente, pénible, mais réelle, se fait de l'intérieur du champ de référence musulman.* »

Deux à trois fois par année, les féministes occidentales reçoivent une invitation à apposer leur paraphe au bas d'une pétition, à l'intention de ce champ de référence musulman. L'objectif ? Sauver telle jeune fille de 15 ans de la mort pour « vie dissolue » (l'une d'elles a tout de même été pendue au sommet d'une grue), ou telle femme de la lapidation pour « fornication ». En juillet 2008, huit Iraniennes de 27 à 43 ans ont été condamnées à être lapidées pour prostitution, inceste ou adultère ainsi qu'un professeur de musique de 50 ans pour relations sexuelles avec un étudiant. Des homosexuels sont mis à mort dans d'horribles conditions.

En juin 2008, le magazine *Foreign Policy* a publié la liste des intellectuels les plus influents du moment. Le seul Suisse cité se nomme Tariq Ramadan. Jean Ziegler, qui a appuyé (et continue d'appuyer) plus d'un leader totalitaire, se félicite de ce choix qui donne de la Suisse « *une image multiculturelle et tolérante* ». (4)

L'appel de la liberté contre le garrot du texte

Une enseignante genevoise met en évidence la difficulté d'invoquer le Coran pour faire évoluer la condition féminine en islam. Fawzia al-Ashmawi est enseignante à l'Université de Genève, elle enseigne aussi au Centre islamique de Hani Ramadan. Elle intervient de temps en temps dans la presse pour exprimer ses convictions. Défendant avec ferveur les textes sacrés, elle ne se sent tout de

même pas à l'aise devant la manière dont les femmes musulmanes sont traitées, et elle ressent une certaine attirance pour les droits humains version occidentale. Un label qu'elle voudrait bien pouvoir appliquer à l'islam.

Mais comment faire sans remettre en cause la parole d'Allah ? En 2004, Fawzia al-Ashmawi tente l'exercice dans un entretien avec *Le Courrier* à l'occasion d'un congrès qu'elle a organisé avec des coreligionnaires. (5) Et démontre par le concret l'obstacle incontournable, spécifique à cette religion: son texte de référence, le Coran, est censé être la parole de Dieu. Obstacle auquel les théologiens en ont ajouté un deuxième: Mahomet est traité lui-même à l'égal d'un Dieu, puisque rien de ce qu'il a dit ou fait ne peut être contesté ou critiqué. Bien au contraire, c'est à cette aune forgée au VII^e siècle que tout comportement est jugé.

Fawzia al-Ashmawi désire transmettre la «vraie image» de la femme musulmane et combattre les déformations que véhiculent les médias européens, dont celle de femmes soumises. On verra que son image de la condition des femmes musulmanes est encore infiniment plus négative.

Selon elle, «*La femme musulmane (...) a des droits compatibles avec ceux de la Déclaration des droits de l'homme.*» Le Coran et la tradition du Prophète «*correctement interprétés*» lui permettent de choisir sa vie, son métier, son conjoint ou encore le nombre de ses enfants.

Autrement dit, «*il n'y a pas d'incompatibilité entre l'épanouissement social de la femme musulmane et les dogmes fondamentaux de l'islam*».

Quant au voile, «*une des pierres d'achoppement*» du colloque, il ne constitue pas selon elle une condition sine qua non pour être musulmane.

Mais alors, pourquoi tous les pays musulmans asservissent-ils les femmes ? Sa réponse: à cause de la société patriarcale «*qui a réduit la femme à cette condition lamentable*», et à l'interprétation des textes sacrés «*modelée autour des besoins de la gent masculine et de la société patriarcale*».

On objectera que le patriarcat n'est pas une exclusivité des pays islamiques. C'est même un fléau universel qui il n'y a pas si longtemps frappait aussi les femmes occidentales. Mais le statut des femmes dans les sociétés islamiques est plus grave que dans les autres cultures et en sortir paraît insurmontable.

L'enseignante reconnaît que l'attachement à la lettre du Coran explique qu'il reste des problèmes de taille à résoudre. Les musulmans ne peuvent pas, par exemple, reconnaître l'article 2 de la Déclaration des droits de l'homme qui spécifie l'égalité des êtres humains « *sans distinction de sexe* ». Mais elle l'accepte: « *L'islam a une autre conception, la femme est pensée comme le complément de l'homme.* » Rappelons que ce « complément » dépend dans tous ses faits et gestes du complété.

Autre écueil céleste, reconnaît l'enseignante: il n'existe pas de liberté religieuse en islam. Un(e) musulman(e) n'a pas le droit de changer de religion et il est interdit à une femme d'épouser un non-musulman, donc de choisir librement son conjoint.

Y a-t-il une issue? Les changements ne peuvent venir que des gouvernements islamiques, explique Fawzia al-Ashmawi. Et de citer l'exemple de l'esclavage, considéré comme normal dans le Coran, et qui a néanmoins pu être aboli. Sans qu'aucune école juridique ou religieuse ne se soit prononcée pour cette abolition.

Curieuse position que celle d'attendre des gouvernements qu'ils remettent en cause des textes que l'on décrète soi-même intouchables.

Karin Keller-Sutter a un discours très éloigné de ces contorsions intellectuelles. Quels principes défend-elle ? « *L'esprit de liberté. L'égalité des sexes. Le fait de ne pas placer la religion ni la tradition plus haut que les libertés individuelles. Nous devons exiger que toutes les personnes qui vivent en Suisse respectent notre ordre juridique. On ne peut pas accepter que se forme un système parallèle avec des valeurs patriarcales et archaïques.* » (6)

III

Excision : attention, on pourrait blesser

Le cas suivant a été soumis au Conseil des droits de l'homme de l'ONU, sans résultat. Il est tiré d'un recueil de droit approuvé – version arabe et version anglaise – par l'Université al-Azhar.

Le texte arabe dit ceci: «*La circoncision est obligatoire (pour les deux sexes) et consiste en l'ablation de la partie de peau recouvrant le gland du mâle et en l'excision de la femelle par un sectionnement du clitoris.*»

Et la traduction anglaise dit cela: «*La circoncision est obligatoire (pour les deux sexes). Pour les hommes, elle consiste en l'ablation du prépuce du pénis et, pour les femmes, en l'ablation du prépuce [...] du clitoris [non pas le clitoris lui-même, comme certains l'affirment à tort]. L'école hanbalite soutient que l'excision des femmes n'est pas obligatoire, tandis que l'école hanafite la considère comme une simple marque de courtoisie à l'égard dumari.*»

Cité par Alain Jean-Mairet, spécialiste de l'islam

Supprimer le plaisir des femmes, voire faire de l'acte sexuel une infinie douleur, est une garantie supplémentaire de virginité et de fidélité. Il y a quelques millénaires, des sociétés ont trouvé la manière: mutiler le sexe des filles et, perversion suprême, confier cette barbarie aux femmes elles-mêmes, mères et exciseuses.

S'il est une loi implicite, mais observée à 100% dans le monde entier, c'est bien celle-ci: il est strictement interdit de faire le moindre lien entre islam et mutilations génitales. Chaque document ou rapport se doit de rappeler cet axiome: les mutilations sexuelles n'ont rien à voir avec la religion. Raison invoquée: des animistes et des chrétiens mutilent aussi leurs filles.

Vous ne trouverez donc aucun texte d'organisations internationales, d'ONG, d'autorités d'ici ou d'ailleurs qui ne comprenne pas la formule consacrée. Raison pour laquelle aucune des innombrables enquêtes entreprises dans les pays exciseurs ne prend en compte le paramètre religieux.

Vous ne trouverez jamais non plus la description d'un pays – dans les livres, les sites, etc. – qui, au chapitre culture, mentionne les mutilations. Et je ne me souviens pas d'un(e) chef(fe) d'État qui ait placé l'excision à son ordre du jour de défense des droits humains avec un homologue de pays exciseur.

Le fait est qu'il n'existe aucun pays majoritairement chrétien ou animiste qui excise. En revanche, parmi les pays quasi exclusivement musulmans qui mutilent au moins 90% de leurs filles, nous trouvons l'Égypte (80 millions d'habitants), le Mali (11 millions), la Guinée (9 millions), la Somalie (8 millions), la Mauritanie (3 millions).

Soit au minimum du minimum, plus de 110 millions de musulmans ! On peut sans crainte de se tromper ajouter 50 millions de musulmans de pays multiconfessionnels ou qui n'excisent qu'une partie de leurs fillettes. Si l'on doit un jour ajouter à ces 160 millions l'Indonésie (90 % de musulmans), où il semble qu'une écrasante majorité des filles subissent une forme d'excision, ce chiffre atteindrait quelque 370 millions.

Depuis quatorze siècles qu'est apparu l'islam, des centaines de millions de musulmans excisent et infibulent sans que la moindre offensive ne s'organise dans leurs rangs pour combattre ce crime au nom des valeurs de leur religion. Pourtant, répètent à usage occidental leurs partisans: « *Les mutilations sexuelles, ce n'est pas islamique. Le Coran ne les exige pas, n'en parle même pas.* »

C'est déjà un mensonge par omission: si effectivement le Coran n'en parle pas, des hadith (récits de la vie de Mahomet) traitent du sujet, et les hadith sont presque aussi importants dans l'islam que le Coran. Mahomet mentionne à au moins deux reprises l'excision, et l'accepte. C'est probablement la raison pour laquelle les musulmans ne disent pas « *l'excision est interdite par l'islam* », mais « *l'islam n'exige pas l'excision* ». Tout est dans la nuance.

Le récit le plus fréquemment cité relate un échange entre Mahomet et une femme connue pour pratiquer les mutilations. Mahomet lui demande si elle poursuit cette activité. Elle confirme et ajoute: « *À moins que ce ne soit interdit et que tu m'ordonnes de cesser.* » Mahomet répond: « *Oui, c'est autorisé. Mais si tu coupes, ne coupe pas trop, car cela est meilleur pour la femme et plus plaisant pour le mari.* » Si les Occidentaux ignorent ce fait, les oulémas et imams le connaissent parfaitement. Impossible de nier que si l'excision était peu courante du temps du prophète, il ne l'a à aucun moment condamnée ou interdite. Il l'a même autorisée. D'où, chez les théologiens musulmans, des débats interminables sur la question de savoir si l'excision est autorisée, recommandée ou obligatoire.

L'Égypte, qui abrite l'Université al-Azhar, phare de l'islam sunnite, excise la quasi-totalité de ses filles. Là-bas, le débat religieux fait rage. Les islamistes estiment obligatoire l'excision en invoquant les hadith. Et certains dénoncent la lutte que mènent les démocraties contre ce fléau comme partie du complot de l'Occident visant à détruire la société islamique, à y répandre le sida et la prostitution, deux maux que l'excision est censée selon eux prévenir.

Le très influent Youssef al-Qaradawi a publié une fatwa en 2000 disant que « *tous ceux qui considèrent l'excision comme le meilleur moyen de protéger leurs filles devraient l'appliquer* », mais, ajoute-t-il, les autres ne commettent pas de péché en s'abstenant.

Il est impossible de savoir quels pourcentages respectifs de chrétiens, d'animistes et de musulmans excisent. On sait néanmoins par l'UNICEF que les mutilations sont pratiquées dans quelque 32 pays (16% des membres de l'ONU), dont 29 appartiennent à l'Organisation de la conférence islamique (OCI). Des centaines de milliers de filles musulmanes, dont celles d'innombrables imams et oulémas, sont mutilées chaque année.

Mais l'Organisation de la conférence islamique estime beaucoup plus urgent de dénoncer les ravages de l'islamophobie en

Occident – elle a créé un observatoire à cette fin – que ceux des mutilations génitales... qui attendent toujours leur observatoire.

Amer constat

Le constat est amer: depuis quarante ans que le mouvement féministe a révélé et dénoncé ces pratiques, malgré les multiples résolutions de l'ONU, les immenses fonds – essentiellement occidentaux – investis dans des actions de prévention, les mutilations ne diminuent pas. En 1996, l'UNICEF observe que ce traitement est infligé à quelque deux millions de fillettes ou jeunes filles par an. En 2007, onze ans plus tard, elle annonce pour la Journée internationale contre les mutilations féminines 3 millions d'excisions annuelles, soit 50% de plus! Les mutilations, c'est le tonneau des Danaïdes. Plus les études se multiplient, plus les organisations spécialisées de l'ONU et les ONG tentent de faire reculer le fléau, et plus le total augmente.

En mai 2008, l'OMS répète ce constat: lenteur de l'évolution, espoirs déçus. Et une évolution nouvelle: «*Dans certains pays apparaît une tendance croissante, la pratique des mutilations génitales féminines par des professionnels de la santé, un développement particulièrement inquiétant.*» (1)

En Afrique même, dès que les taux d'excision sont inférieurs à 70%, c'est la bouteille à encre: les chiffres diffèrent d'une organisation à l'autre et les quelques pour cent de diminution annoncés chaque année sont aussi aléatoires que dérisoires.

L'Asie échappe aux recherches. Pourtant, des mutilations ont été signalées dans des pays comme l'Inde, la Malaisie et le Sri Lanka, et elles semblent largement répandues dans l'immense Indonésie. En janvier 2008, un article du *New York Times* décrit photos à l'appui une cérémonie musulmane à Bandung, au cours de laquelle plus de 200 fillettes sont excisées sur les pupitres de leur école. L'événement, organisé par une organisation islamique, a lieu chaque année, parfois dans un centre de prières.

Selon la même source, dans une enquête réalisée en 2003, 96% des familles indonésiennes interrogées ont indiqué que leur fille avait subi une forme d'excision avant l'âge de 14 ans. Ce pays compte 210 millions d'habitants dont 90% sont musulmans. (2) La population augmente tous les ans d'environ 3 millions. Il faudrait donc ajouter un million et demi d'excisions aux trois attribués à l'Afrique.

On a aussi appris ces dernières années que quelque 60 % des femmes kurdes irakiennes (musulmanes) sont excisées, ce qui était totalement ignoré.

Les organismes onusiens et les ONG qui luttent sur le terrain tentent désespérément d'entraîner les imams dans leur combat. Sans le soutien actif des religieux islamiques au plus haut niveau, les mutilations n'ont aucune chance de disparaître.

Avec un discours clair de condamnation au nom de l'islam et une offensive de terrain des autorités musulmanes contre ces mutilations, gageons qu'elles disparaîtraient en une génération.

En attendant, cette barbarie ne devrait-elle pas figurer parmi les crimes contre l'humanité ?

Le moderniste ne condamne pas

La tolérance face aux mutilations n'épargne pas les prosélytes musulmans, même s'ils sont nés et ont toujours vécu dans nos sociétés. Tariq Ramadan, par exemple. On pourrait imaginer qu'il condamne sans « si » et sans « mais ». C'est trop demander.

« (...) Certains savants ont pu parfois faire référence à des dires du Prophète qui auraient laissé une porte ouverte à ce genre de pratique », dit-il à Jacques Neirynek. (3) Notons que le spécialiste de l'islam emploie le conditionnel alors qu'il connaît sur le bout du doigt ses hadith.

Et pourquoi ce prophète que l'on nous affirme si humain a-t-il approuvé ces mutilations ? C'est en quelque sorte le signe de son ouverture d'esprit. Il tolérait l'excision « *en respect des pratiques culturelles en cours à son époque dans certaines régions de la péninsule* ».

Et puisque son prophète a laissé la porte ouverte, Tariq Ramadan ne va pas la refermer : « *L'islam reconnaît les pratiques culturelles dès lors qu'elles ne s'opposent pas à une obligation ou à un interdit.* » Explication de texte : l'excision est une pratique culturelle qui n'est ni obligatoire ni interdite par les textes sacrés, les croyants peuvent donc parfaitement la pratiquer avec l'appui de « *certain savants musulmans* ».

Sur le même sujet, Hafid Ouardiri, tout en dénonçant cette pratique, a des propos à la fois lénifiants et faux : « *L'excision ne fait pas partie de la tradition en islam. (...) Il n'y a rien à ce propos dans les Écritures. Ce sont des coutumes ancestrales qui ont malheureusement perduré dans certaines régions du monde à cause de l'ignorance crasse des habitants.* (4)

En Suisse, l'UNICEF estime à 7000 le nombre de femmes excisées. Le rapport publié en 2004 juge par ailleurs probable que des mutilations soient pratiquées dans notre pays. Une hypothèse qui s'est vérifiée depuis: en juillet 2008, des parents somaliens ont été condamnés pour lésion corporelle grave dans le canton de Zurich. Ils ont reconnu avoir fait exciser leur fille à l'âge de 2 ans à leur domicile de l'Oberland zurichois. La sanction est remarquable, car ce sont les parents eux-mêmes qui ont révélé leur acte au cours de leur procédure de naturalisation, en ajoutant pour preuve d'intégration qu'ils avaient renoncé à faire exciser leurs deux autres fillettes.

La magistrate valaisanne Françoise Gianadda raconte pour sa part cette anecdote: *« J'ai par exemple récemment convoqué un homme marié à une Suissesse dont j'ai entendu dire qu'ils s'apprêtait à exciser sa fille dans son pays d'origine. Il m'a fait tout une théorie en me disant que c'était interdit en Égypte et que les médecins ne la pratiquaient pas, alors que sa mère et ses sœurs ont été excisées. Moi, je lui ai fait comprendre que, s'il procédait de la sorte, cela pourrait avoir des conséquences sur son permis de séjour. L'autorité tutélaire a, de son côté, exigé un examen médical de la fillette à son retour de vacances. Il a accepté, mais une seule fois en raison de la pudeur de sa fille. »* (5)

Entre respect des cultures et risques des traditions

L'UNICEF Suisse réclame l'introduction dans la législation suisse d'une norme pénale interdisant l'excision. Une initiative allant dans ce sens a été acceptée par la commission compétente du Parlement.

En Europe, des pays tels que la Suède, la Grande-Bretagne, la Norvège et la Belgique ont une loi spécifique. On estime que six millions de femmes réfugiées en Europe sont excisées, donc appartiennent à des populations qui risquent à leur tour de faire exciser leurs filles. Hors d'Europe, le Canada et l'Australie ont aussi légiféré.

Les participants à un colloque organisé par UNESCO-Suisse en février 2008 à Berne n'ont pu que constater leur impuissance. Ils avaient invité Gamal Serour, professeur de gynécologie à l'Université égyptienne al-Azhar, référence majeure du sunnisme, qui excise la quasi-totalité de ses filles et où, à chaque tentative du gouvernement de combattre le fléau, une protestation virulente des religieux parvint à empêcher son succès.

Le professeur Serour ne cesse de mettre en garde: le sujet est si délicat qu'il ne faut pas compter le résoudre avant « quelques dizaines d'années ». Vu l'activisme de ses coreligionnaires, le terme paraît encore très optimiste. Et si al-Azhar annonce ce terme lointain, c'est que la mobilisation des oulémas, cheiks et autres « savants » n'est pas à l'ordre du jour.

L'UNICEF, elle, affirme espérer la disparition du fléau pour 2015.

Genève démunie ?

Un colloque sur l'excision a eu lieu en octobre 2007 aux Hôpitaux universitaires de Genève (HUG). L'UNICEF estime que 1000 à 1200 migrantes sont excisées dans ce canton. Les risques pour les fillettes sont particulièrement élevés dans les populations érythréennes, soudanaises et somaliennes. Notons que toutes trois pratiquent aussi l'infibulation. Celle-ci consiste, après avoir coupé le clitoris et les petites lèvres, à lacérer les grandes lèvres afin de faire saigner leurs bords internes ce qui met les muqueuses à vif. Ensuite, les bords réunis et les surfaces accolées cicatrisent et sont réunis par des agrafes d'acacias ou un fil. Un mince orifice permet à l'urine et aux règles de (mal) passer. Une désinfibulation (ouverture de la cloison collée des grandes lèvres) est effectuée lors du mariage. Parfois, les lèvres sont à nouveau infibulées, notamment après les accouchements (réinfibulations).

Des obstétriciens de la Maternité des HUG ont révélé être sollicités pour des réinfibulations après un accouchement. Une quinzaine de cas ont été recensés. Que se passe-t-il alors ? Les médecins refusent de réinfibuler la mère et tentent d'expliquer pourquoi aux parents. Et si le bébé est une fille, une note est transmise au pédiatre de l'enfant... Sans suivi.

Au moment de ce colloque, une campagne organisée par le Service cantonal pour la promotion de l'égalité entre hommes et femmes est en cours, destinée à sensibiliser les populations concernées et à leur faire savoir que l'excision est illégale en Suisse. Mais attention, dans le respect des cultures ! Seules des médiatrices issues des pays ou ethnies concernées sont autorisées à sensibiliser. « Ce n'est pas à nous, femmes occidentales, de le faire », affirme Fabienne Bugnon, directrice de l'Office des droits humains à Genève.

Ce respect des cultures réduit à néant la perspective d'effectuer des contrôles réguliers en Suisse ou au départ et au retour de vacances des filles à risque. Une telle mesure pose aux milieux politiques, médicaux et associatifs « *un problème éthique* ». (6)

D'autres pays occidentaux estiment que l'éthique leur commande d'empêcher toute excision de filles vivant sur leur sol.

Le « respect des cultures » qui sévit en la matière est d'autant plus aisé à appliquer que la mutilation est invisible. Si l'on coupait un bout du petit doigt des filles, acte moins grave mais offert au regard de tous, le combat serait autrement plus offensif.

Et imagine-t-on une jeune fille nous interpellé un jour ainsi :

– Je suis née chez vous, j'y ai toujours vécu. Votre société m'a tant répété qu'elle assurait l'égalité entre hommes et femmes, défendait les droits humains, protégeait les enfants. Pourtant, j'ai été excisée. Qu'avez-vous fait pour l'empêcher ?

– Des campagnes de sensibilisation. Celle qui vous concerne n'a pas bien fonctionné, nous sommes désolés. Mais empêcher que vous soyez, vous personnellement mutilée, nous posait un problème éthique.

Le professeur s'interroge

Le professeur mauritanien Abdoulaye Sow, invité à Genève en février 2008, a expliqué lors d'une conférence qu'il fallait supprimer les mutilations sexuelles qui ont pour unique but de supprimer le plaisir des femmes et de s'assurer leur maîtrise sexuelle. Un discours clair, sans équivoque. Mais il a confirmé en répondant à une musulmane que l'islam (il est musulman pratiquant) n'a rien à voir dans cette pratique.

Je lui ai donc demandé :

– Mais si ce n'est pas une obligation pour les musulmans, pourquoi tant d'entre eux excisent-ils depuis la naissance de votre religion ?

– Vous mettez le doigt sur une question très importante. Moi-même, je n'ai pas de réponse...

Ce dialogue hélas avait lieu dans les coulisses. En public, il est quasiment impossible d'entendre un musulman mettre en cause sa religion dans la persistance de ces pratiques.

IV

Le terreau idéologique

« Comment quitter l'insupportable carcan d'une tradition figée par le discours religieux, qui les étouffe tous, hommes et femmes en même temps, même si les premiers ont le pouvoir pour eux ? Comment se débarrasser d'un Dieu qu'on a privé d'esprit pour le transformer au fil des siècles en un méticuleux greffier de minables interdits ? »

Sophie Bessis, chercheuse, spécialiste du monde arabe

L'abandon de l'emprise des hommes sur les femmes est l'une des perspectives les plus douloureuses pour les musulmans intégristes. Coran, sunna et charia sont là pour rappeler les préceptes et les sanctions en matière de discriminations. Atténués pour l'Europe ou clairement énoncés dans les contrées musulmanes, ils restent inacceptables pour nos sociétés.

L'intégrisme version douce, pour musulmans d'Europe

Des millions de musulmans vivent désormais en Europe. Ils sont minoritaires, soumis à un droit qui n'est pas inspiré par la charia et lui est même sous de nombreux aspects opposé. La peine de mort, abolie dans nos pays mais prévue dans de nombreux cas par la charia, n'en est qu'un exemple. Mais dans un pays où ils sont minoritaires, les intégristes affirment obéir aux lois. Obéir, mais ni adhérer ni louer et surtout élargir autant que possible leur marge de manœuvre.

Des imams, dont un a prêché durant douze ans à Genève et autant à Zurich, ont joint leurs efforts pour adoucir la loi musulmane. Ils proposent des pratiques, notamment en matière de discriminations des femmes, censées être acceptables pour l'Occident.

Ce sont des imams européens et arabes (ou les deux) issus de la mouvance des Frères musulmans. Ils se sont demandé comment rester un bon musulman en terres impies, soit respecter nos lois tout en pratiquant un maximum de préceptes puisés dans leurs textes sacrés. Une assemblée, le Conseil européen pour la fatwa et la recherche, s'est attelée à la tâche.

Le Conseil comprend une trentaine d'imams cooptés, pratiquement tous d'origine arabe, officiant pour la plupart dans des villes européennes, et reconnus pour leurs compétences religieuses. Youssef al-Qaradawi, qui possède une énorme influence sur les musulmans, en est le président.

Le recueil de fatwas qu'ils ont rédigé est spécifiquement destiné aux communautés d'Occident et connaît un grand succès. Au Salon du livre genevois, par exemple, il occupe chaque année une place de choix sur le stand des femmes musulmanes. (1)

Youssef Ibram, imam à la mosquée de Genève jusqu'à mi-2008, représente la Suisse dans ce Conseil pour la fatwa.

Les fatwas sont des décrets qui indiquent aux croyants ce qui est autorisé ou condamné. Elles sont prononcées par des religieux reconnus pour leur savoir dans leur communauté. Les fatwas citées ci-dessous répondent à des questions que posent souvent les musulmans de nos pays. Les réponses sont appuyées par des versets du Coran ou des épisodes de la vie de Mahomet.

De manière générale, les fatwas embrassent tous les aspects de la vie, des plus importants aux plus anodins, des comportements sociaux quotidiens aux pratiques les plus intimes. Elles peuvent être contradictoires, car il n'existe pas d'organisme qui les valide.

Grâce aux milliers de pages du Coran et de la sunna, toute question sur le licite ou l'illicite de tel comportement obtient – par citation directe ou par analogie – sa réponse.

Les fatwas du Conseil européen, explique son président al-Qaradawi, entendent éclairer les musulmans d'Occident « à la lumière de la charia » et « les aider à préserver leur identité musulmane » en terres chrétiennes. Il s'agit d'une version douce du fondamentalisme. On verra plus loin ce que donne la version dure du même président al-Qaradawi.

La version douce des Frères musulmans confirme tout de même de nombreuses prescriptions coraniques discriminatoires et sexistes. En voici un échantillon centré sur le statut réservé aux femmes.

Fatwa n° 6, voile

« Nous sommes tenus de convaincre la musulmane que le fait de se couvrir la tête est une obligation religieuse. (...) Dieu a prescrit cette tenue pudique et ce foulard pour la musulmane afin qu'elle puisse être distinguée de la non-musulmane et de la non-pratiquante. Ainsi, par sa tenue, elle donnera l'image de la femme sérieuse et honnête, qui n'est ni une séductrice ni une tentatrice, qui ne fait de tort ni par ses paroles ni par un mouvement quelconque de son corps, afin que celui dont le cœur est pervers ne puisse pas être tenté par elle. »

Pour appuyer cette obligation, l'ouvrage cite les deux versets du Coran qui mentionnent le voile et dont aucun ne dit que les musulmanes doivent se couvrir les cheveux.

Une fois de plus, les intégristes confirment que le foulard n'est pas un signe religieux, mais qu'il est une sorte de repoussoir de la libido masculine.

Fatwa n° 17, mariage

Rappel d'une conduite « *absolument illicite, à savoir le mariage d'une musulmane avec un non-musulman* ». Le musulman a en revanche le droit de convoler avec une non-musulmane.

Fatwa n° 21, coiffeur

Question: « La femme a-t-elle besoin de la permission de son époux si elle désire raccourcir la longueur de ses cheveux ? »

Réponse: « *La femme peut se raccourcir les cheveux de façon imperceptible pour le mari. (...) Il existe par ailleurs un autre type de raccourcissement qui modifie l'aspect de la femme et son image pour son mari. (...) Cette coupe visible nécessite une entente préalable entre les époux avant son exécution, afin que perdurent l'affection et la concorde entre eux.* »

L'homme a-t-il le droit de se raccourcir les cheveux ou de se les laisser pousser sans l'accord de sa femme ? Mystère.

Fatwa n° 22, avortement

L'avortement est interdit par la charia à partir du premier jour de la grossesse. Et après 120 jours, il est « *assimilé à un meurtre qui nécessite le versement du prix du sang d'un montant de 500 dirhams ou environ 213 g d'or* ». Le destinataire n'est pas précisé.

Fatwa n° 24, ils commandent

Le recueil rappelle ces versets du Coran: « *Les hommes ont autorité sur les femmes* » et « *les hommes sont à un degré au-dessus des femmes* ».

Fatwa n° 27, ménage et héritage

Quelle est la part de la femme aux dépenses du foyer ? « *Sa contribution s'élèvera au maximum à un tiers des dépenses, les deux tiers restants étant à la charge du mari. En effet, si en matière d'héritage celui-ci a droit à une double part, il est normal qu'il supporte le double de sa part en matière de dépense.* »

C'est le modernisme façon intégriste.

Fatwa n° 28, exégèse

Le Conseil cite un verset du Coran enjoignant les hommes à bien traiter leurs épouses et à ne pas leur être hostile, car Allah a peut-être pour elles une grande considération: « (...) *Et comportez-vous convenablement envers elles. Si vous avez de l'aversion envers elles durant la vie commune, il se peut que vous ayez de l'aversion pour une chose où Dieu a déposé un grand bien.* »

Commentaire désarmant des savants: « *Si, selon le sens apparent du texte, l'ordre s'adresse aux hommes, en réalité il s'adresse également aux femmes. Car la femme doit faire preuve de patience à l'égard de son mari, en supportant la dureté de celui-ci – avec ce qui en découle comme habitudes et caractéristiques qu'il n'est pas facile de modifier, car l'habitude est une seconde nature.* »

Il y aurait de quoi sourire à ce renversement de sens si une fois de plus les femmes n'étaient pas les dindons de la farce.

Fatwa n° 30, corvée

Les pères doivent-ils participer à des sessions de formation « *pour la résolution des problèmes d'indiscipline chez les jeunes enfants?* »

Réponse: ils n'y sont pas obligés, ce serait trop fatigant: le nombre des sessions organisées pour résoudre les problèmes des jeunes enfants « *est sans fin* ».

Laissons donc cette tâche à la fée du foyer.

Fatwa n° 37, pudeur

« *Cette pudeur est une qualité louable aussi bien chez les hommes que chez les femmes, mais elle l'est encore davantage chez la femme et plus conforme à sa nature féminine. C'est cela qui fait que, généralement, elle ne prend pas l'initiative d'adresser la parole aux hommes qui lui sont étrangers (...).* »

La même fatwa précise que la femme a le droit de saluer les hommes qu'elle connaît, sous réserve du consentement du père, du mari et des frères.

Fatwa n° 32, contrôle

Le mari a le droit d'interdire à son épouse la visite d'une autre femme s'il juge cette dernière « *néfaste* ». Le mari doit en effet préserver sa famille de tout danger « *qu'il soit réel ou supposé* ».

Fatwa n° 38, vélo

Question: « *Est-il permis à la femme de monter à bicyclette ? Qu'en est-il pour les filles vierges, avec le risque qu'elles perdent leur virginité ?* »

Réponse: « *Monter à bicyclette ou conduire une voiture ou prendre tout autre moyen de locomotion est un droit reconnu en soi. (...) Quant à l'éventualité de la perte de la virginité pour les filles vierges, il est nécessaire d'étudier la question et de connaître le degré de risque.* »

Et si celui-ci est grand, ajoute le Conseil, il faudra interdire la bicyclette aux jeunes filles.

Fatwas n° 8 et 12, morale

Est-il permis d'accepter des dons d'origine douteuse pour la construction d'une mosquée ? Oui, à quelques exceptions près.

Un homme musulman peut-il guider les fidèles s'il est par exemple « *débauché (libertin, pervers)* » ? Surprise: c'est oui.

Une autorité de conseil

Dans ce recueil, les auteurs recommandent aux musulmans européens « *d'œuvrer inlassablement en vue d'obtenir des pays dans lesquels ils résident la reconnaissance de l'islam en tant que religion, ainsi que l'exercice (...) de tous leurs droits relatifs à l'organisation de leur statut personnel en matière de mariage, de divorce et d'héritage.* » Et ils les invitent à créer dans ce but des « institutions légales » chargées d'appliquer les préceptes islamiques.

Le président du Conseil européen pour la fatwa et la recherche se nomme donc Youssef al-Qaradawi. Il est mondialement connu entre autres par ses conseils hebdomadaires sur la chaîne Al Jazeera. Al-Qaradawi a rédigé un texte de présentation du recueil. « *Le Conseil, écrit-il, aspire à devenir une référence reconnue en matière de religion par les autorités locales de tous les pays, et ce dans le but de renforcer la position des communautés musulmanes et de les soutenir.* »

Ce recueil enthousiasme Tariq Ramadan au point qu'il en a rédigé la préface. L'intellectuel brillant, le philosophe subtil se félicite que ce Conseil « *nous offre ici un cadre et les modalités d'une spiritualité réelle, intelligente, responsable et active. (...) On le sent ici à plusieurs reprises: nos savants – à qui nous tenons à témoigner ici un*

respect humain et fraternel immense – ouvrent la voie à une dynamique en gestation sous nos yeux. (...) Énorme contribution. (...) Les fatwas qui suivent, formulées par des savants vivant pour la plupart en Europe, sous l'autorité intellectuelle de savants reconnus et connaissant l'Occident pour y avoir séjourné, sont précieuses. (...)»

Ce recueil de fatwas est effectivement devenu une référence pour les intégristes européens et suisses. Plusieurs leaders d'Helvétie s'y réfèrent explicitement.

Youssef Ibram, imam à la mosquée de Genève jusqu'en 2008, est l'un des auteurs de ces fatwas. Il a tout loisir d'enseigner ces comportements discriminatoires et sexistes à ses ouailles (adultes et enfants) à longueur d'année.

Ce religieux s'est fait remarquer en novembre 2004, alors qu'il officiait à Zurich, en déclarant à *Blick*: « *La lapidation, je ne peux pas être contre.* » Ces propos ont déclenché une polémique qui l'a conduit à quitter la Suisse alémanique. Il est revenu dans la tolérante Genève.

Hassan el-Araby, responsable en 2004 du Centre islamique de Chiasso, est un élu communal de la ville. Il se veut un modèle d'ouverture. Sa preuve ? Il a choisi l'italien pour les sermons. Sur le plan européen, il se félicite que l'islam s'organise « *et ceci grâce à la fondation, en 1998, d'un nouveau Conseil des experts composé en grande partie de personnes vivant en Europe* ». Ainsi, se réjouit-il, « *un pas important a été franchi pour les fidèles qui vivent en Europe. Il faut comprendre que la vie d'un musulman en Suisse ne peut pas être la même que celle d'un musulman en Égypte ou en Arabie saoudite.* » Des pays où la vie d'un musulman et surtout d'une musulmane est infiniment plus dure ? (2)

El-Araby est aussi un fervent adversaire des législateurs français sur le voile: « *L'interdiction de porter le voile viole le principe de liberté de religion. (...) Nous sommes confrontés à un excès d'islamophobie (...). La laïcité est une nouvelle religion.* » (2)

A-t-on jamais entendu les mêmes dénoncer les innombrables excès commis au nom de l'islam ?

La Ligue des musulmans de Suisse, sise à Neuchâtel, est membre de l'Union des organisations islamiques en Europe (UOIE), elle aussi d'un intégrisme accompli. La Ligue précise: « *Nos références sur le plan jurisprudentiel sont les fatwas et recherches du Conseil européen pour la fatwa et la recherche (CEFR).* » (3)

Parmi les membres de son conseil figure Hani Ramadan, le plus radical des leaders intégristes d'Helvétie.

L'intégrisme version dure, pour musulmans majoritaires

Lorsque le célèbre Youssef al-Qaradawi parle aux musulmans des pays islamiques, le ton se durcit singulièrement, tant à l'égard des non-musulmans, en particulier des juifs, que des femmes. Il se rapproche des sermons fanatiques dont le monde arabe et moyen-oriental est devenu coutumier.

Le président du Conseil européen pour la fatwa a en effet deux discours: l'un destiné à l'Occident (le recueil dont nous venons de parler), l'autre aux sociétés islamiques.

Quels sont les comportements que les musulmans doivent adopter lorsqu'ils sont majoritaires ?

Restons sur le terrain de la discrimination entre hommes et femmes et voyons quelques-unes des conduites qu'al-Qaradawi ordonne aux deux sexes. Le substrat idéologique contenu dans *Le licite et l'illicite en islam*, d'où sont tirés les extraits qui suivent, est semblable à celui du recueil de fatwas, mais le radicalisme, l'antisémitisme et le fanatisme apparaissent au grand jour. (1)

Cet ouvrage serait le plus lu par les musulmans d'Occident après le Coran.

Les 350 pages du livre déroulent une longue liste d'interdits dans tous les domaines de la vie: alimentation, professions, relations sociales, loisirs, etc. Les termes originels du Coran et des hadith – «*mécréants*», «*idolâtres*», «*polythéistes*» – sont repris tels quels et les juifs servent à de multiples occasions de repoussoir. Les tribus juives étaient imperméables à la Révélation de Mahomet et toute personne qui le désire peut trouver dans le Coran et la sunna de quoi alimenter son antisémitisme.

Le livre d'al-Qaradawi a été brièvement interdit en France pour son caractère haineux. Mais les libertés sous nos cieux ne se partagent pas. Vous pouvez donc vous le procurer sans problème.

Pour le savant al-Qaradawi, l'homosexualité et tout ce qui peut y conduire est à bannir, et de quelle manière !

« Cet acte vicieux est une perversion de la nature, une plongée dans le cloaque de la saleté, une dépravation de la virilité et un crime contre les droits de la féminité. Quand ce péché répugnant se propage dans une société, la vie de ses membres devient mauvaise et il fait d'eux ses esclaves. Il leur fait oublier toute morale, toutes bonnes mœurs et toute bonne manière. Il nous suffit de citer ce que Dieu a dit à propos du peuple de Loth qui fut plongé dans cette immoralité dégoûtante. Ils délaissaient leurs femmes pures et licites pour assouvir ce désir impur et illicite. (...) Le Coran les frappa durement en les qualifiant par la bouche de Loth de transgresseurs, d'ignorants, d'excessifs, de dépravés et de criminels. »

(...) « Les savants en jurisprudence ne furent pas d'accord sur le châtimement que l'on doit infliger à l'auteur de cette immoralité. Est-ce que les deux partenaires reçoivent le châtimement du fornicateur ? Est-ce que l'on tue l'actif et le passif ? Par quel moyen les tuer ? Est-ce avec un sabre ou le feu, ou en les jetant du haut d'un mur ? Cette sévérité qui semblerait inhumaine n'est qu'un moyen pour épurer la société islamique de ces êtres nocifs qui ne conduisent qu'à la perte de l'humanité. »

L'homosexualité féminine n'est pas mentionnée; elle ne menace pas la virilité des hommes, surtout s'ils ignorent le plaisir de leur compagne. Mais tout de même: dans certains pays comme l'Iran, elle est également sévèrement punie.

Que doit faire la femme, selon al-Qaradawi, pour être une bonne musulmane ? Porter un vêtement qui couvre tout le corps, qui ne fait pas ressortir ses « *atouts tentants* », ne ressemble pas à celui des hommes, ni « *à ce que portent spécialement les mécréantes, les juives, les chrétiennes et les idolâtres. L'intention d'imiter ces femmes est interdite en islam qui tient à ce que les musulmans se distinguent et soient indépendants dans le fond et dans la forme. C'est pourquoi il a ordonné de faire le contraire de ce que font les mécréants dans plusieurs domaines.* »

Il est également interdit aux femmes de « *découvrir leur beauté cachée* » telle que les oreilles, les cheveux, le cou (leurs « *parties intimes* » selon ces théologiens), sauf à leur mari et à divers membres de la famille très précisément énumérés. Elles peuvent se découvrir aussi à « *ce qu'elles possèdent légalement, à savoir leurs esclaves hommes et femmes (...). Cependant, certains imams limitent cette exception uniquement aux esclaves femmes.* » Date de parution originale de l'ouvrage: 1992.

Notons au passage que dans le Coran, l'esclavage est un statut naturel, ce qui explique probablement pourquoi cette pratique s'est

poursuivie dans certains pays musulmans bien après son abolition dans les pays occidentaux (jusqu'en 1962 en Arabie saoudite). L'esclavage n'a jamais été interdit par les religieux. Ce sont les gouvernements, parfois sous la pression des pays colonisateurs, qui ont mis fin ou presque à ces pratiques. Selon Malek Chebel, qui a écrit un ouvrage sur le sujet (2), elles se poursuivraient encore dans divers pays musulmans. Dans d'autres, tels l'Arabie saoudite et les États du Golfe, le sort d'une vaste main-d'œuvre étrangère n'est pas très éloigné de l'esclavage, en particulier pour les femmes.

Dans le Coran, le traitement conseillé envers les esclaves est bienveillant pour l'époque, bien que l'utilisation sexuelle des femmes soit acceptée et pratiquée, y compris par Mahomet. L'affranchissement est prôné dans de nombreuses situations. Mais plutôt que suivre ce souffle humaniste, les fondamentalistes s'accrochent à la lettre. Ils citent donc l'esclavage sans jamais, comme al-Qaradawi, le remettre en question. C'est un exemple de plus de la difficulté de moderniser langage et comportements lorsque le livre saint est considéré comme dicté par Dieu.

Revenons à l'auteur. La femme, affirme-t-il, a un penchant inné pour les parures. Elle est autorisée par notre grand théologien à suivre son penchant, mais attention « (...) *il ne faut pas que la préoccupation de leur parure devienne une tentation pour les hommes et un moyen d'enflammer leurs désirs* ». Aux temps préislamiques, précise encore l'auteur, les femmes faisaient tinter les anneaux de leurs chevilles. Le Coran l'a interdit, car « *cela excite l'imagination des hommes aux tendances lubriques, et parce que cela dénonce l'intention vicieuse de la femme d'attirer vers elle, et vers sa parure, les regards des hommes* ». De la même manière, il est exclu que les femmes musulmanes « *exposent leur corps sur les plages aux yeux affamés et aux instincts boulimiques* ».

L'homme, lui, n'est à aucun moment censé sacrifier quoi que ce soit de ses libertés pour aider les femmes à maîtriser leurs pulsions sexuelles.

Selon al-Qaradawi, si une épouse réussit à cacher tous ses charmes, elle a le droit de circuler dans sa maison afin de « *servir les hôtes de son mari* ». Car une femme est faite pour assumer les tâches domestiques et pour avoir des enfants, le plus possible et de préférence des garçons. Il lui est interdit d'épouser un non-musulman, car il n'est pas imaginable que le maître de la famille soit d'une autre religion.

Autres interdictions: l'épilation des sourcils, la chirurgie esthétique, se faire limer les dents, porter une perruque (« *Je ne vois que les juifs capables de faire une chose pareille!* » aurait dit un compagnon de Mahomet), etc.

Les interdits concernant l'homme sont nombreux aussi, quoique moins entravants (ils peuvent par exemple aller aux bains s'ils portent le pagne prescrit par le Coran). L'homme doit éviter de rester en tête à tête avec une femme qu'il pourrait épouser, de se raser la barbe, de se masturber, de porter des habits de femme: « *L'islam, qui est la religion du combat et de la force, aime en effet préserver la virilité de l'homme de tous les aspects de faiblesse, de soumission et de dépravation.* »

Toujours selon al-Qaradawi fidèle aux textes, il existe 15 catégories de femmes que l'homme ne peut épouser sous peine de devenir un « *fornicateur* » et de mériter 100 coups de fouet.

L'auteur explique aussi « *la sage raison de permettre la polygamie* ». Les hommes peuvent en effet, selon le Coran, épouser jusqu'à quatre femmes. Ils peuvent aussi jouir d'esclaves et de concubines. L'islam ainsi « *tient compte des besoins indispensables des individus* ». Et puis, « *certains hommes désirent ardemment procréer, mais leur épouse est frigide ou malade, ou ses règles sont trop longues, ou il y a une autre anomalie. (...) L'homme ne peut supporter longtemps la privation de femmes. N'a-t-il pas le droit, dans ce cas, d'épouser une autre femme dans la légalité plutôt que de se chercher une maîtresse?* »

On n'a jamais pu savoir, dans toutes nos lectures, ce que doit ou peut faire une épouse dont le mari est stérile ou incapable provisoirement de la satisfaire. Il est en tout cas certain, pour le savant, qu'on oblige tout aussi sagement la femme à être « *la propriété d'un seul homme à la fois* ».

Coran et sunna permettent aussi au cheik al-Qaradawi de traiter de cette question: « *Que faire lorsque la femme se montre fière ou rebelle?* » Réponse: quand le mari décèle des signes « *de fierté ou d'insubordination* », il doit d'abord tenter de convaincre la rebelle par la bonne parole. Sans résultat, il la privera de sexe afin de « *l'amener à lui obéir* » et si ces moyens ne suffisent pas, il essaiera de « *la corriger avec la main tout en évitant de la frapper durement et en épargnant son visage* ».

Impossible en revanche de savoir ce qu'il faut faire si un mari se montre, par exemple, violent ou infidèle.

Ces deux versions, douce et dure, apportent aussi la preuve que les tribuns islamiques n'ont aucun scrupule à adapter leur discours selon que les musulmans sont minoritaires ou majoritaires. Leur discours, mais pas leurs convictions.

Main dans la main

Tariq Ramadan cite souvent Youssef al-Qaradawi dans ses ouvrages et mène avec lui certains combats. En juillet 2004, il a participé à Londres en sa compagnie au lancement d'une campagne européenne de soutien au voile islamique. Et dans *L'Hebdo* du 10 novembre 2005, Youssef al-Qaradawi est cité comme un des six membres de son réseau sur le plan international.

Seuls ceux qui ne voulaient pas voir la réalité intégriste du trop charmant prédicateur seront étonnés. Le livre de Caroline Fourest *Frère Tariq* ne laisse pas place au moindre doute.

Des intégristes de Montréal revendiquent depuis 2004 la création d'un Conseil de la charia censé trancher les conflits des musulmans du Québec en matière de divorce, d'héritage ou de garde des enfants, tous domaines qui discriminent les femmes. La demande provient d'une quarantaine de mosquées et d'organismes. Ils invoquent une référence de choix pour indiquer l'orientation des arbitrages: Youssef al-Qaradawi.

En Ontario, la création d'un tel tribunal arbitral a été refusée fin 2005 par le gouvernement après une vaste polémique et malgré le soutien de l'initiative par de hautes autorités, dont un ministre et une ex-procureure générale.

Au cours du premier Forum international des religions à l'Université de Fribourg en décembre 2005, Youssef Ibram, imam du Conseil pour la fatwa, appuyé par Hafid Ouardiri, réclame une modification des législations européennes afin qu'elles tiennent compte des contraintes de la législation islamique telles que le droit de la famille.

Le droit de la famille, soit le cœur des discriminations entre hommes et femmes.

Par les hommes, pour les hommes

En fait, lorsqu'ils parlent d'elles, ces exégètes ne cessent de parler d'eux, de leurs faiblesses, de leurs envies, de leurs obsessions. Ainsi, l'homosexualité masculine représente pour cette religion de la virilité une terrifiante menace, mais le lesbianisme est largement ignoré. Idem pour la masturbation: elle est très déconseillée aux hommes – risque de dévirilisation – alors que celle de la femme n'est que rarement évoquée. La virilité est valorisée autant dans le sexe ou le pouvoir que dans la guerre. Suggérer à ces intégristes qu'ils possèdent un côté féminin relèverait de la calomnie.

Les pulsions des hommes justifient la polygamie, le concubinage, l'abus sexuel des esclaves, mais en premier lieu l'injonction aux femmes de dissimuler leur corps. Dans les sociétés démocratiques où ils ne peuvent s'offrir ni concubines, ni esclaves ni maîtresse, comment font-ils pour maîtriser ces pulsions ?

Dans la vision intégriste, le désir des femmes est parfaitement ignoré, sauf à la rubrique châtiments. Et si les hommes possèdent la liste des comportements à faire respecter à leurs femmes et les sanctions à leur infliger, les femmes sont bien en peine de savoir comment traiter les hommes lorsqu'ils désobéissent aux injonctions divines. Taslima Nasreen aime à rappeler ce verset du Coran: « *Vos femmes sont un champ de labour pour vous. Venez-y comme vous voulez.* » Donc, commente l'écrivaine, « *quand les hommes veulent et comme ils veulent! Que la femme veuille ou non, la question n'est jamais posée!* »

Dans cette vision lumineusement patriarcale, les éminents savants se muent soudain en hommes bien ordinaires. Ils s'épargnent par fatwas interposées de nombreuses corvées. Ils rappellent aux femmes qu'elles sont là pour les servir, ils exigent même, à partir d'une interprétation totalement fantaisiste d'un verset, qu'elles supportent leur mauvais caractère.

Dans les milieux intégristes, combien de drames se nouent parce que des filles ou des femmes réclament leur liberté ? Combien sont sommées de choisir entre cette liberté et l'amour qu'elles portent à leur famille et à leur communauté ?

Ignorance/innocence ?

En ce 29 avril 2006, au stand des femmes musulmanes du Salon du livre de Genève, le *Recueil de fatwas* est comme d'habitude bien en vue, de même que *Le licite et l'illicite* d'al-Qaradawi. Je montre celui des fatwas à une charmante vendeuse en foulard et habit :

– Vous l'avez lu ?

– *Non, mais il ne s'agit pas d'un livre destiné aux personnes comme moi, il est trop savant.*

– Si, justement, il répond à des questions de personnes comme vous.

– *Ah... Eh bien non, je ne l'ai pas lu.*

– Et connaissez-vous les écrits de al-Qaradawi ?

– *Oh oui, je l'apprécie beaucoup.*

– Moi, il me fait peur, par exemple quand il explique le sort qu'il faut réserver aux femmes et aux homosexuels. Ou en cas d'apostasie.

– *Il ne faut pas confondre ce qui est destiné aux musulmans d'Occident et ce qui est destiné aux musulmans qui vivent dans les pays islamiques.*

Ce curieux argument revient souvent dans la bouche des intégristes. Il nous dit en substance: les musulmans n'ont rien à craindre en Occident, ces terribles pratiques sont réservées à la population des pays islamiques.

V

Lieux obscurs

« Enfin, quelles que soient les idées émises par les uns et les autres au sujet de l'islam, il y aura toujours deux problèmes auxquels le monde musulman sera confronté: l'absence d'autorité centralisée – du moins dans le monde sunnite – et le double langage pratiqué par les adeptes d'une islamisation lente mais certaine des sociétés et des consciences masquées par des discours d'adhésion aux valeurs de la modernité. »

Johan Bourlard, *Le Jihâd*

C'est en Suisse romande que les intégristes sont les plus virulents, probablement parce que l'émigration arabophone y est plus présente. Mais aussi parce que l'esprit d'ouverture de nos élites confine à l'aveuglement.

La Ligue des musulmans de Suisse (LMS), sise à Neuchâtel, est l'un des hauts lieux de l'intégrisme arabe, les invités de ses congrès le prouvent. Mais le cœur de cet intégrisme est à Genève, où la grande mosquée et le centre de Hani Ramadan, aux orientations apparemment divergentes, se rejoignent harmonieusement.

La Ligue des musulmans de Suisse

Comment d'un même élan inviter un islamiste saoudien à son congrès et se plaindre de la terrible islamophobie helvète ? La Ligue des musulmans de suisse (LMS) le démontre avec maestria.

La LMS est l'une des émanations du courant intégriste. Elle est membre de l'Union des organisations islamiques en Europe (UOIE), aux tendances archaïques. Elle cite explicitement le *Recueil defatwas* comme une de ses références.

La LMS précise sur son site que c'est la version arabe de ses statuts qui fait foi en cas de conflit. Le courant arabe est culturellement impérialiste. Il estime que puisque les textes saints ont été écrits dans cette langue, les croyants sont tenus de l'apprendre, et de réciter les versets du Coran dans son langage d'origine (l'arabe du Moyen Âge), même sans y rien comprendre. En Europe, les cours d'arabe pour musulmans connaissent un franc succès. Et cette pensée qui vise à réduire les cultures nationales au profit de la communauté musulmane du monde, l'Oumma, jouit d'une fortune croissante.

Ceux que la presse a appelés « *les nouveaux penseurs de l'islam* », qui tentent d'amener les musulmans à la modernité et à la tolérance, sont personae non gratae des centres et associations culturelles. C'est le cas de la LMS qui signe son orientation intégriste par les invités de ses congrès.

Le 18 septembre 2004 à Fribourg, la Ligue reçoit un prédicateur égyptien très populaire dans les pays arabes, Amr Khaled, considéré comme un remarquable moderniste. Son projet, les « bâtisseurs de la vie », encourage musulmans et musulmanes à innover dans tous

les domaines des sciences et des arts. Mais en prosélytes: le but est de rénover et propager l'islam.

Pour le prêcheur, ce développement doit se faire dans la séparation des cultures, en évitant la contamination: il faut que l'appartenance à l'Oumma remplace «*la dépendance occidentale*».

Son modernisme à l'égard des femmes est au diapason: il s'est exprimé devant une salle où hommes et femmes étaient séparés, celles-ci en grande majorité portant foulard. Des vigiles attentifs avaient veillé à ce que les hommes ne passent pas devant les femmes pour aller s'asseoir.

L'audience comptait un bon millier de personnes. (1)

En 2007, la LMS fait plus fort. Elle invite à son congrès au Lac Noir le Cheik saoudien Salman Fahd al-Awda (ou Salman al-Oadah). Celui-ci ne peut venir, car Berne lui refuse le visa. (2)

L'invité a défendu la guerre sainte en Irak, légitimé les attentats suicides contre les «*mécréants*», attentats qu'il appelle «*opérations martyrs*». Il a longtemps soutenu Ben Laden. Aujourd'hui, il conteste son leadership et ses méthodes qui font couler trop de sang musulman. Ce qui ne l'empêche pas de s'adresser à lui en l'appelant «*Frère Ben Laden*».

Pour en savoir plus sur la tendance qu'il représente, un petit tour sur le site qu'il supervise, Islamtoday.com, s'impose. C'est une illustration de son obscurantisme et des questions que posent inlassablement les croyants fondamentalistes sur le permis et l'interdit. C'est un site qui sépare clairement les musulmans du reste de l'humanité, le bien du mal, le vrai du faux, le condamnable du vénéré.

Les deux autres invités de la Ligue étaient Ahmed Jaballah, co fondateur de l'Union des organisations islamiques de France, membre du Conseil européen pour la fatwa et la recherche et vice-président de la Fédération islamique des organisations européennes (FIOE). Une autre garantie d'obscurantisme.

Enfin, Youssef Ibram, alors imam de la mosquée de Genève et membre du même conseil des fatwas moyenâgeuses complétait le programme.

Et ce petit monde, qui craint comme la peste que les musulmans se mélangent à d'autres cultures, en particulier celle(s) de l'Occident, venait parler intégration aux musulmans de Suisse !

On attendait 2000 personnes au Lac Noir, il y en eut 600, venues souvent en famille.

Les responsables de la LMS se sont-ils sentis tenus de s'expliquer d'avoir invité ce cheik radical ? Pas le moins du monde. Ramzi Ben Fraj, président du conseil consultatif de la LMS, regrette l'absence de son invité: « *Nous comptions sur Cheik Salman Fahd al-Awda pour nous parler de son expérience. C'est quelqu'un de très connu et de très respecté. (...) Nous assumons la présence de nos invités et leur discours.* » Il précise que la rencontre du Lac Noir devait permettre aux musulmans de Suisse d'obtenir davantage de droits en tant que communauté.

Mehdi Ben Hamida, responsable de l'information de la LMS, souligne que les participants du Lac Noir ont insisté sur le rejet des « *appels à la haine* ». Le rejet des appels à la haine du cheik et de ses alliés envers l'Occident ? Ne rêvons pas: le rejet des appels à la haine des Suisses envers les musulmans.

Les invités indigènes, Boël Sambuc, vice-présidente de la Commission fédérale contre le racisme, et Thomas Facchinetti, délégué aux Étrangers du canton de Neuchâtel, ne s'étaient pas souciés de savoir qui la LMS avait prévu au programme. Ça n'avait d'ailleurs aucune importance, puisque l'un comme l'autre s'y sont rendus après avoir appris le menu. Pour Boël Sambuc, « *il faut tendre la main et dialoguer. Mais il y a des limites* »... Limites qu'on ne franchit pas en invitant un partisan du terrorisme.

Quant à Thomas Facchinetti, il est désarmant: « *En Suisse, on dialogue même si on n'est pas d'accord.* » Rien ne peut le dissuader des vertus du dialogue, et surtout pas la négation de nos valeurs démocratiques.

Quoi qu'ils fassent, les musulmans intégristes savent qu'ils peuvent compter sur cet esprit d'ouverture... et sur une totale absence de mémoire. C'est ainsi que peu de temps après l'épisode du Lac Noir, le même Ramzi Ben Fraj, président du Conseil consultatif de la LMS, roule dans la farine, avec un art consommé, un journaliste du *Matin*. (3)

Ramzi Ben Fraj est Tunisien, en Suisse depuis une dizaine d'années. Outre ses fonctions dans la Ligue des musulmans de Suisse, il est aussi président de l'Association culturelle des musulmans de Neuchâtel et y anime une mosquée. Un journaliste du *Matin* lui demande pour le début du ramadan de lui trouver des familles qu'il pourrait suivre dans ce rite annuel.

Ramzi Ben Fraj est d'accord, mais fait chou blanc: personne n'a accepté. Extrait de ce morceau d'anthologie:

«Au bout de la table, Ramzi Ben Fraja de la peine à cacher son embarras et sa tristesse: «J'ai demandé à des familles de toutes les catégories sociales, explique-t-il. Je croyais vraiment que j'allais en trouver une qui serait d'accord de vous accueillir. Mais toutes ont refusé.» Le journaliste sent alors un terrible sentiment l'envahir. Il commente: «...Les raisons avancées font froid dans le dos: certaines personnes attendent des nouvelles de leur naturalisation et ne veulent pas apparaître dans le journal; d'autres, intellectuelles, craignent pour leur emploi; d'autres enfin ont simplement peur de s'afficher comme musulman. L'une d'elles m'amême dit: je connais l'histoire des juifs en Europe. J'ai peur que cela soit notre tour », confie Ramzi Ben Fraj.»

Un parallèle indécent, récurrent et très stratégique, repris naïvement par le journaliste dans son éditorial.

Les menaces de mort, les agressions et le harcèlement se multiplient en Europe, c'est vrai. Mais pour l'heure, essentiellement de la part de musulmans radicaux contre des démocrates et des féministes.

La mosquée genevoise, cœur intégriste

La mosquée genevoise est financée par l'Arabie saoudite, le plus intolérant et misogyne des États islamiques. Mais ceux qui vivent des fonds du pays des Saoud ont un fort penchant à le défendre. Au prix de pieux mensonges.

La mosquée genevoise, la plus grande de Suisse, a longtemps été liée à son inamovible porte-parole, du moins le croyait-on, Hafid Ouardiri. Un spécimen rare, qui réussit à camoufler sous des dehors modernistes l'obscurantisme de son discours et de la mosquée tout entière.

D'origine algérienne, résidant en Suisse depuis longtemps, Hafid Ouardiri a réussi à donner durant trois décennies l'image de l'ouverture. Sa brutale éviction de la Mosquée en 2007 a sidéré le landernau. Il en aurait fallu davantage cependant pour que le porte-parole disparaisse du champ médiatique.

Illustration de trente ans de faux-semblants élevés au rang de grand art.

Hafid Ouardiri sait utiliser nos valeurs comme si c'étaient les siennes, ciseler des appels séduisants au dialogue et à la tolérance, et ne pas ménager ses louanges à la Suisse. Il parle haut, s'indigne avec force, crie à l'islamophobie avec constance. Il invoque le Coran comme si ce livre ne contenait qu'une succession d'appels à la tolérance entre religions.

Hafid Ouardiri réussit à asseoir depuis fort longtemps une image positive, car il esquivait avec un art consommé toute question précise, et ne dédaigne pas l'utilisation du mensonge. Il reste l'interlocuteur bien-aimé des journalistes qui le sollicitent chaque fois qu'une nouvelle péripétie impliquant la communauté musulmane se produit. Hier comme porte-parole, aujourd'hui comme « exporte-parole » de la mosquée.

Et si les journalistes ne le sollicitent pas, il se manifeste spontanément.

En 2004, la mosquée de Genève écrit à propos de la prise d'otage des journalistes Christian Chesnot et Georges Malbrunot en Irak: *« L'islam condamne avec vigueur ces actes inqualifiables et oblige les musulmans à combattre ceux qui les commettent. La charia l'exige. »* (1)

Quelle charia ? Qu'en retient la mosquée ? Couper la main des voleurs ? Voiler les femmes ? Les tuer en cas d'adultère ? Leur interdire d'épouser un non-musulman ? Dans un courrier de lecteurs en avril 2008, Ouardiri donne une leçon de théologie à Alfred Donath, alors président de la Fédération suisse des communautés israélites: *« ...permettez-moi de vous énoncer les principes de la charia (...): il s'agit de l'observation de la religion, du respect de la vie, de la conservation de l'espèce, du maintien de la raison et du bon usage de l'argent et des biens matériels. Comme vous pouvez le constater, ces principes sont universels. »* (2) Et les discriminations religieuses et sexuelles, et les sanctions que prévoit la charia (peine de mort, mutilations, coups de fouet, etc.) ? Ils sont beaucoup moins universels mais encore fort répandus.

Ce que ces leaders retiennent ou écartent tant du Coran que de la sunna ou de la charia, ils ne le diront jamais. Leur stratégie: toujours faire comme si ces ouvrages n'étaient que paroles de paix, de miséricorde et de tolérance. Ouardiri déclare même lors de la polémique déclenchée par les musulmans à propos des paroles de Benoît XVI sur l'islam et la violence: *« Il n'y a rien dans le Coran ou la tradition du Prophète qui incite à la violence. Nulle part on ne trouve*

le concept de « guerre sainte » justifiant une agression. (...) Dans la tradition musulmane, jamais aucune guerre n'a été faite au nom de la religion.» (3) Doit-on déduire de ces affirmations qu'il ne connaît ni le Coran ni l'histoire des conquêtes musulmanes ?

Le salaire de Hafid Ouardiri a été versé durant trois décennies grâce à l'Arabie saoudite. La Ligue islamiste mondiale, émanation de la monarchie saoudienne, est à la tête de la mosquée genevoise, qui reçoit ses fonds de la péninsule arabe. Son comité de direction comprend des Saoudiens.

Genève n'est pas seule dans ce cas. Le royaume saoudien dit lui-même avoir construit en trente ans 2000 écoles religieuses, 1500 mosquées, 210 centres culturels islamiques et plus de 200 collèges en Europe, Amérique, Asie et Australie. Selon le spécialiste qui cite ces propos, Antoine Basbous, il n'existe aucune mosquée en Occident qui ait été érigée sans une contribution saoudienne. (4)

L'islam d'Arabie saoudite – le wahhabisme – est le plus obtus de la planète. Il est aussi xénophobe que fanatique, il interdit toute pratique religieuse hors la sienne. Non seulement il est impensable d'y construire une église, mais l'introduction dans le pays de tout élément de culte étranger à l'islam, une Bible par exemple, est formellement interdit. Les juifs ne peuvent pas pénétrer dans le pays.

Cette réalité toute simple et pas vraiment nouvelle n'empêche pas le porte-parole d'affirmer à un journaliste, sur le ton irrité de celui à qui on ressasse une contre-vérité: « *Les seuls lieux où l'Arabie saoudite empêche de construire des églises, ce sont les lieux saints de l'islam: La Mecque et Médine.* » (5) Si Hafid Ouardiri se nommait Pinocchio, quel nez!

Prédicateurs de haine

L'Arabie saoudite finance la pierre et fournit la chair: des centaines de ses missionnaires sillonnent la planète afin de répandre un islam littéral, de prêcher la haine de l'Occident et l'exécration des libertés octroyées aux femmes.

En 2004, un de ces nomades a célébré le dernier jour du ramadan à la mosquée genevoise devant 5000 fidèles. Dans son sermon, prononcé en arabe, l'imam a:

– demandé aux hommes de se laisser pousser la barbe afin de ne pas paraître efféminés;

Islamophobie ou légitime défiance ?

– rappelé à ses ouailles qu'ils n'étaient pas en Suisse seulement pour bien vivre, mais aussi pour faire du prosélytisme;

– signalé à ceux dont l'épouse n'était pas musulmane qu'il était encore temps de divorcer.

Un fidèle indigné a alerté *Le Temps* et lorsque un représentant de ce quotidien l'a interpellé, Hafid Ouardiri s'est dit « interloqué ». Habituellement, a-t-il expliqué, ses hôtes comprennent qu'ils ne peuvent exprimer n'importe où leurs intimes convictions: « *L'imam en question, Cheikh Obaïd El-Wahtani, s'imprègne de l'esprit de la communauté à laquelle ils s'adresse avant de faire son discours. Il demande aux membres de la Fondation [la mosquée] de lui parler d'elle, de la façon dont elle vit son islam en harmonie, pas en confrontation.* » (6)

Interrogé par *Le Temps*, François Jung, spécialiste de l'islam en Suisse, n'est pas étonné de cette allégeance wahhabite: « *J'ai déjà eu vent de réactions indignées de la part du public. Notamment sur les clichés antisémites qui sont véhiculés dans certains discours. La Grande Mosquée est directement liée au Royaume d'Arabie saoudite, les membres de son Conseil de fondation et de sa direction sont choisis par la Rabita, la Ligue islamique mondiale. Ce qui implique une orientation, même subtile.* »

L'antisémitisme est un autre fléau avec lequel Hafid Ouardiri ne dédaigne pas de flirter. Interviewé par la Radio suisse romande à l'occasion d'une fête en faveur des enfants palestiniens, il déclare: « *Bush et Tony Blair sont noyautés par le sionisme international.* » Il confirmera ces propos le lendemain face au rabbin François Garaï. (7)

L'homosexualité, on l'a vu, fait partie des interdits de l'islam. En mars 2006, Hafid Ouardiri est invité par des homosexuels chrétiens à un débat sur le sujet. Que pensez-vous, lui demande un participant, des violences perpétrées à l'encontre des homosexuels en Arabie saoudite ? Réponse: « *On ne va pas se voiler la face, il est vrai qu'ils sont considérés comme une abomination dans beaucoup de pays musulmans. En islam prévaut le principe des relations hétérosexuelles pour préserver l'espèce. Je n'ai pas à juger de ce qui se passe en Arabie saoudite. Mais si vous me demandez mon avis, mon choix se porte sur les relations hommes femmes.* » Cette posture surprend le journaliste, qui ne réserve pas la défense des droits humains aux occidentaux. Il insiste: pas de condamnation, même d'un pays comme l'Arabie saoudite qui exécute des homosexuels ? Hafid Ouardiri nie qu'elle le fasse. Un membre d'Amnesty International le confirme: les homosexuels

sont victimes de tortures et de procédures judiciaires sommaires, et des gays ont été décapités en Arabie saoudite. (8)

Après la Chine, ce sont l'Iran et l'Arabie saoudite qui exécutent le plus au monde, selon Amnesty international. Combien de femmes, de jeunes filles, d'homosexuels dans ces mises à mort ?

Les Saoudiennes

Les liens de la mosquée genevoise avec les Saoud sont révoltants si l'on songe aux droits de l'homme en général et à la condition des femmes en particulier. Conformément à la charia, on pratique encore dans ce pays l'ablation des mains des voleurs, on inflige des dizaines de coups de fouet en guise de sanction, on procède à des décapitations et à des lapidations. Dans les cas d'adultère, les condamnations à la lapidation ou au fouet ne sont en principe prononcées qu'en cas d'aveux. Mais pour les femmes, remarque la journaliste Géraldine Brooks, *« les exécutions ont eu lieu bien avant que la présumée coupable ait été traduite devant un tribunal »*. (9)

Les femmes sont largement cloîtrées, interdites de sortie sans homme, vêtues d'une « abaya », long habit sombre qui ne laisse visibles que les yeux, et parfois un seul, les docteurs de la loi se disputent encore à ce sujet. À la vue d'une femme au visage dévoilé, les membres de la police religieuse abattent sur elle leur longue badine.

Selon la doctrine wahhabite, la femme est moins intelligente et moins apte à la religion que l'homme en raison de ses règles et des accouchements. Le témoignage d'un homme est égal à celui de deux femmes, conformément à ce verset du Coran: *« Si l'une des deux femmes se trompe, l'autre lui rappellera ce qu'elle aura oublié. »* (II, 182).

Dernier exemple de ce que représente ce pays: en 1960, une princesse autorise la création d'écoles pour filles, ce qui rend hystériques les oulémas (chefs religieux). Ils réussissent à garder ces écoles sous leur emprise, alors que celles des garçons font partie du Ministère de l'éducation. Mais les oulémas posent leurs conditions: rehaussement des murs des établissements de filles, fenêtres condamnées, enseignement exclusivement féminin ou, en cas de pénurie, tolérance d'enseignants aveugles, etc.

En mars 2002, un incendie éclate dans une école. La police religieuse empêche les pompiers d'entrer et les fillettes de sortir, car elles risquent d'être vues sans leur lourd vêtement noir. Certaines sont

repoussées à l'intérieur par la police religieuse. Une quinzaine de fillettes meurent. La presse a vent de l'affaire, les protestations pleuvent. Le drame permet au pouvoir de faire passer l'école des filles au Ministère de l'éducation. L'horreur a produit un léger progrès.

Comment camper sur ses positions

Hafid Ouardiri et Abbas Aroua, président de la Fondation Cordoue, ont organisé un dialogue champêtre du 25 juin au 2 juillet 2004 dans un parc genevois. Une initiative fondée sur l'axiome habituel: les réticences des citoyens face à l'islam et aux musulmans s'expliquent par leur méconnaissance de cette religion. La Tente du dialogue allait leur faire connaître le « vrai islam » et leur permettre ainsi de se défaire de leurs préjugés.

En réalité, la Tente du dialogue a été le haut-parleur de l'intégrisme, et du seul intégrisme arabe. Pas l'ombre d'un spécialiste critique, encore moins d'une féministe islamologue. Mais parmi les invités, le père Michel Lelong, un ami du révisionniste Roger Garaudy.

Durant cette manifestation, Hafid Ouardiri se montre une fois de plus fin stratège. Il convainc un conseiller d'État socialiste de participer à un débat sur l'enseignement de la religion à l'école. Charles Beer côtoiera, selon le programme, une « *consultante en éducation* » venue de Londres et la « *directrice de l'Institut de pédagogie et didactique internationales* » arrivée de Cologne. On découvre le jour dit que consultante et directrice sont couvertes d'un foulard et l'on comprend alors qu'elles appartiennent à l'avant-garde prosélyte de l'intégrisme. Ce que le débat ne tardera pas à confirmer. Après le débat, Hafid Ouardiri a le plaisir d'inviter les participants à un buffet offert par le consulat saoudien.

Un des orateurs, professeur d'Université spécialisé dans les religions antiques, Philippe Borgeaud, exprimera le lendemain son impression « *d'avoir été embarqué dans quelque chose de tendancieux. Il y avait confusion sur le sujet du débat: je croyais qu'on devait parler de l'enseignement sur la religion, or il était surtout question de l'enseignement de la religion et du Coran à l'école.* » (10)

L'Arabie saoudite était invitée à un autre épisode de la Tente du dialogue par le biais du secrétaire général de la Ligue islamique mondiale, Abdullah Turki. La Ligue est la bailleuse de fonds de la

mosquée de Genève, et Abdullah Turki est président de la Fondation de ladite mosquée. Il était auparavant ministre des Cultes de la péninsule qui interdit tous les cultes hors le sien. Il est aussi à cette époque conseiller du roi Fahd.

L'autre diffuseur du dialogue et de la tolérance, Abbas Aroua, président de la Fondation Cordoue, devra reconnaître être un sympathisant du Front islamique du salut (FIS), fondamentaliste s'il en est, qui joua un triste rôle dans les horreurs des années 1990 en Algérie (dont de nombreuses femmes qui refusaient le port du foulard seront victimes). Les preuves seront données par *Le Temps* du 30 juin qui possède des informations précises, alors que le même jour dans *Le Courrier*, Abbas Aroua dément, disant qu'il a « été taxé par la presse algérienne d'être un sympathisant du FIS » et conteste avoir un quelconque lien avec lui. (11)

Le nom de cet Algérien apparaît dans diverses affaires peu reluisantes, notamment un livre qui s'efforce de faire croire (comme les intégristes en général) que les atrocités commises en Algérie sont exclusivement le fait du pouvoir et de son armée. Les islamistes, hors des hommes manipulés, n'auraient rien à voir là-dedans.

Abbas Aroua a par ailleurs dans son collimateur la militante féministe et démocrate algérienne Khalida Messaoudi, qui a reçu du FIS en juin 1993, par la poste, l'annonce de sa condamnation à mort. Il est vrai que la militante n'y va pas de main morte: « *Le foulard est notre étoile jaune, les fondamentalistes sont obsédés par les femmes qui ont à leurs yeux la même fonction que les juifs dans la rhétorique d'Hitler.* » (12) Abbas Aroua s'est fendu en novembre 1998 d'une lettre ouverte au recteur de l'Université catholique de Louvain pour s'opposer à l'attribution du titre de docteur honoris causa à cette militante. Il en a même fait un livre intitulé *Horroris causa*.

Pour en revenir à la Tente, il y eut en résumé peu de monde et pas de dialogue.

Voltaire censuré

Pour Hafid Ouardiri, la liberté d'expression s'arrête au Coran et à son Prophète. Le 8 décembre 2005, le porte-parole se déplace en personne à Saint-Genis-Pouilly, en France voisine, pour demander l'annulation de la lecture le soir même du *Fanatisme ou Mahomet*, de Voltaire. Œuvre qualifiée par le porte-parole de « *torchon truffé*

de mensonges sur le prophète ». Le maire de Saint-Genis-Pouilly, qui a par ailleurs dû payer les policiers chargés de protéger les artistes et les spectateurs, l'a mal reçu : « *Le seul fait de venir nous dire qu'on n'a pas le droit de lire ce texte est une agression. Que cela vous plaise ou pas, nous sommes en République. Le droit à l'expression, c'est important. Ce sont les fondements de la laïcité.* » Des musulmans mécontents brûlent des poubelles et une voiture.

Le Théâtre de Carouge à Genève présentait la même lecture deux jours plus tard. Il a reçu lui aussi une demande d'annulation. Son directeur, François Rochaix, s'est dit « *quand même un peu sidéré* » par cette initiative. (13)

En 1993, Hafid Ouairi et Tariq Ramadan avaient interpellé l'opinion et les autorités genevoises au sujet du projet de mise en scène de la même pièce. Les autorités avaient cédé à la pression en refusant le crédit à la Maison de la culture de Saint-Gervais. Le metteur en scène était allé monter sa pièce à Ferney-Voltaire.

Ouairi promet, comme l'ensemble des intégristes, la rhétorique du coupable unique responsable de tous les malheurs de la planète : l'Occident. Il conteste par exemple que le sous-développement du monde musulman serait dû en partie à l'islam. Le coupable est le « *néocolonialisme dirigé par des monarques et des dictateurs, pieds et poings liés, bestialement soumis à l'ex-colonisateur et terriblement inhumains à l'égard des peuples qu'ils étaient censés protéger et faire prospérer.* » Selon lui, « *ce que vivent les musulmans aujourd'hui n'est rien d'autre qu'une occupation de l'extérieur par les grandes puissances (à leur tête les États-Unis) soutenues servilement par les dictateurs à la botte de leurs maîtres. (...) Les dirigeants qui abrutissent les peuples et les livrent en pâture à leurs bourreaux.* » (14)

L'ex-dirigeant d'un pays musulman, la Malaisie, observe à propos des nations islamiques : « *Il n'y en a pas une qui puisse être classée comme développée selon quelque critère que ce soit. Toutes sont en retard en termes de savoir, de finance et de technologie. (...) Le monde associe islam à arriération. Cela nous met en colère, mais le fait demeure que nous sommes arriérés.* » (15)

Et l'Iran, qui s'est débarrassé des influences occidentales depuis près de trente ans et a pu mettre en pratique tout ce que l'islam promet, n'a toujours pas réussi son développement.

Qui sont les « vrais » terroristes ?

Les intégristes affirment être opposés au terrorisme. Hafid Ouardiri aussi. Mais le terrorisme a toute son indulgence, puisque ce fléau, comme tous les autres, a été créé par l'Occident. Le fil est gros, mais il permet de tricoter un système de défense qui tient lieu d'explication à l'ensemble du monde islamique.

Dans une tribune publiée par la *Tribune de Genève*, il donne un exemple de cette rhétorique. Les terroristes ? Il utilise des mots forts pour les condamner. Mais ils ont tellement d'excuses !

Car en réalité, le terrorisme est un désordre « *orchestré par Bush* », et « *Le premier terrorisme est celui qui consiste à priver les êtres humains de leurs droits et de leur dignité pour les pousser à devenir des terroristes inhumains afin de recouvrir ce qu'on leur a spolié (...)* ». (16)

Selon l'auteur, les États-Unis encourageraient les massacres en Irak afin d'empêcher le pays de fonctionner et engloutiraient des milliers de milliards de dollars dans le but exclusif d'écraser une population musulmane.

Cette accusation est rabâchée jusqu'à plus soif par les intégristes, mais aussi par les terroristes, et accredité l'idée d'une guerre de civilisations. Ils désignent celui qui l'a déclarée: l'Occident. Cette conviction connaît un succès sans précédent dans les populations islamiques et est à l'origine d'un sentiment croissant de paranoïa.

Fin de règne ?

C'est en mars 2007 qu'éclate le coup de tonnerre: la presse apprend que Hafid Ouardiri a été licencié par un émissaire de la Ligue islamique mondiale, émanation de l'Arabie saoudite, et cela en compagnie de trois autres dirigeants. La presse, qui sollicite sans trêve le porte-parole depuis vingt ans, n'en revient pas. Et comme ni le nouveau maître de la mosquée ni ceux qui s'appellent de manière indécente « *les décapités* » (on décapite encore en Arabie saoudite et les terroristes islamistes affectionnent ce mode d'assassinat) ne s'expliquent, les hypothèses fusent, et deviennent vite affirmations: le nouvel homme fort est un islamiste venu chasser les partisans de l'ouverture et du dialogue.

La thèse ne tient pas longtemps. Hafid Ouardiri défend la thèse du complot ou d'une erreur de casting de ses employeurs saoudiens qu'il prend toujours soin de préserver. Il doit en tout cas reconnaître

une triviale réalité: la mosquée est mal gérée et patauge dans les déficits depuis 2004. Pourtant, cette même année 2004, le gouvernement genevois a accordé un but d'utilité publique à la fondation, statut qui a fait passer ses impôts de 200000 à 30000 francs. Le cadeau ne suffit pas, et la Ligue islamique mondiale finit apparemment par décider de mettre de l'ordre dans la maison d'Allah qui bénéficie de 1,2 million de budget provenant de sa fortune immobilière. Peu après les licenciements surgit une ubuesque péripétie: le nouveau directeur a épousé une Genevoise (ou s'est fiancé: la différence est immense, car dans le deuxième cas, le couple – 71 ans et 54 ans – devait rester chaste et distant) qui a quitté le domicile après une semaine de vie commune. Elle organise une conférence de presse pour accuser son ex de l'avoir épousée pour obtenir un titre de séjour. Cet épisode fait la joie des gazettes et conduit le directeur à démissionner.

Toujours est-il que la Ligue ne retrouvera pas de sitôt un porte-parole aussi habile que Ouardiri dans la transmission du fondamentalisme sous couvert de modernisme.

Car quoi qu'il fasse, quoi qu'il dise, Hafid Ouardiri est considéré comme un homme d'ouverture. Même les protestants, courant chrétien le plus progressiste du landerneau religieux, s'y laissent prendre. Extrait d'un article paru dans leur journal à l'occasion de l'éviction du porte-parole: « *Son cheval de bataille, c'est le dialogue interculturel et interreligieux, l'intégration, l'ouverture des musulmans à la société suisse et une meilleure connaissance de l'islam par les non-musulmans. (...) Licencié de façon abrupte en mars dernier, Hafid Ouardiri poursuit son travail pour concilier intégration et identité religieuse (...)* ».

Titre de cet article de malvoyant: « *Hafid Ouardiri poursuit son combat pour un islam de l'ouverture* ». (17) Une ouverture dont les organisateurs de séminaires sur la multiculturalité et sur l'islam font désormais profiter leurs étudiants. En attendant le retour à la mosquée? Beaucoup de musulmans œuvrent à cette fin, surtout depuis le mystérieux départ à mi-2008 de Youssef Ibram, nouvel homme fort, que le directeur démissionnaire accusera finalement, en s'excusant auprès des licenciés, de l'avoir manipulé et d'être à l'origine de leur mise à la porte. (18)

Le Centre islamique du fondamentalisme

Hani Ramadan est une espèce rare. Obscurantiste affirmé, il défend ouvertement tout ce que contiennent les textes sacrés de l'islam. Pour lui, si les croyants suivent leurs injonctions, la société sera parfaite. Ses écrits font dresser les cheveux sur la tête.

Ce professeur pour adolescents – et adolescentes – à l'école publique genevoise a exprimé quelques-unes de ses convictions dans une célèbre tribune libre du *Monde* le 10 septembre 2002. Il y défendait le principe de la lapidation pour adultère.

Ce n'est qu'en janvier 2008 que l'État réussira à le pousser dehors. Les pouvoirs publics auront dû déboursier 1,2 million de francs pour atteindre ce résultat: cinq ans de salaire sans travail, deux ans de traitement pour indemnité de départ et 90 000 francs pour ses frais d'avocat.

Une preuve de plus que les intégristes savent parfaitement utiliser notre liberté d'expression et les lois qui la défendent alors qu'ils ne cessent d'en faire le procès devant leurs ouailles.

Pour défendre le principe de la lapidation, Hani Ramadan cite les textes de l'islam, notamment la sunna, vie et traditions du Prophète, dont chaque épisode « prouvé » est un modèle à suivre pour l'éternité. Ce qui fait frissonner les humanistes du XXI^e siècle. Un exemple: puisque le Prophète a ordonné par deux fois la lapidation, un musulman ne peut condamner ce châtement.

Hani Ramadan rappelle les deux épisodes. Le premier condamné, un homme, avoue à Mahomet son péché d'adultère spontanément quatre fois de suite. « *Dès lors, le Prophète ne pouvait qu'ordonner sa lapidation* », commente le professeur.

Il utilise le deuxième exemple – une femme adultère – pour montrer la délicatesse de Mahomet qui reproche au bourreau d'invectiver la coupable tout en lançant ses pierres. Commentaire de l'imam: « *Il est interdit d'insulter le coupable. Après sa mort, on prie pour lui. Ce que fit le Prophète pour une femme qui s'était livrée après avoir accouché d'un enfant adultérin, et dont le repentir avait été sincère.* »

Dans la tribune du *Monde*, Hani Ramadan considère aussi le sida comme un châtement divin destiné à punir l'homosexualité.

Mais *Le Monde* n'a pas publié la version intégrale de cette tribune libre, elle était trop longue. Sur le site du Centre islamique, la version originelle se révèle encore plus stupéfiante. Extraits:

« (...) Notons à ce titre que si la vision de la lapidation est dure et marque les esprits, les témoignages révèlent que la souffrance du condamné est rapidement abrégée: la pluie de pierres qui s'abat sur lui l'assomme en effet en quelques secondes. »

(...) « La lapidation est terrible, tout comme le sida. Mais elle est à la mesure d'une faute qui est d'une gravité extrême (...). En outre, la nature de la peine correspond à la nature du péché: la main coupée pour le vol, la lapidation pour le plaisir illégitime. » (1)

La prison n'est prévue pour aucun crime par le Coran ou Mahomet: elle n'existait pas dans la péninsule arabique au temps de la Révélation.

Décidément très intéressé par les lapidations ordonnées par Mahomet, l'imam évoque dans un de ses ouvrages, les yeux embués, l'arrivée de la femme sur le lieu de son supplice: « ... Il est émouvant de la voir se livrer avec l'enfant qui tient dans sa main un morceau de pain. » (2)

Suspendu de ses activités de professeur, mais confiant dans les garanties de la société démocratique, il confirme un mois plus tard dans *Le Matin*: « Dans le monde musulman, délaisser la prière, boire et forniquer sont des crimes pour lesquels la loi a prévu des châtiments. » Et il confirme que sa religion prévoit aussi la mise à mort pour apostasie. (3)

Que pensent ses collègues interrogés durant ces événements ? Les enseignants sont miséricordieux. Ils condamnent les propos tenus dans *Le Monde*, mais ils estiment que Hani Ramadan doit garder son poste à l'école publique. Philippe Chervet, un des responsables des professeurs du Cycle d'orientation, craint même qu'un licenciement amène à une chasse aux sorcières... ou aux sorciers: « Méfions-nous: pourquoi ne pas renvoyer les trotskystes ou les hommes aux yeux bleus ? »

Pour ces professeurs, soutenir la discrimination des femmes, la condamnation à mort des homosexuels, des couples adultérins et la mutilation des membres ne sont que quelques convictions personnelles. Peu importe qu'elles soient proclamées librement à des milliers de fidèles, et enseignées avec zèle à des centaines de petits musulmans et de petites musulmanes.

Les guides se défilent

Les journalistes désirent savoir à l'occasion de la tribune du *Monde* ce que pensent les autres leaders musulmans sur la forme, la décision de suspension du professeur, et sur le fond: le châtiment de lapidation est-il acceptable ou non?

Beaucoup d'intégristes confirment leur art de l'esquive. Mohammed Karmous, président de la Ligue des musulmans de Suisse sise à Neuchâtel: « *Je ne prends pas position sur la loi islamique. Il faut voir dans quel contexte la punition se fait, peut-être faut-il un autre système, mais je ne suis pas un spécialiste.* »

Hafid Ouardiri indique au journaliste du *Temps* que les personnes qui fréquentent sa mosquée sont navrées par ce qui se passe « *tout en évitant soigneusement de donner sa propre opinion sur cette affaire* ». Autre tactique d'évitement de Ouardiri: « *Entant que porte-parole de la FCI (réd: Fondation culturelle islamique de la mosquée), je me dois de ne pas commenter cette décision, car nos statuts m'interdisent toute ingérence dans les affaires politiques de tout État.* » Et encore: « *Quant à M. Ramadan, il respecte parfaitement quand il est enseignant les limites à ne pas dépasser; quand il est ailleurs, il donne libre cours à ce qui est sa pensée et sa pratique religieuse. Nous sommes tous les uns et les autres à devoir exercer cette capacité de discernement. L'enquête nous dira si un imam peut enseigner ou non.* »

Notons que pour Ouardiri, il ne fait pas de doute que Hani Ramadan est un imam. La commission de recours des enseignants affirmera le contraire. Une conclusion qui sauve Ramadan (et ses indemnités), car la loi interdit aux religieux d'enseigner à l'école publique.

Tawfik el-Maliki, porte-parole du Centre islamique de Lausanne, et Fawzia al-Ashmawi refusent de s'exprimer. Tariq Ramadan, tout en soulignant qu'il ne partage pas les propos de son frère, invoque la liberté d'expression et souligne l'exemplarité de son enseignement.

La condamnation de la lapidation ne sort d'aucune de ces bouches. (4)

En juin 2004, un comité de soutien dépose une pétition munie de plus de 2800 signatures auprès du Conseil d'État de Genève. Elle demande la réintégration du professeur. Selon le responsable du comité Jaouad Amrani, deux fédérations suisses et une de France voisine, soit quelque 150 associations, ont manifesté leur soutien.

Avant la parution de sa tribune, l'enseignant avait déjà fait réagir deux fois les autorités. La première après une interview dans *L'Hebdo* en 1998 où il expliquait sa vision islamique du statut des femmes. Elle avait suscité une pétition de ses collègues. Le deuxième rappel à l'ordre suivait un appel au djihad le 6 octobre 2000 lors d'une manifestation contre Israël et pour la Palestine. « *À une armée qui tue des enfants et des civils qui n'ont que des pierres, on ne répond pas avec des discours et des négociations mais par le djihad!* » avait dit Hani Ramadan.

Le terme « djihad » a deux significations dans l'islam, guerre sainte ou dépassement de soi. Hani Ramadan en a trouvé une troisième: le djihad dont il parlait était « *une aide humanitaire destinée à soulager les souffrances des victimes palestiniennes.* » (5)

Les femmes

À propos du statut des femmes, Allah ne dit à aucun moment que celles-ci sont inférieures aux hommes, affirme encore l'auteur qui doit posséder une version non labellisée du Coran. Mais dans sa grande sagesse, poursuit-il, Allah a compris qu'il fallait un commandant dans la famille: « *Le bon sens nous dicte que deux présidents ne peuvent gouverner un pays (...) sans entraîner celui-ci dans une guerre civile.* » (6)

Il nous apprend aussi que les hommes ont trois qualités spécifiques qui fondent leur aptitude au pouvoir: force physique, puissance de travail et faculté de prendre des décisions mesurées. La femme, elle, ne possède qu'une « *subtilité et une intuition fines* » « *qui correspondent bien à sa fonction primordiale, élever des enfants.* » (7)

L'épouse, auquel le mari a payé « *une dot* » (l'auteur conseille aux femmes de ne pas en exagérer le montant !), n'est censée chercher un emploi « *qu'en cas de nécessité absolue* ».

« *Pourquoi, questionne encore notre théologien, les musulmans devraient-ils avoir honte de dire que la femme a l'obligation d'être soumise à son mari, tant que celui-ci ne lui demande pas d'enfreindre la loi divine et montre un réel respect?* » (8)

Réponse: parce que lorsque l'époux manque de respect, il reste le maître. Et les études confirment ce que le bon sens enseigne: plus les rôles sont inégalitaires dans le couple, plus le risque de violences conjugales est grand. Plus explicitement: plus le pouvoir du mari

sur son épouse s'affirme, et plus la probabilité que celle-ci se fasse maltraiter est forte. Les enquêtes ne montrent pas d'exception à ce constat dans les communautés musulmanes.

Et l'UNICEF nous apprend dans son rapport 2006 que plus les couples sont égalitaires et plus les enfants sont bien traités. Appliquer l'égalité entre hommes et femmes, affirme cette organisation, pourrait même faire disparaître l'extrême pauvreté, développer l'éducation, combattre les grandes épidémies et participer à la défense de l'environnement. La raison ? Lorsque les femmes participent aux décisions (allocation des ressources par exemple), elles prennent davantage en compte l'intérêt des enfants et de la famille.

Hani Ramadan est aussi un fervent partisan de la polygamie qu'il célèbre au fil de nombreuses pages. (7) Parmi ses justifications, le fait que l'homme peut procréer jusqu'à un âge avancé : « *Lui interdire de profiter de ses ressources, c'est proprement contrer l'ordre voulu par la nature.* » Et sans la bienfaisante polygamie, les épouses stériles seraient condamnées soit au divorce, soit « *à se sentir l'éternelle responsable de la souffrance de leur époux qu'elles privent de la paternité* ».

L'homme n'est pas en cause, car la femme est responsable de la stérilité « *dans la plupart des cas* », précise-t-il. Admettons. Mais pas dans tous les cas : pourquoi alors priver une femme de maternité et ne pas l'autoriser à prendre un deuxième époux lorsque le premier est stérile ? Question oiseuse, puisque le destin de toute femme est d'appartenir à un seul homme.

Le foulard est bien sûr une obligation pour Hani Ramadan. Mais pas seulement. Il affirme que son Prophète a ordonné que dès qu'une fille a ses règles, on ne doit plus voir que son visage et ses mains. « *La contraindre à se dévoiler, n'est-ce pas faire le geste de l'inquisition impitoyable et des bourreaux communistes ?* » questionne-t-il.

Et pourquoi dissimuler les cheveux et le corps ? Parce que, avoue-t-il, l'homme est plus faible que la femme. Et puisqu'il ne peut se maîtriser, il contraint les femmes à l'y aider.

La femme, elle, ne peut compter que sur elle-même pour gérer ses pulsions.

Hani Ramadan défend aussi la discrimination des femmes dans l'héritage, l'interdiction d'épouser un non-musulman, la virginité, la fidélité, l'interdiction d'avorter, toutes choses qui illustrent, parmi d'autres, « *la perfection de la charia* ».

En résumé, « *l'islam a en fait donné à la femme, tant sur le plan spirituel que sur le plan communautaire, un statut jamais égalé par aucune autre société humaine jusqu'à nos jours.* » (7)

État modèle

La société idéale de Hani Ramadan ressemble peu à celle qui a accueilli sa famille à Genève au titre de réfugiée en 1958. (8) Le professeur désapprouve la laïcité, car elle « *invite ainsi ses citoyens à s'instruire et à s'organiser indépendamment de tout impératif transcendant* ». Il n'aime pas trop la démocratie, car elle « *érige en principes absolus des lois qu'elle place au-dessus de la volonté de Dieu* », alors qu'en islam, l'obéissance de tous les citoyens musulmans « *va d'abord à la loi divine. (...) La liberté de chacun s'exprime dans les limites de la loi révélée* ».

Ainsi, « *pas question dans un État islamique authentique d'autoriser la vente de l'alcool, le commerce de la prostitution, l'érotisme ou l'homosexualité* ».

Les droits de l'homme ? On ne peut pas les penser « *indépendamment de la Révélation divine* ». Et de rappeler à ce propos des colloques très intéressants consacrés aux droits de l'homme au début des années 1970 par... l'Arabie saoudite.

Pourtant, lorsqu'il s'agit de faire avancer sa cause, l'imam invoque les droits de l'homme tout à fait indépendamment de la loi divine : « *Nos élus oublient que le port du voile constitue une pratique religieuse inscrite dans les fondements de l'islam; ce faisant, ils contreviennent à la Déclaration des droits de l'homme et bafouent les principes de la liberté de culte et de conscience.* » (9)

Falloujah : guerre totale contre l'islam ?

Selon l'imam genevois, l'Occident et particulièrement les États-Unis ont déclaré la guerre à l'islam, et pour la seule raison qu'ils ont une sorte de rejet atavique de cette religion. L'imam s'exprime à propos de Falloujah en Irak alors que l'armée américaine tente de réduire cette enclave où les terroristes avaient établi leur mini dictature islamique. Les femmes – toujours en tête des préoccupations – devaient se voiler des pieds à la tête sous peine de mort. Et les Américains découvraient des chambres de torture, des cellules où l'on assassinait et décapitait les otages, des cadavres au corps mutilé. Mais

pour Hani Ramadan, les auteurs d'atrocités ne peuvent être que les Américains en lutte contre l'islam: « *Peut-on torturer, tuer et piller le bien d'une population martyrisée ? (...) Oui, cela est tout à fait possible aujourd'hui (...). À condition que la population agressée soit musulmane. (...) Peut-on mépriser le plus ouvertement du monde les résolutions de l'ONU (...) et poursuivre une politique de domination visant à humilier un peuple ? Oui, à condition que ce peuple soit composé en majorité de musulmans.* » Et l'intitulé de cette prose est limpide: « *Guerre totale contre l'islam ?* » (10)

Hani et Hafid main dans la main

Qu'est-ce qui différencie Hafid Ouardiri de Hani Ramadan ? Rien de fondamental. Tous deux ont annoncé à la presse en octobre 2006 la création d'une Union des organisations musulmanes de Genève comprenant le Centre islamique et la mosquée. Son objectif était de présenter aux autorités de la Ville et de l'État un interlocuteur unique.

Quelques autres groupements plus modestes participaient. Les fondateurs estimaient que le nouvel organisme représentait 10 000 des 20 000 musulmans de Genève. Si elle est exacte, cette affirmation a de quoi inquiéter.

La Suisse et l'extrémisme

De nombreuses fatwas sont lancées contre les militants démocrates et féministes qui luttent contre l'intégrisme. Combien contre des terroristes ?

Si leurs coreligionnaires ne les condamnent pas, les gouvernements qu'ils combattent, en revanche, répliquent souvent durement.

C'est devenu l'un des paradoxes de ces minorités qui honnissent l'Occident et ses démocraties que de s'y réfugier en nombre par le biais du droit d'asile. Et les centres de prières se révèlent souvent pour eux des lieux accueillants, qu'il est interdit à la police de surveiller.

En Suisse, de nombreux membres du Front islamique du salut (FIS) algérien ont ainsi bénéficié de ce droit accordé aux personnes

persécutées pour des raisons politiques ou menacées de mort dans leur pays. Et certains d'entre eux poursuivent dans les sociétés qui les accueillent leur combat pour un retour aux mœurs du VII^e siècle, parfois par le soutien au terrorisme.

Si les intégristes se contentent en général de paroles, des liens avec la mouvance islamo-terroriste reviennent régulièrement dans l'actualité suisse: ici, comme ailleurs en Europe, des centres culturels et des mosquées accueillent des individus au CV inquiétant. Nadia Karmous a été condamnée en décembre 2006 à une amende pour avoir hébergé un «étudiant», en réalité un proche du FIS en séjour illégal en Suisse. Trop prompte à venir en aide aux malheureux qui lui demandent de l'aide, a-t-elle expliqué, elle n'avait pas vérifié les dires de son protégé.

Le rapport confirme

Un rapport du Département fédéral de police datant de 2004 développe la question des dangers de l'extrémisme. (1) À propos de l'extrémisme musulman, il cite une dizaine d'organisations radicales. *« Actuellement, des enquêtes relatives à l'existence de liens directs ou indirects d'organisations islamistes avec Al-Qaida sont en cours. Par ailleurs, les activités déployées par des organisations comme En Nahdha, le FIS, le GIA et le Hamas indiquent que la Suisse joue un rôle de plus en plus important de centre de réseaux de relations internationales. »*

Le caractère violent des Frères musulmans est relevé, des Frères qui sont par ailleurs *« très impliqués dans la diffusion des enseignements de l'islam auprès du peuple. (...) Ils exercent un contrôle sur un grand nombre de centres islamiques en Europe et aux États-Unis. »* Le FIS, précise par ailleurs ce rapport, se rallie à l'idéologie des Frères musulmans. *« Dans les années 90 déjà, des dirigeants de groupes extrémistes violents algériens (Front islamique du salut/FIS, Groupe islamique armé/GIA) avaient profité de leur exil en Suisse pour acquérir illégalement des armes et des explosifs et pour faire de la propagande. »*

Et le rapport rappelle la présence en Suisse d'Ahmed Jaoui et de Mourad Dhina, affiliés à ce mouvement. Le second a dirigé au début des années 1990 un groupe de sympathisants du FIS *« dans le but d'apporter un soutien logistique à la lutte menée par cette mouvance contre le gouvernement algérien »*. Le nôtre, de gouvernement, lui a interdit de faire de la propagande soutenant la violence.

Le grand-père de Hani et Tariq Ramadan est le fondateur des Frères musulmans, une filiation dont tous deux sont très fiers.

Revoici le voile

À propos d'une possible dérive extrémiste, le rapport pointe le risque de politisation de certaines exigences telles que le port du voile à l'école ou le refus de classes mixtes susceptibles d'« *entrer en conflit avec les normes de base de notre société et de notre mode de vie occidental. Dans notre pays on assiste dans les faits à un regain d'islamisation dans certaines couches de la population, plus particulièrement chez les jeunes, qui, par la recherche de leur identité culturelle et religieuse, se cloisonnent aussi politiquement. Ils se retrouvent dans des mosquées, des centres islamiques, des associations et des écoles coraniques.* »

Quels sont les lieux musulmans qui dispensent l'enseignement réducteur et dangereux des intégristes ? Hors ceux que nous avons mentionnés parce qu'ils se font entendre, bien malin celui qui peut le dire. Ces lieux culturels et cultuels constituent une nébuleuse qui n'a pas été étudiée en Suisse. Le rapport du Conseil fédéral sur l'extrémisme observe que « *plusieurs études montrent que la radicalisation de certaines parties de la population musulmane se fait principalement par le biais de sermons religieux prononcés dans des lieux de rencontre islamiques* ». On ne peut que constater, dans l'espace public, l'absence de voix plus progressistes venant par exemple d'imams ou de leaders d'origine ex-yougoslave ou turque.

Les autorités policières, elles, ne peuvent pas vérifier, car notre législation interdit l'observation préventive de lieux de culte ou de rencontre.

Depuis ce rapport, le terrorisme islamiste reste pour le Conseil fédéral la menace principale contre la sécurité intérieure. Elle se manifeste surtout, selon le rapport 2007, par la propagande, la logistique et le financement des activités dans le pays d'origine.

Intégrisme et antisémitisme

Quelques mois avant la publication du rapport 2004, *Le Temps* avait donné quelques indications supplémentaires sur les informations détenues par le Conseil fédéral. Notamment le fait que des lieux de culte musulmans reçoivent des « *touristes* » saoudiens qui distribuent « *une abondante littérature religieuse au contenu anti-*

occidental très marqué ». Le quotidien s'en est procuré quelques échantillons. Ils louent le djihad (la guerre sainte), et accusent « *les juifs et leurs alliés* » de propager « *l'adultère, l'homosexualité et l'inceste* » grâce à leur domination sur « *la finance mondiale et les médias* ». (2)

Les intégristes n'aiment pas le rapport du Conseil fédéral, car ils craignent non pas la menace terroriste, mais les amalgames entre islam et extrémisme. « *Cela commence à devenir insupportable. On va confondre une infime minorité avec la grande majorité des musulmans* », s'indigne Hafid Ouardiri.

« *Pour nous, il n'y a pas de montée de l'islamisme, mais plutôt une montée de l'islamophobie* », renchérit Nadia Karmous. Et Hafid Ouardiri conclut: « *Je n'ai jamais personnellement rencontré d'extrémistes. Il n'y a qu'un islam, il n'y a pas d'islam radical ou d'islam fanatique.* » (3)

En novembre 2004, le conseiller d'État valaisan Jean-René Fournier accuse un imam de Sion d'incitation à la haine et de diabolisation de l'Occident, ce qui déclenche une polémique. L'imam, requérant d'asile d'origine tunisienne, vient de demander sa naturalisation. Il se défend de tout extrémisme, mais oppose des réponses fuyantes sur la lapidation, la discrimination des femmes, la supériorité de l'islam. Un journaliste découvre peu après ses liens idéologiques: le Tunisien a demandé l'asile en faisant valoir son appartenance à un parti extrémiste qui prône l'instauration d'un califat islamique mondial et la destruction d'Israël, et considère l'Occident comme une civilisation de débauche et de honte. L'imam admet avoir encore des liens avec cette organisation. Plusieurs membres du centre l'accusent de faire de la propagande en son nom. (4)

Apologie du terrorisme et défense des Palestiniens

En mai 2008, Genève apprend la venue d'un Anglais d'origine palestinienne dans le cadre des manifestations pro-palestiniennes liées aux 60 ans de la création de l'État d'Israël. Azzam Tamimi, dans des vidéos éloquentes, harangue les foules avec des slogans virulents contre Israël et l'Occident. Il explique aussi son idéologie mortifère dans une interview à la BBC: « *Pour nous musulmans, le martyr n'est pas la fin de toute chose, mais le début des choses les plus merveilleuses.* » Il se dit prêt à se muer lui-même en bombe humaine en Palestine. Les sionistes sont pour lui un « *cancer du corps de l'humanité* ». Selon Azzam Tamimi, la guerre contre le terrorisme est une guerre contre

l'islam. Il précise d'ailleurs: «*Nous sommes des musulmans en Europe, pas des musulmans européens* » et déclare que «*[se] sacrifier pour la Palestine est une noble cause. C'est la voie la plus directe pour plaire à mon Dieu et je la prendrais si j'en avais l'occasion.*»

L'invité révèle qu'il a été convié à deux reprises comme expert par la Confédération pour des séminaires de cadres. «*Je suis considéré comme le meilleur connaisseur du Hamas, dont je suis très proche. (...) Beaucoup d'organisations et de gouvernements occidentaux citent mes travaux et m'invitent. La Suisse n'est pas la seule. Mais votre gouvernement est un des seuls à avoir compris que la solution dans la région ne passe pas sans un accord avec le Hamas.*» (5)

Jean-Philippe Jeannerat, porte-parole du Département fédéral des affaires étrangères dirigé par Micheline Calmy-Rey, confirme et précise que «*le DFAE ne verrait, à l'heure actuelle, aucune raison de ne pas l'inviter à nouveau, en sa qualité de grand connaisseur du Hamas.*» (6)

Anouar Gharbi, président de l'association Droits pour tous, qui se targue d'être un militant des droits de l'homme et du dialogue, a invité à Genève «*ce grand intellectuel*». La polémique ne l'intéresse pas, il ne songe qu'aux Palestiniens qui souffrent. Et il ment sans complexe à propos de son hôte qui, dit-il, comprend les attentats suicides, mais «*n'appelle pas à le faire*».

Actif dans la grande mosquée genevoise, Anouar Gharbi est par ailleurs coordinateur d'une commission qui réclame le retour de Hafid Ouardiri et des trois autres licenciés.

À propos de Tamimi, le titre du *Courrier* est assez stupéfiant: «*La venue à Genève d'Azzam Tamimi: du pain bénit pour les islamophobes* ». L'invitation d'un promoteur des meurtres aveugles ne lui paraît pas le moins du monde justifier la méfiance des Suisses. Dans le même article, Hafid Ouardiri estime peu constructif de juger Tamimi «*sur ce qu'il a pu dire par le passé plutôt que d'écouter ce qu'il aurait de nouveau à dire* ». Ouardiri précise qu'il n'a jamais entendu l'intéressé faire l'apologie des attentats suicides. (7)

Michel Danthe, rédacteur en chef du *Matin Dimanche*, a vu et entendu sur la toile les «*éruptions haineuses*» de Tamimi. Il rappelle dans un éditorial que l'islam «*autorise à dissimuler, dans certaines circonstances, ses vraies intentions. À endormir l'adversaire pour mieux, le moment venu, l'éradiquer, tel un cancer. Cette technique porte un nom: «taquiya». Azzam Tamimi en est un expert.*» Anouar Gharbi en est un autre. (8)

Islamophobie ou légitime défiance ?

Le jour dit, quelque 500 personnes, dont beaucoup de femmes, assistent à la manifestation. La quasi-totalité de ces dames portent le foulard. Dans la salle, hommes et femmes sont séparés. Citant à plusieurs reprises le fondateur du Hamas, cheik Ahmed Yassine, leader fanatique tué en 2004 par l'armée israélienne, Azzam Tamimi confirmera à propos de ce mouvement: « *Je connais tous ses dirigeants, ce sont mes amis, je les aime.* »

L'autre invité de l'association Droits pour tous était Hani Ramadan.

Les organismes membres d'Urgence Palestine n'ont pas jugé utile de condamner ces invitations, hors le Groupe pour une Suisse sans armée. On y trouve une grande partie des syndicats genevois (SSP, SIT, UNIA), la Ligue suisse des droits de l'homme, section Genève, et le parti d'extrême gauche Solidarités. Aucun de ces groupes ne semble avoir remarqué que le combat des Palestiniens se fait de moins en moins au nom d'une valeur, la justice, et de plus en plus au nom d'une religion, l'islam, et sous sa pire version: misogyne, fanatique, antisémite. La charte du Hamas accuse les juifs d'être responsables des Révolutions française et soviétique, et considère les *Protocoles des sages de Sion* (9) comme un document de référence. La terre de Palestine est musulmane jusqu'au jugement dernier et ne peut donc être laissée à un pays non musulman.

À propos d'Azzam Tamimi, un représentant du Collectif Urgence Palestine plaide l'ignorance: si le collectif avait su qu'il défendait les attentats suicides, « *on ne l'aurait probablement pas laissé sur notre programme* ». Mais il ne s'oppose pas à la présence de Hani Ramadan « *même si nous ne sommes pas d'accord avec tout ce qu'il dit* ». (10) Les femmes, les démocrates et les défenseurs des droits de l'homme apprécieront.

Un site féministe québécois, Sisyph.org, a dressé la liste des crimes d'honneur relevés dans la presse entre 2007 et 2008 (une soixantaine). Le Pakistan vient largement en tête, mais Gaza surtout (fief du Hamas) et la Cisjordanie se distinguent: quatre femmes égorgées auxquelles s'ajoutent deux sœurs et trois autres sœurs. La majorité d'entre elles assassinées par leurs frères.

Terrorisme

Les partisans du terrorisme sont aussi chez nous. En mai 2008, le Tribunal fédéral (TF) confirme la condamnation d'un couple pour soutien à une organisation criminelle. Habitant Guin (FR), les époux avaient exploité des sites internet islamistes. Ils ont notamment été condamnés pour la diffusion d'images d'exécutions et de tortures et d'indications destinées à fabriquer des explosifs ou des armes toxiques. Pour eux, les Suisses sont les « *suppôts du diable* » « *neutralement sionistes* » et il faut freiner « *l'ardeur belliqueuse, dévastatrice, immorale de l'Occident décadent* ».

Le mari, un Tunisien de 39 ans, écope d'une peine de 24 mois de prison, dont six mois ferme, sa femme Malika el-Aroud de 6 mois de prison avec sursis. Malika el-Aroud est la veuve d'un des kamikazes qui ont assassiné le commandant Massoud en 2001. C'est une star chez les islamistes. Elle réclame la participation des femmes au terrorisme et au combat de l'islam radical en général. Elle poursuit sa propagande de haine depuis la Belgique, pays dont elle a la nationalité, naviguant habilement aux frontières de la loi. Elle a néanmoins été arrêtée avec 13 autres personnes en décembre 2008 dans le cadre d'une enquête sur un réseau de soutien à Al-Qaida.

Un autre Tunisien habitant Neuchâtel écope fin avril 2008 de 180 jours-amendes en appel pour avoir diffusé des documents incitant à tuer les juifs « *où qu'ils se trouvent* » en invoquant le Coran. Des juifs qu'il qualifie de « *singes* » et de « *cochons* ». Le Tunisien est adepte du Hizb ut-Tahrir, un parti islamiste favorable au terrorisme.

VI

L'Europe et les femmes face au défi

« Quand un Norvégien n'autorise pas sa fille à épouser un immigré, on parle de racisme. Si un immigré refuse que sa fille épouse un Norvégien, on parle de culture. Pourquoi? »

Un musulman bosniaque naturalisé norvégien

En important leurs discours archaïques, les leaders musulmans importent aussi les mœurs auxquelles ces discours conduisent, et dont les femmes des pays musulmans sont victimes.

Alors que nos sociétés fraîchement sorties de la tutelle mâle ont placé parmi leurs valeurs phares l'égalité entre hommes et femmes, des faits divers jusqu'ici inconnus et particulièrement sexistes émaillent l'actualité.

Les hommes musulmans ont le pouvoir, ils en usent et en abusent. C'est vrai pour eux comme pour l'ensemble des hommes des sociétés patriarcales. Violences conjugales, obligation d'épouser dans la communauté, abus de toutes sortes se multiplient. Mais aussi menaces, voire assassinat des musulman(e)s qui osent dénoncer publiquement les mœurs islamiques et renient leur religion d'origine.

Exemples glanés dans des pays européens où résident une importante population musulmane et de puissants mouvements intégristes.

Italie

Le 10 août 2006, une jeune fille de 21 ans, Hina Saleem, est égorgée par son père, car elle refuse d'épouser un cousin du Pakistan et vit à l'occidentale chez un petit ami italien. La décision du meurtre a été prise lors d'un conseil de famille. Le père était arrivé une dizaine d'années auparavant en Italie, où il a trouvé du travail. Sa femme et ses six enfants l'avaient rejoint. Ses quatre filles avaient l'interdiction de fréquenter des garçons non membres de la communauté pakistanaise. Le père venait de demander sa naturalisation.

Souad Sbaï, présidente de la Confédération des Marocains en Italie, a écrit une lettre ouverte au ministre de l'Intérieur Giuliano Amato, où elle dénonce la condition de ses compatriotes féminines :

«Lorsqu'elles arrivent en Italie, leurs maris ou leurs pères leur prennent leurs papiers d'identité et ne renouvellent jamais leurs cartes de séjour. Elles deviennent des clandestines, ne peuvent pas porter plainte contre leurs familles et doivent se soumettre à la loi des mariages arrangés dès qu'elles ont 14 ans.»

À l'origine de la lettre de Souad Sbaï, l'acquittement des parents de Fatima, une jeune Marocaine battue, enfermée et enchaînée par sa famille. Ses parents qui lui reprochaient un comportement

«*lascif et de mauvaises fréquentations*» lui ont infligé ce traitement pour l'empêcher de sortir.

« Durant les cinq dernières années, poursuit Souab Sbaï, plusieurs affaires semblables et souvent nettement plus dramatiques ont fait la une de la presse italienne. Comme celle de Kubira, poignardée par son mari en 2002 parce qu'elle préférait porter des jeans serrés au lieu du voile. Ou de Maha, battue à mort par sa famille, parce qu'elle refusait de demander la permission de son père avant de sortir. Sans parler du suicide de Khaur, qui ne voulait pas d'un mariage arrangé. Et de Hina, la jeune Pakistanaise égorgée l'an dernier par son père, son oncle et son frère qui l'ont ensuite enterrée dans leur jardin après lui avoir tendu un guet-apens. Sa faute ? Avoir quitté sa famille pour vivre avec un jeune Italien. » (1)

Espagne

Dans un rapport demandé après le 11 septembre 2001, le gouvernement exprime son inquiétude face à la radicalisation d'une frange de la communauté musulmane. Il ne réussit pas à empêcher que le 11 mars 2004, des attentats islamistes fassent près de 200 morts et 2000 blessés à Madrid.

Pays-Bas

Le 2 novembre 2004, le réalisateur Theo van Gogh est assassiné par un musulman à la double nationalité néerlandaise et marocaine. Dans une lettre laissée sur le corps, l'assassin menace du même sort les juifs et tous ceux qui critiquent l'islam, particulièrement la députée Ayaan Hirsi Ali, Somalienne d'origine. Elle a, avec Theo van Gogh, reproduit sur des corps féminins les versets du Coran qui discriminent les femmes.

Les Pays-Bas, pays parmi les plus accueillants du continent, ont laissé se développer le communautarisme, persuadés que ces libertés allaient favoriser l'intégration. Comme partout, l'inverse s'est produit. Actuellement, près de 90% des Turcs et des Marocains qui y résident choisissent leur conjoint dans leur pays d'origine. (2) Après le foulard, des femmes portent la burka qui dissimule leur visage. À Utrecht, la municipalité a supprimé les indemnités chômage aux femmes qui se rendent aux entretiens d'embauche ainsi vêtues, arguant qu'elles ne décrochaient jamais d'emploi. En septembre 2008, le gouvernement

annonce une série de mesures contre les mariages forcés et la «*prolifération de la polygamie*» due à une lacune de la législation.

Un hôpital islamique devrait être construit en 2009 à Rotterdam. Les travaillistes du PvdA, (acronyme néerlandais de Parti du travail) majoritaires au conseil municipal grâce au vote des immigrants, ont approuvé le projet. Au programme: nourriture hallal, lieux de prières, tours de garde d'imams, départements séparés pour hommes et femmes, médecins et personnel. L'hôpital emploierait 45 spécialistes et 275 infirmiers, arabophones de préférence.

Grande-Bretagne

Selon un sondage paru en février 2006, quatre musulmans britanniques sur dix souhaitent que la charia (loi islamique) soit instaurée dans les zones du pays où la communauté musulmane est majoritaire. Sept mois auparavant, le 7 juillet 2005, des attentats terroristes avaient fait 56 morts à Londres et 200 blessés. Les constats de la presse convergent: le carnage a renforcé l'intégrisme et rempli les mosquées. Le gouvernement fait face à tous les maux du communautarisme: port du nikab, mariages forcés, discours fanatiques. Dans la plus importante mosquée de Grande-Bretagne, Regent Park, des femmes répandent, en 2008, l'islam le plus archaïque: elles rappellent que les musulmanes ne peuvent voyager sans homme, qu'elles ne doivent pas se mêler à eux et sont tenues de demeurer entièrement couvertes en tout temps, que celles qui travaillent dans un milieu mixte doivent démissionner. Le directeur saoudien de la mosquée dit ignorer ce fait, mais parmi les produits qu'il vend (DVD, livres, etc.), les discours de haine de tout ce qui n'est pas islamique tiennent une bonne place. (3)

Allemagne

Une jeune femme de 23 ans d'origine turque, Hatun Sürücü, est assassinée le 7 février 2005. Née en Allemagne, elle avait été mariée de force à 16 ans à un cousin en Turquie. Elle n'avait pas supporté cette vie. Mère d'un enfant, elle était revenue en Allemagne et venait de terminer une formation d'électricienne. Elle vivait à l'occidentale. Son frère cadet, 18 ans, l'abat de trois coups de feu. Il est condamné en avril 2006 à neuf ans de prison. Ses deux aînés,

accusés d'avoir organisé le meurtre, sont acquittés au bénéfice du doute.

Ces crimes, souvent décidés en conseil de famille, ponctuent l'actualité, mais la nouvelle sort rarement des frontières du pays concerné.

Dans les villes allemandes, les foyers destinés à accueillir des jeunes femmes en détresse, victimes de violences conjugales ou menacées d'un mariage forcé, débordent.

En 2004, une école berlinoise de 700 élèves à 74% musulmans, réputée pour ses programmes d'intégration, est en difficulté. La Fédération islamique donne depuis deux ans un cours de religion sur l'islam. Conséquences: le port du voile augmente, des filles de 10 ans arrivent le visage entièrement caché, les demandes de dispenses de sport se multiplient.

À Bonn, en 2004, c'est une école accueillant 450 enfants, financée par l'Arabie saoudite, qui est dans le collimateur. Les autorités ont fait traduire le contenu des manuels scolaires. « (...) un ouvrage sur trois véhicule une vision fondamentaliste de l'islam. Les chrétiens et les juifs sont décrits comme les ennemis jurés des musulmans, qu'il faut combattre. La croisade contre l'Occident et ses valeurs est glorifiée. » (4)

Belgique

Le 22 octobre 2007, Sadia Sheik, 18 ans, est abattue de trois balles par son frère. Elle voulait vivre à l'occidentale, suivre ses études de droit, et refusait un mariage forcé au Pakistan. Tout indique qu'il s'agit d'un crime fomenté par le père, arrêté pour assassinat. La famille est particulièrement aisée.

En mars 1989 déjà, un imam saoudien officiant en Belgique avait été assassiné. Il avait estimé qu'il était normal de laisser paraître le livre de Rushdie et rejetait l'appel au meurtre de l'ayatollah Khomeyni.

En Belgique aussi, des habitantes portent aujourd'hui le nikab. L'idée d'interdire ce vêtement est bien là, mais pas au nom de la dignité des femmes. À celui de la sécurité: des explosifs ou d'autres armes pourraient s'y cacher.

C'est une Belge convertie à l'islam qui inaugure l'ère des femmes européennes kamikazes. Le 9 novembre 2005, elle se fait exploser en Irak. En Europe, les polices arrêtent des dizaines de ces

candidats aux massacres. Les prisons européennes sont l'un des terrains de recrutement tant du radicalisme que du terrorisme.

France

La France est un des pays les plus complaisants face à l'islam rétrograde. En mai 2008, un juge de Lille (ville dont la maire socialiste Martine Aubry autorise les heures de piscine non mixtes) a annulé un mariage sur demande du mari, au motif que sa femme avait menti sur sa virginité. La virginité: symbole immémorial de discrimination des femmes, éternelle tentative de maîtrise de leur sexualité. Le mensonge de la fiancée: une illustration des pressions intégristes. Après de vives protestations populaires, la décision a été annulée en appel.

Le rapport Stasi publié en décembre 2003 après de nombreuses auditions décrit les problèmes posés par l'intégrisme musulman. Dans les quartiers, une grave régression de la situation des jeunes femmes est en cours. Un nouveau sexisme s'exprime par des violences verbales, psychologiques et physiques. Des jeunes gens leur imposent la tenue islamique et les obligent à baisser le regard à la vue d'un homme. Le voile est imposé par la violence à des préadolescentes. Des femmes sont victimes de mutilations sexuelles, de polygamie, de répudiation, de mariages forcés avec des hommes de leur pays d'origine ou de celui de leurs parents.

À l'école, des cours sont interrompus pour motif de prière ou de jeûne, des élèves contestent « *des pans entiers d'histoire ou de sciences et vie de la terre* », des jeunes filles se procurent des certificats médicaux pour éviter les cours de gymnastique, refusent des examinateurs masculins. L'autorité de femmes enseignantes ou cheffes d'établissement est contestée au seul motif de leur sexe. À l'hôpital, des maris ou pères refusent que leur femme ou filles soient soignées ou accouchées par des hommes. Les communes sont sollicitées pour offrir aux usagers « *des créneaux d'utilisation non mixte* ». Soit, par exemple, des heures de piscine unisexes.

Dans le monde du travail, des salariées refusent de serrer la main de leurs collègues masculins, certains hommes ne reconnaissent pas l'autorité de cadres féminins, des femmes se privent de toute possibilité de recrutement en exigeant le port du foulard, ou d'avancement pour ne pas avoir à gérer un personnel masculin.

L'antisémitisme augmente.

Depuis le rapport Stasi, tout ce qu'il dénonce s'est aggravé.

Suède

Nyamko Sabuni est d'origine burundaise. En octobre 2006, elle est devenue la première ministre noire, en charge de l'Intégration et de l'Égalité des sexes.

Elle défend la liberté religieuse, mais lutte contre l'oppression au nom de la religion. Elle estime que quelque 100 000 filles en Suède subissent «*la culture de l'honneur*», une notion qui englobe pour elle les certificats de virginité, le port du voile pour les petites filles, l'excision, les mariages forcés ou encore les violences physiques. Elle considère le voile comme un moyen de contrainte et veut l'interdire avant l'âge de 15 ans. Elle préconise l'instauration d'un examen gynécologique obligatoire pour lutter contre l'excision, souhaite rallonger le délai de prescription dans ces affaires, inclure le concept de «*crime d'honneur*» dans le Code pénal, durcir la loi contre les mariages forcés. De manière générale, elle entend lutter contre les pratiques culturelles et religieuses qui ne respectent pas les droits humains.

Ce qui ne l'empêche pas de faire de la suppression des discriminations sur le marché du travail une de ses priorités.

Ses détracteurs progressistes et musulmans fustigent son «*intolérance*» et son «*islamophobie*». Elle doit être protégée.

Norvège

En juin 2008, la police d'Oslo arrête un homme originaire de Gambie. Il est accusé, de même que sa femme, d'avoir fait exciser cinq de leurs six filles âgées de 5 à 14 ans dans son pays. Toutes sont nées en Norvège.

En route vers le Moyen Âge ?

En juillet 2005, Ayaan Hirsi Ali, en compagnie d'une autre condamnée à mort par fatwa, l'écrivaine Taslima Nasreen, s'est exprimée devant la Commission des droits de l'homme de l'ONU. Selon elles, les gouvernements européens sont en train d'acheter « *un billet simple vers le Moyen Âge* » s'ils continuent à se voiler la face devant l'hostilité de l'islam envers les femmes, l'homosexualité et les juifs.

Dans les pays européens accueillant une importante population musulmane, les gouvernements cherchent des parades à ces archaïsmes: révision des conditions de séjour et de naturalisation, signature de chartes reconnaissant les valeurs phares de nos démocraties, renforcement des législations contre les mariages forcés, cours de langue et de civisme obligatoires, exigence que les prêches se fassent dans la langue du pays d'accueil, projets de former des imams « indigènes », etc.

Ce courant entraîne une spirale d'intolérance qui s'exprime aussi parmi les défenseurs de la laïcité. Combien de bonnes âmes sont-elles prêtes à se jeter sur le moindre crucifix laissé dans l'espace public afin de prouver qu'elles ne privilégient aucune religion, et surtout pas la leur ?

La toile et la télévision par satellite se révèlent pour les musulmans tentés par le fondamentalisme d'extraordinaires instruments d'enfermement et de soutien au radicalisme et à l'antisémitisme. « *Près de 5000 sites sur l'internet contribuent à radicaliser les jeunes en Europe* », indique au Parlement européen Gilles de Kerchove, coordinateur de l'Union européenne pour la lutte contre le terrorisme, le 7 avril 2008. L'UE décide ce même mois de criminaliser les sites qui favorisent le terrorisme.

VII

Quand les censeurs réduisent notre liberté d'expression

« La critique de l'islam est un tabou inscrit au cœur même de la religion. Mais que les sociétés européennes, héritières des Lumières, s'imposent à elles-mêmes ce tabou, voilà qui est totalement nouveau. Et stupéfiant ! »

Ayaan Hirsi Ali, ex-musulmane, militante démocrate,
condamnée à mort par les islamistes.

Les intégristes s'octroient le droit de condamner sans appel et avec les paroles les plus violentes l'Occident. En revanche, leur extrême sensibilité ne peut supporter la moindre critique de leur religion. C'est que le Coran est la parole de Dieu, le Prophète infallible et l'islam parfait.

Non seulement les écrits, mais encore les dessins tombent sous le coup de leur fureur. L'Occident dans son ensemble est prié de ne pas « blasphémer » ou « diffamer » leur religion. Oser contrevenir, c'est courageux, voire audacieux. Parfois mortel.

Au début des années 1990, des dessinateurs s'essayaient encore à l'exercice, parfois par naïveté. La foudre s'abattait alors sur l'imprudent, et les reproches d'ignorance, de sommation à respecter les croyances des musulmans, de croisade contre l'islam pleuvaient. Mais ces tentatives d'étouffement de la critique étaient circonscrites. L'affaire des caricatures danoises a montré que le monde islamique dans son ensemble est susceptible de s'embraser. Et désormais, l'auto-censure sévit dans tous les pays démocratiques.

La Suisse ne fait pas exception. Ce qui pouvait encore être dessiné en 1994, un peu moins en 2004, est devenu impensable aujourd'hui. Chronique et chronologie d'une intolérance.

Caricature genevoise

Un dessinateur genevois a été probablement le premier en Suisse à encourir les foudres intégristes.

En août 1994, une enseignante de l'Université genevoise, Fawzia al-Ashmawi, envoie aux médias une lettre ouverte qui s'indigne d'un article et d'un dessin de Pierre Reymond publiés dans la *Tribune de Genève*. Le dessin représentait un livre sur la couverture duquel figurait le titre « *Le Coran* » avec le nom de son auteur, « *Mahomet* ». Copyright inexact, puisque le livre est censé être la parole même d'Allah.

Extraits de la lettre de Fawzia al-Ashmawi :

« De toute évidence, la rédaction de ce journal sait bien que Mahomet n'est point l'auteur du Coran. C'est flagrant qu'en 1994, on persiste encore, dans un pays occidental des plus civilisés et des plus « neutres », à afficher une pareille ignorance. Tant que l'Occident gardera cette attitude d'indifférence et de manque d'intérêt vis-à-vis des musulmans, il ne doit

point s'étonner des réactions violentes de la part des fondamentalistes lorsqu'on touche, de près ou de loin, à ce qu'ils ont de plus sacré, le Coran. (...) Si Taslima Nasreen a vraiment attaqué le Coran, elle n'est plus des nôtres, elle a blasphémé et a bien mérité le sort qui attend tous ceux qui attaquent Dieu et sa parole révélée, ils sont exclus de la communauté musulmane. Le procès de Salman Rushdie et Taslima Nasreen n'est point le procès de la liberté d'expression, comme le veut le « club Le Pen », c'est un procès de lèse-majesté et de diffamation contre Dieu et contre Mohammed. Nous sommes un milliard de musulmans, dans le monde, à veiller sur notre livre sacré et immuable, le Coran, afin qu'aucun verset satanique ne s'y infiltre. Un milliard de musulmans dit à l'Occident: ne touche pas à mon Coran.» (1)

Lecteurs et journalistes découvrent avec stupeur dans ces lignes, outre une intolérance inédite, une approbation de l'appel au meurtre de Rushdie et Nasreen, chacun étant l'objet d'une fatwa qui les condamne à mort. Devant la vague de fond qui se lève, la dame se reprend. Elle n'a pas du tout voulu dire ce qu'on a compris. Sa lettre avait pour but de demander à la presse locale de ne pas toucher au Coran, le livre sacré des musulmans.

C'est déjà beaucoup pour une société qui n'hésite pas à mettre en question ses propres textes religieux, et depuis longtemps.

L'enseignante affirme désapprouver totalement la condamnation à mort de Nasreen et Rushdie: *« Je suis contre la violence et la condamnation à mort des intellectuels. (...) Personne n'a le droit de condamner un être humain à mort sans le juger, l'écouter (...) voire sans un procès. C'est de procès (contre les deux exclus) que j'ai parlé dans ma lettre ».* (2)

Procès ? L'auteure a effectivement utilisé ce mot dans un sens peu clair, mais aussi inquiétant à la deuxième lecture qu'à la première: *« Le procès de Salman Rushdie et Taslima Nasreen n'est point le procès de la liberté d'expression, (...) c'est un procès de lèse-majesté et de diffamation contre Dieu et contre Mohammed. »*

Que pense Hafid Ouardiri de cette prose ? Beaucoup de bien. Selon lui, l'enseignante a écrit cette lettre *« pour s'insurger contre le mauvais goût, l'ignorance et l'insulte. (...) Elle y tient des propos sans détours, pour exprimer avec courtoisie son ras-le-bol à l'égard de ceux qui ne cessent de dénigrer l'islam, le Coran, le prophète Mahomet et les musulmans en général. (...) Trop c'est trop. Mme Ashmawi a cru à la liberté d'expression qu'on prône par ici et a exprimé le fond de sa pensée*

en prenant la défense (...) de sa foi. (...) Qu'est-ce que cela a à voir avec le fanatisme dont on l'accuse injustement ? (...) Cette musulmane qui se trouve être suisse, mère de famille et enseignante n'est pas fanatique, mais réaliste et pieuse. (...) Le Prophète a dit: 'La piété, c'est la sincérité.' Elle est sincère et non fanatique.»

Etc'est *Le Courrier* que Hafid Ouardiri accuse d'«*aiguiser la haine*». (3)

L'Université genevoise clôt l'affaire le 8 septembre par un blâme, dont le doyen de la Faculté des lettres Charles Méla explicite le sens. Citant les propos tenus sur Taslima Nasreen et Salman Rushdie, il observe que cet écrit «*ne peut avoir qu'un sens, même si telle n'était pas son intention, à savoir celui de contribuer à l'intolérance et au passage à l'acte d'un fanatique. Deux vies humaines sont directement en jeu, qu'il faut défendre et non pas accabler. La Faculté des lettres ne peut tolérer une telle atteinte à la personne d'autrui et elle a l'obligation morale de le faire savoir, avec l'esprit qu'une législation adéquate limitera à l'avenir l'impunité de ce type de propos.*» Il souligne aussi avec lucidité que ce genre d'assertions alimente le racisme à l'égard du monde arabe. On dirait plus volontiers aujourd'hui qu'elle pousse à l'islamophobie.

L'enseignante s'est excusée. La «*législation adéquate*» attend toujours son heure.

Caricature fribourgeoise

Amuse-gueule avant le déchaînement suscité par les dessins danois: un dessinateur fribourgeois et son journal font face à une avalanche d'insultes à l'occasion d'une victoire sexiste: des heures de piscine non mixtes. Laïques, athées, chrétiens, bouddhistes, etc. sont priés de ne pas «*blasphémer*» à propos de l'islam.

Le 21 janvier 2004, dix ans après l'épisode Ashmawi, *La Liberté* de Fribourg donne une large place à cette information: «*Pour permettre aux femmes de se baigner à l'abri des regards, l'Association des musulmans de Fribourg loue la piscine du Collège Saint-Michel. La communauté occupe les installations pendant quatre heures le dimanche après midi - à raison de deux heures pour les femmes et deux heures pour les hommes.*» (1)

Le dessin humoristique d'Alex, en une du journal, représente Mahomet séparant les eaux d'une piscine en deux en balançant d'un côté les hommes, de l'autre les femmes.

À l'intérieur, l'article principal donne largement la parole aux partisans de cette initiative. Monika Thiébaud, présidente du Club UNESCO de Fribourg, explique que c'est cet organisme, laïque, qui en a pris l'initiative. L'idée a germé lors d'un colloque sur la diversité culturelle...

Qu'en disent les autorités ? L'administrateur du collège se félicite que quelques deniers tombent ainsi dans l'escarcelle de l'État. La conseillère d'État en charge de l'Instruction publique voit « un intérêt de santé publique » à cette location, sinon ces femmes n'auraient pas de possibilité de se baigner.

On apprend aussi qu'une des caractéristiques des utilisateurs est d'être « *stricts sur certaines choses comme le voile* ». Du coup, Madeleine Joye, auteure de l'article, s'est intéressée aux dispenses de cours de piscine et de gymnastique à l'école. Elle rapporte que « *les réponses sont un peu floues* ».

Dans un commentaire, la journaliste rappelle: « *On peut légitimement être choqué de voir que, dans cet Occident chrétien qui a mis des siècles à émerger d'une forme d'obscurantisme dont ont particulièrement souffert les femmes, d'autres femmes restent prises sous le boisseau mâle et religieux.* »

Que n'a-t-on ri de ce Fribourg où il a fallu attendre 1945 et un arrêt du Tribunal fédéral pour que les bains de la Motta deviennent mixtes. Combien de combats les femmes ont dû mener pour être enfin reconnues comme des êtres humains à part entière – capables de réflexion, d'autonomie et de détermination – et se libérer de la tutelle des hommes et de l'Église.

(...) *Les institutions publiques, en particulier les écoles, devraient dès lors se demander s'il est bien dans leurs attributions de faciliter la mise à l'écart d'un groupe de personnes, quel qu'en soit le prétexte, mais très loin des règles régissant la société.*»

Trois semaines plus tard, *La Liberté* titre en une: « *Débat: jusqu'où peut-on parler des musulmans ?* » (2) Le rédacteur en chef Roger de Diesbach prend la tête d'une opération de deux pages. Son quotidien a reçu un torrent de protestations, de demandes de droits de réponse et d'excuses. Via des e-mails de Suisse, de France et... du Soudan. Il en publie les plus représentatives, presque toutes injurieuses.

C'est surtout le dessin d'Alex qui suscite l'indignation, puisqu'il est interdit de représenter Mahomet. Pourtant, le dessinateur avait trouvé pour s'en inspirer des tableaux du Moyen-Orient représentant le Prophète.

Conclusion de la page: *« Nous ne parlerons pas des courriels anonymes ou insultants, tel celui (...) traitant notre dessinateur de « connard », de « chien », de « cochon » ou de « grosse merde », avec des- sins ou illustrations assortis. »*

Extrait du communiqué de la Ligue des musulmans de Suisse: *« (...) la caricature faisait clairement apparaître une volonté de provocation imbibée par une intention raciste et islamophobe (...). La Ligue des musulmans de Suisse, soucieuse de préserver l'entente et la coexistence paisible entre communautés, voit dans ce type de publication une atteinte disproportionnée et préméditée contre les fondements même d'une religion, profitant en cela d'un contexte mondial d'islamophobie. »*

Roger de Diesbach se fend d'un éditorial intitulé « La charia ne passera pas »:

« (...) La seule assurance que nous leur donnons [aux protestataires], c'est que cette tornade orchestrée ne nous fera pas taire. Notre journal continuera à informer des problèmes et des succès des musulmans de Fribourg et de Suisse. Ne pas en parler serait pratiquer l'apartheid de l'information. Un tel silence serait raciste. (...) Ce quotidien a dû surmonter des obstacles placés sur son chemin par un certain fondamentalisme idéologique ou religieux: ainsi certains catholiques traditionalistes supportant mal l'ouverture de « leur » journal, ainsi certains milieux juifs se désabonnant parce que nos correspondants en Israël seraient trop critiques envers Sharon, ainsi, ces jours, ces musulmans qui nous sifflent à leurs bottes. Nous répondons qu'ils ne toucheront pas un cheveu de notre liberté d'expression. Ici, la charia ne passera pas. (...) »

Une députée interpelle le Conseil d'État fribourgeois au sujet de la location de la piscine et lui demande si favoriser cette ségrégation des sexes ne s'oppose pas à l'intégration. Pas de souci, répond en substance l'Exécutif, on sépare les sexes et les âges dans de nombreux sports et personne ne crie à la ségrégation !

Et qu'en pense le Bureau de l'égalité entre hommes et femmes du canton ? Il ne peut se prononcer sur le fond, répond l'une des deux responsables, car il n'a pas assez d'éléments pour juger. Et puis, le bureau s'occupe de choses plus urgentes. (3)

Caricatures danoises

L'islam et son Prophète ne sont absolument pas violents comme voudraient le faire croire des dessinateurs danois. La preuve par l'acte...

Mahomet portant un turban en forme de bombe, Mahomet demandant aux terroristes de freiner leur ardeur, car il n'a plus assez de vierges au paradis pour les récompenser: ce sont deux des douze dessins danois parus en septembre 2005, dans le *Jyllands-Posten*. Ces dessins représentaient les réponses à Kåre Bluitgen, un écrivain se plaignant que personne n'osait illustrer son livre sur Mahomet depuis l'assassinat du réalisateur Theo van Gogh. Ils illustraient un article consacré à l'autocensure et à la liberté de la presse. Quelques mois plus tard, le monde arabo-musulman se déchaîne et d'innombrables progressistes regrettent le «manque de respect» des dessinateurs à l'endroit des musulmans. Le Danemark sera bien seul dans cette tourmente.

Cette affaire a illustré pour la première fois les affinités existant entre les minorités intégristes d'Europe, certains gouvernements islamiques, les foules fanatisées et les partisans du terrorisme. Tous unis pour exprimer un sentiment paranoïaque de haine de l'Occident et le refus de l'une de ses valeurs phares, la liberté d'expression. On a ainsi expérimenté la vision totalitaire de cet islam.

Les fleuves de sang répandu par les terroristes islamistes, les humains réduits en charpie à Madrid, Londres ou Bali, tous les criminels qui se font exploser au nom de l'islam n'ont jamais suscité pareille indignation.

Dans nos démocraties, cette unanimité anti-occidentale a échappé à beaucoup d'âmes sensibles, très occupées à s'excuser du manque de respect des dessinateurs et donc de tout l'Occident envers le Prophète et ses adeptes. Au Qatar, Youssef al-Qaradawi a appelé à observer une «*journée internationale de colère*». Ses vœux dépassent tous ses espoirs: feux où brûlent des drapeaux danois, manifestations fanatiques, meurtres... Tandis qu'en Iran, le président nie le génocide des juifs et fait organiser un concours de dessins humoristiques sur la Shoah.

La polémique s'est apaisée, quelques soubresauts se sont produits depuis, mais la braise reste chaude. Gageons qu'un nouveau prétexte embrasera demain ou après-demain le monde musulman

contre l'Occident à moins que l'autocensure n'ait étouffé toute velléité de résister aux pressions totalitaires. En attendant, examinons comment réagissent les intégristes de notre pays qui profitent de cette liberté tant honnie.

Nadia Karmous: « *Si c'est ça la liberté d'expression, elle est en danger. Dans cette affaire, c'est d'autant plus grave que cela touche un milliard et demi de personnes au plus profond d'elles-mêmes. Ces caricatures sont une provocation. L'Occident a déjà provoqué deux guerres mondiales. En veut-il une troisième ? Je me pose la question. (...) Ça a commencé comme cela dans les années 1920. En partant d'une caricature, on a abouti au génocide des juifs.* » (1)

Pour Hafid Ouadiri, « *ces caricatures provocantes, vulgaires, insultantes et obscènes offensent et indignent les musulmans qui aiment Dieu et le prophète Mahomet* ». Un langage qu'on aimerait tellement entendre lorsqu'il est question non de dessins, mais de carnages, de lapidations, de mutilations, d'assassinats de femmes, d'exécution d'apostats...

« *Pournous, le Prophète n'apas été envoyé pour faire la promotion de son image. C'est un modèle qui ne souffre aucune représentation imagée, aussi extraordinaire soit-elle. Il est au-delà de toutes descriptions ou illustrations, c'est son enseignement qui prime et qui reste éternel.* » Le « pour nous » du début de paragraphe est de trop. Ces intégristes considèrent comme une exigence naturelle que le monde entier applique leurs préceptes religieux.

Sur les ondes de la Radio suisse romande, le porte-parole de la mosquée genevoise parle aussi de dessins « *immondes* » et de « *cette liberté d'opinion qui me bafoue, me déconsidère* ». Curieusement, l'absence de liberté et de tolérance religieuse chez ses bailleurs de fonds, dont la gravité est incomparable, ne le déconsidère pas. D'ailleurs, il préfère répéter son pieux mensonge: « *En Arabie saoudite, les gens n'ont pas l'interdiction de vivre leur foi. Seuls les lieux saints sont réservés aux musulmans.* » Il appuie sans hésiter la demande faite par les ministres de l'Intérieur des pays arabes au gouvernement danois de sanctionner fermement les auteurs des caricatures.

Youssef Ibram, membre du Conseil européen pour la fatwa et imam à la mosquée de Genève, est au diapason: « *La liberté de la presse est une chose, la liberté de l'insulte n'est pas acceptable.* » (2)

L'enseignante Fawzia al-Ashmawi ne semble pas avoir tiré les enseignements de sa mésaventure en matière de caricatures. Elle

se fâche, car la *Tribune de Genève* a publié quelques-uns des dessins incriminés. Elle annonce qu'elle se désabonne et appelle les lecteurs au boycott du journal.

La Suisse n'a donc pas échappé au concert de protestations. Une manifestation a même été organisée par les plus extrémistes des associations musulmanes le samedi 11 février 2006. Un millier de musulmans ont convergé vers la place Fédérale, et l'on a vu des pancartes rédigées en arabe. À qui était destiné le message ?

Le public était plutôt romand semble-t-il, car c'est la Romandie qui accueille les mouvements les plus radicaux. Femmes et hommes étaient séparés et les manifestants se sont interrompus pour la prière.

L'Hebdo a interrogé quelques acteurs de cette protestation. (3) Larbi Guesmi était l'un des orateurs, informaticien tunisien, membre du parti islamiste Nahda et réfugié politique en Suisse. Il est à cette époque l'un des imams d'un centre neuchâtelois. Sa femme est bien évidemment voilée et sert volontiers le thé à son mari et à son hôte journaliste.

Guesmi espère une loi « *qui organise la liberté d'expression* » garantissant notamment le « *respect des dieux, des prophètes, des lieux saints* ».

Nicolas Blancho alias Abd Allah, 22 ans, Suisse converti à l'islam, fréquente la mosquée Errahmen à Bienne. Elle abrite l'Association des unions des musulmans.

Dialogue avec le journaliste, qui pose une question douloureuse: « *Qu'est-ce qui insulte le plus l'islam, une caricature du Prophète ou des attentats perpétrés au nom du Coran ?* » Guesmi finit par choisir les attentats. Blancho tente une manœuvre d'évitement:

– Cette question est difficile... (il invoque un niveau de connaissance trop bas pour se prononcer).

– *Vous n'arrivez pas à condamner le terrorisme ?*

– Je ne vois pas la différence entre un président qui appuie sur un bouton pour déclencher une guerre ou des gens qui envoient un avion contre une tour.

– *N'est-ce pas une indignation sélective ? Quand vous êtes atteint dans vos valeurs, vous vous indignez; quand les autres sont atteints dans les leurs, vous relativisez...*

– (*Long silence...*) L'attentat de Londres, je ne pourrais pas le soutenir. Mais le 11 septembre, j'ai beaucoup trop de questions, ce

n'est pas clair pour moi. Cela devait se passer. En tout cas, ça a une raison d'être et cela a donné un résultat... »

Le spécialiste français Antoine Basbous, qui s'est déplacé dans divers pays musulmans, constate: « *Au bout du compte, je n'ai pas rencontré un seul Arabe, tous milieux confondus, qui ait condamné sans réserves les attentats du 11 septembre.* » (4)

Fin 2001, Mowafac el-Rifai, imam du Centre islamique de Lausanne, tendance habache (dissidence musulmane, mais fondamentaliste elle aussi), poussait déjà l'origine du 11 septembre à des sommets: « *Nous avons dénoncé les extrémistes. On sait que les Américains sont derrière Ben Laden. On sait que les Anglais sont derrière le wahhabisme, obédience de Ben Laden.* » (5)

Le président de la Coordination des organisations islamiques de Suisse (KIOS), Farhad Afshar, Iranien chiite et professeur de sociologie à Berne, n'était pas d'accord avec la manifestation qu'il considère comme une « réaction excessive ». Il l'aurait trouvée nécessaire si elle avait associé « les chrétiens, les juifs et les démocrates ». (6)

Tous unis pour manifester contre la liberté d'expression ?

Tariq Ramadan a écrit sur la question, notamment sur son site. (7) Habile, comme toujours. Il commence par montrer qu'il sait ce qu'est la liberté d'expression en démocratie, que nous autorisons l'humour sur nos religions, nos prophètes, etc. Et il ne le condamne pas, c'est « notre culture », dit-il, comme s'il y adhérerait. Il s'affirme opposé aux manifestations, à la violence, au boycott du Danemark. Tous ses lecteurs avides d'autocritique musulmane applaudissent.

Mais les prises de position de l'islamologue se déclinent généralement en deux parties: la première semble donner raison à l'Occident et tort à ses coreligionnaires, la deuxième retourne subtilement le propos. Dans cette deuxième partie, le prédicateur incite les musulmans à nous dire qu'eux, contrairement à nous, ne se moquent jamais de leur religion et de leur Prophète. Et puisque les musulmans sont de plus en plus nombreux dans nos démocraties, il faut, affirme Tariq Ramadan, que celles-ci prennent en compte leur sensibilité. Et comment ? En limitant volontairement leur liberté d'expression dès lors qu'il s'agit d'islam et de musulmans. Sa préférence, c'est un cheminement pacifique vers l'autocensure. Et il comprend si bien la réaction des musulmans de par le monde !

Suivant sa logique, nous n'aurions pas appris que le monde arabo-musulman est en pleine paranoïa, que la haine de l'Occident atteint un degré effarant et que les attentats islamistes choquent beaucoup moins que quelques dessins destinés à les stigmatiser. Cette découverte valait peut-être la libre expression de la démocratie danoise.

Micheline Calmy-Rey, conseillère fédérale socialiste, ressent un sentiment d'empathie envers les intolérants. Au lendemain de la manifestation qui a réuni un millier d'intégristes sur la place Fédérale à Berne, elle affirme dans *SonntagsBlick*, à propos des dessins: «*Les publier avec la seule intention de provoquer les musulmans est inacceptable.*» (8)

Jusque-là, on savait que les dessinateurs avaient voulu tester ce qui restait de la liberté d'expression à propos de l'islam. C'est ce que la ministre appelle «intention de provoquer». Le résultat du test la laisse profondément indifférente. Quelques rares journalistes qui ont fait leur métier nous apprendront que le dessinateur auteur du dessin du turban en a fait de bien plus offensants contre Israël en utilisant des éléments de la religion juive.

Devant cette immense campagne de protestation relayée par tant de démocrates, les Suisses ne flanchent pas: deux sur trois se disent à cette époque favorables à une liberté d'expression illimitée.

Depuis trente ans, les bombes explosent au nom d'Allah sur la planète, plus de 15000 personnes, dont l'écrasante majorité était musulmane, ont été assassinées et plusieurs dizaines de milliers d'autres blessées dans des attentats depuis le 11 septembre. Ces carnages ne méritent-ils pas la caricature ?

En février 2008, *Le Matin* se demande une xième fois pourquoi les musulmans de Suisse restent de marbre devant ces attentats, alors que – entre autres raisons – le Coran condamne le suicide. (9) Quelques jours auparavant, deux femmes se sont fait exploser sur des marchés de Bagdad faisant 99 morts.

Dans cet article, le chiite genevois Salah al-Khatib est surtout préoccupé de lancer une flèche à ses ennemis sunnites et spécifiquement saoudiens. «*En islam, on a le droit de se défendre, mais pas de tuer un innocent. Il faudrait que les grandes mosquées en Europe ne cessent de le rappeler. Malheureusement, celles-ci sont souvent financées par des pays étrangers. Elles attendent les ordres.*»

L'universitaire Rayane Ben Amor ajoute deux raisons: 1) « *Les musulmans ne s'expriment pas (...) dans la mesure où les médias ne les sollicitent pas* »; 2) « *un musulman pour la paix dans le monde n'intéresse pas les télévisions et les journaux, car il n'est pas très vendeur* ».

Mais c'est Ahmed Benani anthropologue des religions qui apporte la réponse la plus décoiffante. Les musulmans démocrates indignés, explique-t-il, s'expriment « *dans la presse au Maroc, en Algérie; malheureusement leurs témoignages courageux ne sont pas relayés en Europe* ». Le lecteur en déduit qu'il n'existe pas de déclarations de musulmans démocrates indignés en Suisse.

Le fondateur de l'Association suisse des musulmans pour la laïcité, Ali Benouari, ancien ministre algérien naturalisé suisse, relativise la responsabilité des musulmans d'Europe: ils n'ont pas l'habitude de réagir face à de tels événements. « *Mais, ajoute-t-il, ce n'est pas une excuse. Nous devrions montrer l'exemple, organiser des marches pour dénoncer les attentats suicides. Si nous ne le faisons pas, nos enfants viendront un jour nous le reprocher.* »

Durant la polémique danoise, Mohammed Bouyeri, islamiste et assassin du cinéaste néerlandais Theo van Gogh, passe en jugement avec treize membres de la cellule terroriste dont il était l'inspirateur. Il déclare à son procès: « *Ceux qui affirment que Mahomet était pacifiste sont des menteurs et des incultes. Il a usé de la violence et l'a prêchée.* » (10)

En tout cas, rien n'est assez violent pour montrer à quel point la violence contenue dans le turban du Prophète est injuste. En Allemagne, des Libanais ont placé des explosifs destinés à tuer un maximum de voyageurs dans des trains pour protester, expliquent-ils, contre la publication des caricatures. Les engins, fabriqués à partir de modèles trouvés sur internet, avaient été dissimulés dans des valises retrouvées le 31 juillet 2006 dans deux trains régionaux à Coblenche et Dortmund. Ils devaient être déclenchés simultanément, mais n'ont pas fonctionné en raison d'une défaillance technique.

Partout, depuis longtemps

Dans tout l'Occident, la liberté d'expression se réduit sans cesse à propos de l'islam, alors que les musulmans intégristes bénéficient de toutes les plates-formes médiatiques possibles pour développer leurs thèses perverses. Ils peuvent même professer des rejets sectaires

sans susciter la moindre réaction. Mais lorsqu'un Italien, député chrétien et futur membre de la Commission européenne déclare: «L'homosexualité est un péché», il provoque des réactions scandalisées dans l'ensemble des milieux politiques européens, de la droite modérée à l'extrême gauche, qui protestent avec véhémence contre cette intolérance.

En 2004, c'est le parti des Verts suisse qui a tenté de verrouiller un peu plus la liberté d'expression. Il a déposé une plainte pénale pour racisme contre un éditorialiste. Celui-ci avait affirmé en substance que c'est dans les textes de l'islam qu'il faut chercher l'origine de l'islamisme et donc de la violence.

Les Verts semblent ainsi très favorables à un délit de diffamation de la religion islamique. Mais cette bataille-là n'est pas encore gagnée: la plainte a été classée.

L'autocensure tourne à plein régime aujourd'hui. Même aux États-Unis où, en 2008, l'éditeur Random House renonce à publier le roman de Sherry Jones *Le joyau de Médine*. Il est consacré à Aïcha, épousée à 7 ans par Mahomet et qui deviendra sa favorite. L'éditeur craint les réactions des musulmans.

En 2008 toujours, les concepteurs du jeu vidéo LittleBigPlanet utilisent une chanson de l'album de Toumani Diabaté paru en 2006. Las: un joueur musulman remarque qu'elle contient deux courtes évocations du Coran. Sony ne discute pas, retire le jeu afin de l'expurger, et présente ses excuses.

Et attention: la vigilance islamique va se loger jusque sous les fesses des croyants. En automne 2002, Migros a l'idée de vendre des rouleaux de papier WC décorés des signes du zodiaque. Observateurs minutieux, des musulmans découvrent que la Vierge et le Scorpion évoquent «en transparence, regardés au verso», quelque chose qui ressemble aux noms d'Allah et de Mohammed en arabe. À Genève, une enseignante musulmane se précipite chez Hafid Ouardiri pour signaler l'intolérable atteinte. Celui-ci écrit une missive toute de délicatesse, mais invitant tout de même la société à retirer le papier blasphématoire. Quelques autres musulmans se plaignent aussi. Migros Genève la première retire le papier de ses rayons et peu après, Migros Suisse décide d'envoyer le stock au pilon.

VIII

L'islamofolie gangrène IONU

« Dans une récente résolution, le Conseil des droits de l'homme des Nations unies a condamné comme une violation de la liberté de croyance la critique de la religion. Et pourtant, qui est la victime ? Le croyant qui souffre des attaques contre sa foi ou le libre-penseur bâillonné par cette condamnation ? Le peuple juif, tout au long de son histoire, a cultivé, en matière religieuse, la critique. Et les débats rabbiniques restent un modèle de liberté par leurs controverses quelquefois volcaniques, mais toujours respectueuses du contradictoire. Ceci pour dire qu'après les massacres au nom de Dieu, il nous faut aujourd'hui redouter les massacres au nom des droits de l'homme. Seule la critique permanente de ces dérives, de ces excès, de ces mensonges peut nous en préserver. »

Laurent Moutinot, conseiller d'État genevois,
à l'occasion du jour de commémoration de
l'Holocauste, 28.04.2008

Le socle des droits de l'homme sur lequel l'ONU a été bâtie s'affaïsse sous les coups de boutoir des totalitarismes réunis, pays islamiques en tête. Les propagandistes sont à la manœuvre dans le Conseil des droits de l'homme où ils obtiennent de faciles majorités de pays membres de l'Organisation de la conférence islamique (OCI) et de pays non alignés. La Chine pragmatique et sans scrupule, la Russie, des pays d'Amérique latine viscéralement antiaméricains les appuient. L'ONU est devenue l'arène privilégiée du combat contre Israël et souvent contre les juifs, le témoin de l'érosion des droits humains et l'objet d'une emprise croissante de la religion du Prophète. De ce côté aussi, la frilosité des démocraties et leur sentiment de culpabilité historique laissent libre cours à une offensive liberticide. Dans *Les nations désunies, comment l'ONU enterre les droits de l'homme*, Malka Markovich fait une analyse implacable de cette dérive. (1)

Au Conseil des droits de l'homme (CDH), comme dans le monde, les pays autoritaires ou dictatoriaux sont très majoritaires et rechignent de plus en plus à l'idée que le Conseil mette le nez dans leurs affaires et dénonce leurs manquements aux droits de l'homme.

Depuis sa création en 2006, en deux ans, près d'une vingtaine de résolutions condamnent Israël, quatre sont consacrées au Darfour en louant les efforts du président soudanais pour résoudre le conflit (président accusé de génocide par le Tribunal pénal international), et quatre concernent la Birmanie. Tous les autres pays sont épargnés.

L'autre obsession du Conseil connaît un succès croissant: la «diffamation des religions», soit de l'islam.

Malka Markovitch décrit ainsi sur son site l'ouverture de la 7^e session du CDH en mars 2008: «*Il va sans dire qu'on a entendu une suite de lamentos autour des caricatures de Mahomet. Bien entendu la première question à porter sur l'autel des droits humains en ouverture de la septième session était la situation à Gaza. Après être monté à la tribune, le ministre des Affaires étrangères iranien a prononcé la phrase consacrée: «Aunom dumiséricordieux...», et a demandé qu'une minute de silence soit observée à la mémoire des martyrs palestiniens.*»

Quelques voix discordantes tentent avec de plus en plus de peine de faire entendre quelques vérités au CDH. C'est le cas de l'Anglo-Suisse David Littman, au nom de l'Association pour une éducation mondiale. Le 16 juin 2008, durant un débat consacré à la déclaration de Vienne, il énumère quelques violences commises sur

les femmes dans certains pays « *qui appliquent la charia* » : mutilations génitales (il rappelle que 29 pays sur les 32 qui mutilent appartiennent à l'OCI), crimes d'honneur, lapidations, limite du mariage des filles à 9 ans.

L'orateur est interrompu par plus d'une quinzaine d'interventions furieuses. Le représentant de l'Égypte Amr Roshdy s'indigne : « *L'islam ne sera pas crucifié dans ce conseil !* » Il accuse l'orateur d'islamophobie. Le président Dorus Romulus Costea suspend le débat, puis revient en exigeant que les jugements de valeur sur une croyance ou une loi religieuse, les références à des droits liés à la charia ne soient plus soulevés par le Conseil.

Le 26 mars, David Littman avait déjà regretté que le rapporteur spécial sur le racisme Doudou Diène n'ait pas mentionné « *la plus odieuse des diffamations religieuses* » qui consiste à citer un chapitre ou un verset des saintes Écritures pour justifier les appels à tuer au nom d'Allah. Ces appels doivent, affirme-t-il, être condamnés sans équivoque comme « *diffamation de l'islam* ». À propos des programmes d'enseignement, il observe que la haine raciale (contre les juifs) est enseignée en Égypte, en Arabie saoudite, en Palestine, en Syrie, en Iran. Il demande finalement au Conseil s'il est prêt à condamner les appels à tuer au nom de Dieu.

Durant cette intervention, David Littman est constamment interrompu par les représentants de pays islamiques qui essaient de l'empêcher de parler.

Le 7 avril de la même session a débuté au CDH l'« Examen universel » censé mettre sur pied d'égalité toutes les nations de l'ONU dans la critique de leurs manquements aux droits humains. Là aussi, les pays islamiques ont tenté de verrouiller l'exercice dès son début – sans succès – afin d'éviter d'être mis en cause par des ONG.

Bahreïn a ouvert les feux, et ses représentants ont expliqué à quel point ils respectent les droits de l'homme en général et ceux des femmes en particulier. Une des officielles commence ainsi : « *Au nom de Dieu le miséricordieux... Le système judiciaire est indépendant. Nous nous appuyons sur la charia islamique qui donne des droits aux femmes et régleme la polygamie.* »

Louise Arbour, haut commissaire aux Droits de l'homme, a quitté son poste à fin juin 2008. Elle a critiqué à cette occasion la tolérance à l'érosion des droits humains par les démocraties et l'avancée du religieux au sein de l'institution. Elle a pourtant avant

de partir lancé le projet d'une réflexion d'experts qui portera sur la limitation de la liberté d'expression dans le cadre de la « haine » contre les religions.

Vers « Durban 2 »

Un autre défi occupe le landerneau international en cette année 2008, la conférence de suivi du Sommet mondial contre le racisme de Durban en 2001. Surnommée « Durban 2 », elle aura lieu en avril 2009 à Genève.

Un déchaînement de racisme à l'égard des juifs et une diabolisation d'Israël avaient caractérisé le premier sommet, en particulier dans le forum des ONG: exposition de caricatures antisémites, diffusion des *Protocoles des sages de Sion* et de *Mein Kampf*, agressivité inouïe contre les juifs et tous ceux qui tentaient de faire revenir à la raison les fanatiques.

Les premiers travaux relatifs à la deuxième conférence témoignent de l'obsession anti-israélienne et assimilent une fois encore le pays à un État raciste. Le Canada et les États-Unis ont décidé de ne pas participer, et Israël s'est retiré. L'Union européenne a résisté pour l'heure aux tentatives d'introduire dans le mandat de « Durban 2 » la condamnation de la « diffamation des religions ». Plusieurs démocraties ont annoncé qu'elles ne laisseraient pas le comité préparatoire, présidé par la Libye, franchir la ligne rouge. Mais personne n'a précisé où se situait cette ligne.

Début décembre 2008, la Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme (LICRA) – le mouvement le plus lucide sur l'avancée de l'islam politique –, a lancé un appel au boycott de cette manifestation.

À l'heure où nous écrivons, le sort de « Durban 2 » n'est pas tranché.

Doudou Diène: « Place à l'islam ! »

Le Conseil des droits de l'homme (CDH) a une autre cible privilégiée: l'« islamophobie » des démocraties. Il appelle pour la combattre à sanctionner « la diffamation des religions » et pour cela à restreindre la liberté d'expression.

Pour concrétiser son offensive, le CDH dépêche dans nos pays quelques poissons-pilotes chargés de faire avancer la cause de l'islam conquérant. Parmi eux, un homme que les antiracistes helvétiques et des ONG telles qu'Amnesty International chérissent: le Sénégalais et musulman Doudou Diène.

Rapporteur spécial du Conseil des droits de l'homme jusqu'en 2008, Doudou Diène a présenté un rapport particulièrement édifiant le 14 septembre 2007 à la 6^e session du CDH. (1) Le contenu, écrit après divers séjours dans des sociétés européennes dont la Suisse, résume les thèses portées par le Conseil. Les démocraties sont coupables d'un grave « racisme » envers les musulmans, il faut agir et vite. Comment ?

En luttant contre la « diffamation des religions ». C'est un leitmotiv du rapporteur. Son objectif: convaincre les États démocratiques de légiférer sur le sujet. Cette orientation est déjà contenue dans le sous-titre du document: « *Rapport (...) sur les formes contemporaines de racisme, (...) sur les manifestations de la diffamation des religions et en particulier sur les incidences graves de l'islamophobie...* »

Jusqu'ici, on pouvait diffamer des individus, voire des groupes. Pas des doctrines ou des religions. Doudou Diène ne cesse volontairement de confondre les deux.

Sanctionner la diffamation des religions, c'est limiter la liberté d'expression. Diène le rappelle constamment: il « *appelle tous les acteurs concernés à s'interroger sur la complémentarité entre la liberté d'expression et la liberté de religion et sur l'équilibre à préserver entre ces deux droits.* »

Les défenseurs résolus de la laïcité sont logiquement une de ses cibles privilégiées. Il utilise à leur endroit des termes dépréciatifs tels *laïcisme* auquel il accole d'autres qualificatifs: « *rhétorique laïciste virulente* » « *laïcisme dogmatique* », « *laïcisme antireligieux* », « *prégnance culturelle d'un laïcisme dogmatique en Europe qui prétend défendre la conquête historique de la séparation de l'Église et de l'État et qui amalgame modernité et rejet de la religion* ». Encore un clou enfoncé en faveur de l'islam: il faut renoncer à « *l'idée que la religion doit se limiter à la sphère privée* ».

Il convient aussi selon Diène de renoncer à la fable d'une identité chrétienne. « *Le dogme du caractère chrétien de la civilisation européenne* » doit être revu d'urgence, dit-il. L'objectif? Insérer l'islam et ses mérites dans cette approche. « *Le débat sur l'entrée de la*

Turquie dans l'Union européenne, la demande d'une référence explicite au patrimoine chrétien de l'Europe dans le projet de Constitution européenne (...) révèlent la profondeur et l'urgence de la question de l'identité.» Les Européens sont en proie à « un refus de la diversité, un rejet dogmatique du multiculturalisme et une défense de l'identité fondée sur des « valeurs » intangibles (...) ».

Selon Diène, nos sociétés sont devenues un enfer pour les musulmans. Une vaste entreprise de discriminations et de « haine » est à l'œuvre depuis le 11 septembre. Il ne précise pas, ne cite jamais ni date, ni lieu, ni ampleur des phénomènes énumérés :

– La « violence idéologique » est encouragée par les élites, ce qui « favorise la perpétration et la légitimation de violences physiques (...) et peut entraîner (...) la perpétration d'agressions contre les adeptes d'une religion ou d'attaques contre leurs lieux de culte et de culture, et de plus en plus, leur utilisation de signes religieux. »

– « La violence physique qui consiste notamment en des agressions individuelles isolées. (...) En outre, la violence physique peut conduire à la violence religieuse perpétrée sur une grande échelle, comme les massacres et les pogroms. »

– « Un exemple fréquent de ces actes individuels est la pratique qui consiste à arracher aux musulmanes leur hijab en public, en accompagnant habituellement ce geste d'insultes et de menaces. On observe également une augmentation des agressions physiques. »

– « De violentes attaques contre des mosquées et d'autres lieux de culte ».

– « Des exemplaires du Coran ont été brûlés, et des messages islamophobes ont été peints sur des mosquées, (...) tentatives d'incendie criminels. (...) La profanation de cimetières musulmans est également une pratique croissante. »

Après ce genre de mise en scène, il peut lui aussi utiliser la Shoah de manière stratégique et obscène : « Nous vivons une escalade très grave, du même ordre que dans les années 1930, avec la montée de l'antisémitisme hitlérien. » (2)

Selon Diène, l'Europe a l'islamophobie chevillée au corps depuis au moins mille ans. Le concept est nouveau, explique le rapporteur, mais sa pratique « remonte aux premiers contacts entre l'islam et d'autres religions », comme en témoigneraient les croisades.

Parmi les éléments qui expliquent la montée de l'islamophobie, il cite celui-ci : « certains prétendus intellectuels » avec des études

«*prétendument fondées sur des travaux scientifiques*» associent l'islam à la violence, et cela par «*la manipulation sélective des textes sacrés, en particulier du Coran*». La conséquence est implicite: des sanctions contre la diffamation des religions permettraient fort heureusement d'interdire ces prétendues études.

Pour le rapporteur, les médias donnent allègrement dans l'islamophobie, ce qui peut s'expliquer par «*un esprit de croisade refoulé qui persiste dans certains milieux*». Les médias répètent «*délibérément des nouvelles qui associent l'islam à la violence tout en s'abstenant de citer les actions positives et les bonnes pratiques (...) [et] en donnant des musulmanes l'image stéréotypée d'une femme qui est victime de discrimination par essence*». Dans son rapport à la 4^e session du CDH, il avait aussi cité comme manifestation de montée de l'islamophobie la menace des Pays-Bas d'interdire le nikab (ou burka).

Heureusement, conclut le rapporteur en 2007, «*on assiste à une prise de conscience du problème de la diffamation des religions (...) en particulier en Europe et dans le monde arabo-musulman.*» Et d'énumérer les très nombreuses initiatives des organisations internationales (Conseil de l'Europe et Union européenne entre autres) allant dans son sens. Elles ne sont pas faites pour rassurer.

Les pays islamiques et leurs alliés ont offert à Doudou Diène un concert de félicitations. Ils n'ont pas jugé utile en revanche de traiter du sort de l'une des leurs, Sigma Huda, qu'ils ont simplement remplacée. Cette dernière, rapporteur spécial sur la traite d'êtres humains a été arrêtée dans son pays, le Bangladesh, et jugée sans observateur international. Elle a écopé de sentences iniques et vit des conditions terribles de détention. Malka Markovich, encore elle, tente de réveiller les consciences à son propos.

Les silences du rapporteur

Le 19 mars 2008, Diène présente son rapport au Conseil qui reprend ses antiennes. La représentante bahaïe (religion très progressiste, dissidence de l'islam) s'étonne que le rapporteur n'ait jamais mentionné les informations que son organisation lui avait communiquées, à savoir les discriminations que subit sa communauté en Iran, dont des campagnes systématiques de diffamation dans les médias contrôlés par le gouvernement et incitant à la haine religieuse.

Le rapporteur spécial n'estime pas nécessaire de répondre.

Le CDH pourrait donner mandat à son rapporteur d'étudier les excès d'islamophilie des pays arabes et musulmans. Il n'en existe quasiment pas un seul qui ne discrimine pas, dans le droit ou dans les faits, au nom de l'islam.

Cette présence discriminante de la religion conduit à de nombreuses atteintes aux libertés, dont une persécution croissante des minorités religieuses – déjà réduites à la portion congrue –, chrétiennes en particulier.

Diène pourrait étudier les programmes scolaires des pays du Proche et du Moyen-Orient. Sophie Bessis en résume un fondement dans son livre *Les Arabes, les femmes, la liberté* : nulle diversité, nulle pluralité religieuse ou ethnique, et surtout : « *L'enfant arabe apprend tout au long de sa scolarité que sa religion est supérieure aux autres, que le reste du monde lui est hostile et constitué d'adversaires n'ayant pour objectif que de l'affaiblir pour compenser leur infériorité, qu'il est interdit de contester toute parole d'autorité, et que l'inégalité des sexes se justifie par l'infériorité des femmes.* » Et, observe-t-elle, toutes les matières scolaires sont imprégnées de cette vision apologétique de l'islam. (3)

Cette emprise du religieux amène chaque jour dans ces pays son lot de condamnations pour blasphème et diffamation de l'islam.

Dans les pays arabes, les penseurs iconoclastes et les diffamateurs de la religion du prophète sont amenés, s'ils veulent éviter la prison, voire la mort, à gagner les pays de liberté qui les accueillent au nom du droit d'asile. Lorsque les démocraties sanctionneront elles aussi cette diffamation, où se réfugieront les diffamateurs ?

Le 28 mars 2008, le rapporteur spécial sur la liberté d'opinion et d'expression a vu son mandat renouvelé. Il inclut un nouveau paragraphe rajouté à la dernière minute sur requête des pays africains, du groupe islamique et du groupe arabe, qui demande de rapporter sur les « abus du droit de la liberté » d'expression en matière de discrimination raciale ou religieuse. Ainsi, le rapporteur censé veiller au respect de la liberté d'expression par les États et dans l'intérêt des personnes, devient un rapporteur censé veiller à l'absence d'excès de la liberté d'expression par les personnes. Le Canada a essayé sans succès de s'opposer à cette clause dont Cuba était le promoteur.

L'alliance de tous les dangers

Dans son ouvrage sur *Les Nations désunies*, Malka Markovich décrit la manière dont une nouvelle et grave menace a vu le jour, l'Alliance des civilisations. (1) Initiée par l'ex-président iranien Khatami, soutenue par des pays européens et tous les organismes pro-islamiques internationaux, elle a été lancée en 2007 après l'acceptation d'un rapport par le secrétaire général de l'ONU Kofi Annan au moment de passer le témoin à Ban Ki-Moon. Mais si l'Alliance désire la caution de l'ONU, elle n'en fait pas partie.

L'Alliance des civilisations se préoccupe essentiellement des relations entre sociétés islamiques et occidentales, son objectif étant notamment de prévenir les conflits (comme l'ONU). Son rapport ignore le mouvement universaliste des Lumières et condamne la laïcité qu'il associe au colonialisme. Il estime que l'action des religions, porteuses d'idéaux de compassion, de justice et de respect de la vie, est préférable à celle des États, ceux-ci étant responsables des horreurs qui frappent l'humanité: Holocauste, stalinisme, génocides au Rwanda, dans les Balkans, au Cambodge, etc.

Les recommandations visent principalement à remplir l'agenda pro-islamique. Il s'agit de fabriquer une saine propagande grâce à des acteurs des arts et de la culture, et d'agir dans les domaines de la jeunesse, des migrations, de l'éducation et des médias. Le droit à la liberté de religion est placé avant tous les autres. La reine Noor de Jordanie a offert 100 millions de dollars à destination des médias. Ils visent à prévenir et à endiguer les crises liées «aux représentations stéréotypées de l'islam». Les partenariats privés et publics se multiplient, l'Alliance est soutenue par toutes les organisations internationales d'importance, et la manne financière suit. Le tout dans la plus grande opacité, puisqu'il n'est pas prévu que son plan d'action soit soumis à l'ONU. «*Il n'y aura donc ni débat, ni résolution, ni vote sur le budget alloué*», observe Malka Markovich. Mais au final peut-être, la substitution d'une ONU qui résiste encore un peu à la pression islamique, à celle d'une Alliance des civilisations où s'éteindront les dernières Lumières de l'Occident.

IX

L'interdiction des minarets, symbole d'intolérance ?

« Les participants au sommet de l'Organisation de la conférence islamique (OCI) ont exprimé vendredi à Dakar leur « profonde préoccupation » face à l'initiative anti-minarets en Suisse. C'est un peu l'histoire de celui qui voit la paille dans l'œil du voisin et pas la poutre dans le sien... »

Vincent Pellegrini, journaliste

Une initiative populaire demandant l'interdiction des minarets en Suisse a été déposée le 8 juillet 2008 munie de 115000 signatures. Elle sera soumise aux citoyens en 2009 ou au début 2010.

Les minarets des mosquées de Zurich (1963) ou Genève (1978) n'ont pas suscité des vagues de protestations lors de leur construction. Pourquoi une telle fronde aujourd'hui ? C'est que l'islam politique et prosélyte s'est entre-temps partout affirmé. L'opposition aux minarets est une occasion d'exprimer la résistance à cette offensive.

Les nouveaux maux que l'Europe affronte (sexisme, intolérance, discours anti-occidentaux, mariages forcés, etc.) permettent de comprendre le pourquoi de cette méfiance contre l'intégrisme. La revendication des minarets est issue de ces milieux.

Beaucoup d'opposants aux minarets ont peu d'intérêt pour l'architecture. Ils estiment en revanche que la démocratie et les droits des femmes méritent de traiter cette revendication pour ce qu'elle est: une nouvelle offensive de l'islam politique et une occasion de plus de se poser en victime de l'islamophobie helvète. Avec l'appui comme d'habitude de tous les non-musulmans qui croient militer pour la tolérance et la rencontre des cultures. Dans ce cas d'ailleurs, les appuis mécréants sont si nombreux que les intégristes n'ont même pas besoin d'en rajouter: l'accusation d'islamophobie est reprise en chœur par une immense partie du landerneau intellectuel, politique et médiatique. Hors les voix de la droite nationaliste.

Les minarets illustrent la capacité des intégristes à faire de l'adversité un atout supplémentaire. Il est probable que les premières associations suisses à réclamer cet appendice ne voulaient qu'une décoration leur rappelant un symbole architectural de l'islam. La fronde qui s'est levée a suscité davantage: la mutation d'une anecdote en un nouvel élément de l'avancée réactionnaire de l'islam.

À propos de cette éventuelle interdiction, des pays dont les régimes combattent, harcèlent et discriminent gravement leurs minorités religieuses, asservissent et souvent mutilent leurs femmes, nous somment de nous expliquer. C'est le cas par exemple de l'Organisation de la conférence islamique (OCI). La plupart de nos édiles se plient avec complaisance à l'exercice et vont jusqu'à devancer les critiques: ils dispensent moult explications à leurs interlocuteurs arabes et musulmans sur le système politique suisse... dont ceux-ci pourront ainsi renforcer leur détestation.

Les auteurs et signataires de l'initiative ont peur des musulmans, affirment à l'envi ses adversaires. Mais que dire alors de l'incroyable peur qu'expriment nos gouvernants à l'idée que se développe un débat démocratique sur l'islam, les intégristes et les minarets ?

En mars 2008, les Pays-Bas ont donné un magnifique exemple de la panique qui saisit le pouvoir à l'idée que la dénonciation de la violence contenue dans le Coran pourrait déchaîner... la violence. Il s'agit du film de Geert Wilders, «Fitna».

Durant des mois avant sa sortie, les pouvoirs réunis ont tenté qui de calmer les communautés musulmanes, qui d'expliquer aux gouvernements islamiques qu'ils n'étaient pas d'accord avec le contenu (qu'ils ignoraient), qui de menacer d'interdire le film. Celui-ci dure 15 minutes et se compose surtout d'extraits de discours fanatiques de religieux musulmans, de citations de versets coraniques violents et discriminatoires.

L'angle était habile: les fanatiques cette fois-ci n'ont pas protesté contre leurs propres discours.

Les minarets, l'extrême droite et Hafid Ouardiri

La menace est désormais répétée régulièrement par les craintifs et les alliés des intégristes: si nous laissons critiquer l'islam, nous risquons gros. C'est le cas à propos des minarets. Si nous les interdisions, préviennent ceux qui ont déjà renoncé à la liberté d'expression, «ils» vont nous réserver le sort du Danemark... (et, suggèrent certains, «ils» auront bien raison).

Le premier axiome de l'offensive intégriste est d'affirmer que les minarets sont aussi indispensables aux centres de prière que les clochers aux églises. Or tout musulman sait que pour l'islam, n'importe quel lieu peut faire office de salle de prière. Mais le reconnaître enlèverait un juteux sujet de victimisation.

Abbas Aroua, Genevois d'origine algérienne, affirme sur www.oumma.com: «*La religion musulmane n'impose pas la présence d'un minaret dans une mosquée, encore moins sa taille ou sa forme.*» (1)

Son ami Hafid Ouardiri, ex-porte-parole de la mosquée de Genève, trouverait dommage de se priver d'un si beau sujet de polémique: «*(...) je tiens à préciser que le minaret comme une église possède son clocher est une partie intégrante de l'architecture d'une mosquée. (...)*

Dès 2005 à Wangen (Soleure), Langenthal (Berne) et Wil (Saint-Gall), quelques demandes de construction de minarets suscitent des oppositions. Sur la lancée, l'UDC dépose en septembre 2006 devant le Grand Conseil zurichois une initiative parlementaire visant l'interdiction de la construction de minarets. Et le 3 mai 2007, un comité hors parti, mais composé de membres de l'UDC et de l'Union démocratique fédérale (UDF), lance une initiative populaire fédérale en vue d'inscrire dans la Constitution helvétique que « la construction de minarets est interdite en Suisse ». Elle a abouti et sera soumise au vote en 2009 ou au début 2010.

À Wangen, 4000 habitants, c'est une association culturelle turque, Olten Türk Kültür Ocagi, qui occupe la halle industrielle susceptible d'être surmontée d'un minaret. Comme dans d'innombrables cas, le terme culturel recouvre des activités religieuses... et politiques: l'association qui exploite cette mosquée arborait le drapeau des Loups Gris, mouvement turc fascisant. Mais curieusement, cet extrémisme étranger laisse de marbre les contempteurs de l'UDC, qui en comparaison fait figure de droite pâlichonne.

À Langenthal, canton de Berne, les adhérents d'un modeste centre albanais (quelque 130 membres) se réunissent dans un pavillon d'un étage. L'imam, Abas Irfen, est en Suisse depuis près de trois décennies. Interrogé, il fait mine tout d'abord de se résigner à une éventuelle interdiction: « *Si on nous refuse, on s'en passera.* » Mais la menace suit aussitôt: les jeunes, dit-il, « *sont prêts à en découdre avec les autorités pour avoir leur minaret.* » Et les membres de l'association d'ajouter: « *Pour le moment, on leur demande de se tenir tranquilles.* »

Hisham Maizar, président de la Fédération d'organisations islamiques en Suisse (FOIS), est au diapason: « *Maintenant, leur nombre (de musulmans) a augmenté, la deuxième, voire la troisième génération est installée, elle est devenue plus courageuse. (...) D'autres demandes vont certainement suivre.* »

L'islam conquérant ne saurait s'arrêter là.

Et pourquoi pas le muezzin ?

Dans cette polémique, de nombreux citoyens suisses et étrangers expriment leur crainte de l'apparition de haut-parleurs, voire de muezzin appelant à la prière. Dans un article, Hafid Ouadiri, qui connaît l'incommensurable tolérance des Genevois, ne dément pas.

La journaliste:

– *Comptez-vous dans un avenir proche effectuer cet appel du haut du minaret ?*

– H.O.: Rien ne l'interdirait, quand bien même nous allons maintenir pour le moment ce rituel dans le patio de la mosquée. En cas de changement d'habitude, le muezzin pourrait faire son appel à voix humaine, sans microphone. Pour nous, le respect du voisin est primordial.

– *À vos yeux, un tel procédé ne pourrait-il pas heurter la population ?*

– Une nouvelle fois, dans la mesure où la tranquillité du voisinage n'est pas atteinte, cet aspect traditionnel ne doit pas offenser les gens. (...) Il n'y a aucune revendication dans cet acte.

Comme d'habitude, Saïda Keller-Messahli est la seule porte-parole d'une association musulmane – le Forum pour un islam progressiste – à dire clairement son opposition à ces projets qui émanent, observe-t-elle, de milieux conservateurs. *« Ils veulent rester entre eux et imposer leur différence. Ils demandent toujours plus à la société et ne sont pas prêts à donner eux aussi quelque chose et à ouvrir la voie à la confrontation des arguments. La population suisse ressent ce refus de faire un pas vers elle et je comprends que certains aient peur. »* Pour cette progressiste, *« la religion doit être quelque chose de privé. Si le minaret n'est qu'un symbole, on peut tout aussi bien y renoncer. Une salle de prière n'en a pas besoin. »* (2)

Le 17 décembre 2007 les résultats d'une étude de la fondation allemande Bertelsmann sur le sentiment religieux dans les pays européens et les États-Unis sont publiés. Pour les auteurs, ce qui est remarquable en Suisse, c'est la grande tolérance religieuse dont font preuve les croyants. L'affirmation selon laquelle chaque religion a une part de vérité et que l'on doit être ouvert vis-à-vis de toutes les religions recueille l'approbation de 92% des croyants.

Las ! La trêve de l'autoculpabilité n'aura pas lieu. Le jour suivant, une étude de l'Université de Zurich est présentée par la Commission fédérale contre le racisme. Elle nous rappelle une fois de plus que les étrangers ont été instrumentalisés par l'UDC, stéréotypés dans le rôle de coupables durant la campagne des élections fédérales, notamment les musulmans et les jeunes étrangers (qui sont souvent musulmans, des Balkans).

La Commission exhorte les politiciens à lutter contre ces stéréotypes qui marginalisent les minorités. Il faut présenter les étrangers non comme des coupables ou des victimes, mais comme «*des voisins, des collaborateurs ou des collègues*». (3) Pour ces combattants du «racisme», les minorités qui créent et alimentent ces stéréotypes n'existent tout simplement pas.

X

Que pense la majorité silencieuse ?

« Il existe pourtant des indices qui permettent de reconnaître un musulman modéré. 1. Pour lui, le djihad n'implique pas la violence, défensive ou offensive, qu'il condamne clairement et sans équivoque. 2. Il interprète le dogme dans un sens compatible avec les valeurs humaines et revoit dans cette optique les articles de foi qui semblent contredire ces valeurs. 3. Il ne prête aucun crédit à l'idée selon laquelle l'islam est à la fois « religion et gouvernement ». Pour lui, l'islam est uniquement religion. Et le gouvernement, dans les pays musulmans, se doit d'agir selon les règles qui s'appliquent à tous les pays modernes. La religion est une affaire personnelle confinée à la relation entre un individu et son Dieu. 4. Il rend les extrémistes islamistes responsables du terrorisme international actuel.

Magdi Khalil, écrivain américano-égyptien

La grande majorité musulmane, celle qui ne s'exprime pas, partage-t-elle les idées intégristes ? Quelle est leur audience auprès d'elle ? La question est récurrente. La tendance à considérer que cette majorité est plutôt semblable à la majorité non musulmane de Suisse est aussi répandue que la conviction qu'elle partage la vision des guides spirituels qui nous occupent. On ne tranchera pas. Mais quelques considérations de bon sens s'imposent.

Il serait injuste d'attendre de cette majorité qu'elle embrasse avec enthousiasme les valeurs et principes de la démocratie suisse et des démocraties en général. L'immigration musulmane est récente, et la très grande majorité d'entre elle (turque, kosovare, arabe) est originaire de sociétés encore très traditionnelles et patriarcales. La propension à rester entre soi par exemple est encore forte. Mais à l'image d'autres communautés venues en nombre en Suisse, on pourrait imaginer que ces musulmans cheminent à leur rythme, plus ou moins rapide selon les individus et les familles, vers l'intégration et l'ouverture.

Ce serait oublier la pression intégriste. Pour la première fois dans l'histoire de l'immigration, nos sociétés se trouvent face à des mouvements qui incitent leurs membres à ne pas s'intégrer, valorisent les aspects obscurantistes de leur culture et font pression sur leurs coreligionnaires pour qu'ils les conservent.

La question est donc de savoir dans quelle mesure les musulmans résistent et résisteront à ce courant. Pour l'heure, la connaissance de cette influence en est à ses balbutiements et elle risque de le rester longtemps encore, puisque toute étude sur la question serait taxée ipso facto d'islamophobe.

Un GRIS pas très clair

Des recherches pourraient nous indiquer quels sont les dogmes islamiques que les musulmans de Suisse partagent et à quelles valeurs ils adhèrent. Elles n'existent pas. Les études vont toutes dans le même sens : nous allons vous prouver que les Suisses sont islamophobes et les musulmans victimes de préjugés. Les recherches de ces universitaires sur les préjugés des indigènes sont hélas victimes des leurs. On devra se contenter d'un sondage qui donne quelques indices de l'état d'esprit des musulmans de Suisse.

Le Groupe de recherche sur l'islam en Suisse (GRIS), créé en 2002 et basé à l'Université de Fribourg, a pour ambition d'élargir notre savoir à propos des musulmans. Il entend « *proposer des instruments de compréhension aux acteurs sociopolitiques, associatifs et académiques qui sont confrontés ou interpellés sur l'islam et les musulmans en Suisse.* » (1) Les membres du GRIS sont une grande source d'« experts » pour les médias lorsqu'ils traitent les questions d'actualité.

La majorité silencieuse musulmane est le sujet d'observation favori du GRIS. Répond-il alors à la question de savoir si l'influence de la minorité intolérante est grande, en diminution ou en augmentation ? Pas le moins du monde. Ses préoccupations sont ailleurs.

Les membres du GRIS ont des convictions bien ancrées: ils répètent à l'envi que les musulmans de Suisse forment une mosaïque très diversifiée et qu'aucune généralisation sur leurs convictions et pratiques n'est possible. Pourtant, les mêmes rappellent, lorsque l'argument les sert, que près de 90 % de ces musulmans sont « Européens » – si proches de notre culture –, car venant de deux origines seulement: l'ex-Yougoslavie et la Turquie (déjà incluse en Europe par les chercheurs).

Le GRIS nous affirme tout aussi assidûment que l'écrasante majorité des musulmans est très modérée et en route pour une harmonieuse intégration. Les Suisses sont invités à favoriser cette dernière en acceptant leurs revendications, et voués à l'islamophobie (thème de leur premier colloque) s'ils s'y opposent. Combattre l'islamophobie est d'ailleurs un des objectifs majeurs du GRIS. Il étudie avec minutie les problèmes que l'hostilité des Suisses pose à ces musulmans, il ignore en revanche les problèmes que la frange réactionnaire de ces musulmans pose à la Suisse... et qui pourraient expliquer cette hostilité.

Il faut dire que ceux qui prônent des idées archaïques sont pour eux des modérés. Tel Youssef Ibram, membre du Conseil pour la fatwa, qui déclarait à *Blick*: « *La lapidation, je ne peux pas être contre* », et qui suite à la polémique que ces propos ont déclenchée, est revenu prêcher à Genève. Selon Mallory Schnewly-Purdie, vice-présidente du GRIS, cet imam est « *quelqu'un de modéré, qui essaie d'intégrer les musulmans. On ne peut pas lui demander de dire que la lapidation n'est pas coranique, car cela figure dans les sources. Tout au plus peut-on dire qu'il est un peu littéraliste.* » (2) Le problème est bien pourtant que

rien de ce qui est « coranique » n'est remis en question par ces littéralistes. Et notre imam « modéré » est l'auteur avec d'autres de fatwas aussi misogynes qu'obscurantistes. Le GRIS les connaît certainement.

La Suisse informée ?

Le 28 octobre 2005, *Le Courrier* titre: « *Enfin une étude sur les 311 000 musulmans qui vivent en Suisse* ». (3) L'étude a été réalisée par le GRIS à partir de trente musulmans sélectionnés par les chercheurs. La presse est enchantée des résultats. Et pas le moins du monde choquée qu'une recherche commanditée par la Commission fédérale des étrangers n'essaie pas de découvrir, mais de confirmer: « *Les chercheurs ont tenté de casser les clichés par le biais d'une étude qualitative* », écrit candidement le quotidien. Comme ses confrères, il n'est pas étonné que trente personnes choisies par les universitaires puissent représenter les 311 000 musulmans de Suisse... surtout si – selon les auteurs de la recherche eux-mêmes – cette population est tellement diversifiée. « *On ne peut pas en tirer des conclusions statistiques* », reconnaissent-ils d'ailleurs. Mais, ajoutent-ils sans transition, « *cela ne signifie pas que les résultats ne peuvent pas être généralisés* ».

Conclusions de ces trente interviews: la grande majorité des musulmans ont une vision positive de leur intégration en Suisse et de la Suisse elle-même. Ils apprécient la laïcité de l'État, ont une approche très individualisée de la pratique religieuse et fréquentent peu les lieux de prières. Les chercheurs en concluent que le rôle des imams (sous-entendu les intégristes) est faible.

Excision et mariage des fillettes soulèvent une condamnation unanime de l'échantillon. Mais pas le voile ou l'interdiction du mariage entre musulmans et non-musulmans. Ce qui amène l'ombre du tableau: cette majorité a elle aussi une conception « *très réductrice* » du rôle de la femme. (4)

À une autre occasion, Mallory Schneuwly-Purdie rassure encore: « *Les musulmans qui vivent ici n'ont en commun que l'appartenance déclarée à l'islam, et encore, dans une acception minimaliste du terme: la croyance dans le Coran, la sunna et le Prophète.* » (5)

Mais qui sont-ils, que pensent-ils ?

L'approche du GRIS laisse donc perplexe. Une des références du groupe est un fidèle compagnon des intégristes, François Burgat, proche aussi de Tariq Ramadan et de Hafid Ouardiri.

L'approche développée dans un article, *Panorama de l'islam en Suisse*, rédigé par les deux pionniers du GRIS pour un colloque, reflète la volonté de défendre une communauté bien davantage que d'en étudier les caractéristiques. (6) Enfin, l'interview de Mallory Schneuwly-Purdie parue dans *Le Courrier* et le journal algérien *al-Wattan* laisse peu de doutes sur son orientation. On s'y attardera un peu. (7)

Dans cet article, Mallory Schneuwly-Purdie répète les antennes du groupe: musulmans suisses très divers, européens, jeunes (elle confirme que les naissances sont très nombreuses, mais ne voit nullement le lien avec le statut de procréatrices attribué aux femmes). Comme les intégristes, elle affirme à propos des musulmans: « *Les Occidentaux les voient comme des chevaux de Troie. On croit découvrir un complot islamique contre le monde.* »

Elle-même, qui a « *discuté avec un agent secret suisse* », conclut qu'il existe moins de 300 personnes aux tendances radicales en Suisse. Et poursuivant sa litanie des mauvais comportements de la Suisse: « *Prenons l'exemple des caricatures de Mahomet. Chez nous, on n'a montré quasiment que des images de manifestations contre, mais on a oublié de montrer que des imams, y compris dans les pays musulmans, appelaient au calme. Parfois, je me demande si ce n'est pas fait exprès.* »

Et pourquoi sommes-nous si hostiles ? Parce que notre société va mal et que ceux qui vont bien font peur: « *Il y a une crise de l'éducation, de l'école, des parents, des familles, de notre identité aussi. Des gens qui (...) fixent un cadre à leur vie, ça fait peur. (...) On a eu des libertés acquises grâce à l'émancipation du religieux et on se rend compte que toutes ces libertés, ça fait perdre un peu de sens à notre société.* »

Quel bel exemple de retrouvailles du sens que ces musulmans qui attachent solidement leurs filles et leurs femmes et contrôlent avec une vigilance extrême leurs comportements !

Pour les Suisses non-adeptes de Mahomet, « *un musulman pratiquant est un terroriste potentiel* ». Terroriste peut-être pas, mais menacé par l'intégrisme, toutes les recherches (hors celles du GRIS qui se garde bien de chercher quoi que ce soit qui s'éloigne de ses convictions) le montrent.

Mallory Schneuwly-Purdie est-elle choquée de voir apparaître des burkas à Paris ? Pas de quoi s'inquiéter, répond-elle, il ne s'agit que de jeunes élèves qui provoquent pour se sentir exister. L'expansion de la burka dans toute l'Europe lui a échappé.

L'opposition aux minarets en Suisse ? Incompréhensible ! « *On reproche aux musulmans de ne pas être assez présents (où a-t-elle vu ce reproche ?) et quand ils se montrent, on leur demande de se cacher. (...) Si un musulman veut être enterré ici selon le rite musulman, c'est parce qu'il veut vivre et mourir ici. Si la femme veut porter le voile ici, c'est qu'elle veut rester musulmane tout en voulant s'intégrer. Et nous, on prend cela comme un refus d'intégration (...).* »

Afin que ces évidences se répandent, il est nécessaire d'informer, mais en évitant les vérités qui dérangent: « (...) *Dire qu'à cause de l'islam on lapide, on torture, c'est dangereux. (...) On ne dit pas qu'un génocidaire rwandais a tué parce qu'il est catholique.* »

Mais le génocidaire n'a jamais invoqué le catholicisme pour justifier ses crimes.

Sur la voie de l'intégration ?

Le verre n'est ni vide ni plein. Selon le seul sondage réalisé à ce jour à notre connaissance, certaines convictions exprimées par les musulmans de Suisse peuvent inquiéter, d'autres rassurer. Ce qui est certain, c'est que des efforts d'intégration sont nécessaires pour des populations à l'arrivée récente et à la culture éloignée de la nôtre. Depuis quelques années, des tabous tombent, des réalités logiques s'imposent et un certain angélisme s'estompe.

Les musulmans sont en progression spectaculaire: 57 000 en 1980, 311 000 en 2000 (dernier recensement). On estime qu'ils sont aujourd'hui près de 400 000. Une partie importante de cette augmentation s'explique par le regroupement familial.

En Suisse, 57% des musulmans viennent de l'ex-Yougoslavie (Albanais du Kosovo principalement), et 20% de Turquie. Près de 150 000 ont moins de 25 ans. Si 12% des musulmans vivant en Suisse ont un passeport helvétique, ce chiffre est de 30% à Genève, dont on connaît l'ouverture. (1)

On peut imaginer, vu l'évolution des législations sur l'immigration, que l'augmentation future de la population musulmane

sera désormais plus faible, et due principalement à la démographie encouragée et à la tendance d'une partie des musulmans à aller chercher des conjoints dans leur pays d'origine.

Loin des propos tendancieux de nos universitaires, *L'Hebdo* a voulu savoir, par le biais d'un sondage, ce que pensent les musulmans de Suisse des convictions et comportements liés à l'islam intégriste. Les résultats ont paru en décembre 2004. (2) Les réponses réfutent quelques leitmotifs qu'on avait cru fondés et que répètent notamment les chercheurs du GRIS. L'une de ces fables veut que seuls 10 à 15 % des musulmans présents en Suisse sont pratiquants. Dans le sondage, ils sont plus de 60 % à se dire « très ou assez pratiquants ». Ce taux n'est pas différent parmi les croyants balkaniques dont on nous assurait que leur dévotion frôlait le zéro.

Autre révélation, ce sont les jeunes qui sont les plus nombreux à pratiquer: deux sur trois. Une recherche auprès des Français d'origine immigrée fait le même constat: ce sont les jeunes qui fréquentent le plus les lieux de culte. Et ce sont eux qui expriment les convictions les plus intolérantes et sexistes. (3) L'intégration avance au pas du crabe.

Certains résultats sont réconfortants. Les trois quarts des sondés ne trouvent pas dérangeant qu'une musulmane épouse un non-musulman (ce qui contredit un des résultats du GRIS), et plus des deux tiers acceptent qu'un musulman puisse changer de confession. Seuls 9 % condamnent la fréquentation du café pour les musulmanes sans la compagnie d'un homme, environ un sur cinq les piscines mixtes et les discothèques.

Certaines réponses ne sont pas aussi positives. Une musulmane doit-elle porter le foulard ? Un peu plus d'un tiers (35 %) disent non. Un cinquième répondent résolument oui (le taux le plus élevé vient des musulmans turcs), et 45 % choisissent la rubrique « indifférent ».

Pourtant, près de la moitié seraient heurtés par une interdiction du port du voile pour les élèves, 42 % pour une enseignante, 40 % pour une caissière et 36 % pour une fonctionnaire. Un résultat qui confirme ce que chacun a pu observer: l'acceptation croissante du port du foulard.

Près d'un tiers des sondés estiment que le respect de la charia et de la loi suisse sont aussi importants l'un que l'autre. C'est un peu

stupéfiant lorsqu'on sait à quel point les valeurs fondamentales des démocraties sont opposées aux préceptes de la charia.

Les partisans du renvoi d'un enseignant approuvant la lapidation sont à peine plus de 50 %, soit seulement un sur deux.

Enfin, la moitié des sondés se sentent très bien ou assez bien représentés par ceux qui en Suisse s'expriment en leur nom, mais seulement 23 % en Suisse romande. Une pierre dans le jardin des intégristes arabophones.

L'Hebdo voit dans ces résultats une bonne raison d'être rassuré. Avec raison si la dynamique va dans le sens de l'ouverture. À tort si le mouvement est inverse, ce qui semble bien être le cas, tant en Suisse qu'en Europe et dans le monde. Dans notre pays, un seul mouvement musulman s'affirme ouvertement partisan de notre système politique et de nos valeurs, le Forum suisse pour un islam progressiste, basé à Zurich. Il ne compte qu'une centaine de membres.

Un autre organisme aurait pu le renforcer. Il a été présenté le 20 septembre 2006 à l'Université de Genève et s'appelle Association suisse des musulmans pour la laïcité. Misant sur la tolérance, il compte représenter « *cette majorité silencieuse qui ne se reconnaît pas dans le discours des représentants religieux* » et permettre aux musulmans de Suisse de mieux s'intégrer. Mais sa seule préoccupation semble de combattre l'UDC et pas les intégristes qui la font prospérer. L'association ne compte d'ailleurs pas entrer en conflit avec des personnalités telles que Tariq Ramadan, car celui-ci adopte une posture religieuse. « *Les deux démarches sont donc complémentaires* », affirme Shoreh Zaewi, vice-présidente. (4) Intégrisme religieux et défense de la laïcité complémentaires ?

Toujours est-il que la vision d'une Suisse gangrenée par l'islamophobie a du plomb dans l'aile, tant de la part des musulmans eux-mêmes que de celle des Suisses. Selon le même sondage de *L'Hebdo*, seuls 20 % des musulmans disent avoir été au moins une fois discriminés au nom de leur confession, et 84 % se considèrent comme bien acceptés en Suisse. Et ceci, trois ans après le 11 septembre.

Cette absence de vision discriminatoire est confirmée par la population suisse dans un sondage du *Blick* du 28 novembre 2004: 76 % des Suisses, toutes confessions confondues, considèrent que les musulmans ne sont pas une menace pour le pays.

Plus de la moitié des Suisses (53 %) se disent favorables au port du foulard (36 % opposés). Cette ouverture, les intégristes la menacent chaque jour un peu plus.

Les cultures évoluent

Si le mot « racisme » est utilisé de manière à créer la plus grande confusion, celui de « culture » connaît aussi une acception très vague. Et surtout, l'adhésion au « respect des cultures » fait désormais partie du langage politiquement correct. Mais qu'implique cette injonction ?

En Suisse, Ueli Leuenberger, avec la collaboration du journaliste Alain Maillard, a écrit un livre à propos des Albanais du Kosovo. (5) Ueli Leuenberger a fondé et dirigé durant six ans l'Université populaire albanaise (UPA) de Genève, il est aujourd'hui conseiller national et président des Verts suisses. Dans cet ouvrage, il décrit la culture kosovare. On en citera un bref aperçu.

Environ 150 000 Kosovars vivent dans notre pays, surtout en Suisse alémanique, soit quelque 10 % de la population du Kosovo. Ueli Leuenberger observe que les hommes boivent et fument, se rendent peu à la mosquée, mais observent le ramadan. Les femmes et filles ne sont généralement pas voilées, mais elles sont très contrôlées. Mariages arrangés, voire mariages forcés, sont fréquents. Une émission de *Temps présent* a confirmé ce constat. (6).

Les femmes qui ont immigré, nous dit Ueli Leuenberger, sont souvent cloîtrées à la maison et apprennent rarement la langue de leur région d'accueil. Elles restent cantonnées aux rôles ménager et éducatif et ne peuvent suivre la scolarité de leurs enfants. Les filles doivent rester vierges jusqu'au mariage et sont incitées à se marier tôt. Peu de Kosovars autorisent le mariage d'une fille ou d'un fils avec un(e) non-Kosovar(e), et l'organisation de la vie quotidienne se fait dans de multiples domaines – social, sportif, de loisirs – entre « nationaux ». « À quelques exceptions près, les Kosovars n'essaient pas de comprendre la société suisse ou d'y jouer un rôle actif », remarque le Vert.

Le respect de cette culture comme celui des autres est nécessaire. Mais pas l'adhésion à tout ce qu'elle inclut. C'est le propre des cultures que de comprendre des éléments positifs, et d'autres qui s'opposent à un idéal démocratique, égalitaire et humaniste, idéal qui caractérise nos sociétés. Les cultures ne cessent de se transformer, l'évolution est un de leurs traits communs.

Les cultures européennes ont connu une très grande évolution dans les années 1970 et 1980, avec la lutte victorieuse contre le patriarcat, l'homophobie, le nationalisme guerrier, l'intolérance religieuse, etc. Des valeurs que la Déclaration universelle des droits de l'homme avait déjà en bonne partie incluses.

Pour s'intégrer en Suisse, les immigrés doivent eux aussi renoncer à des composantes négatives de leur culture. Le pouvoir des hommes sur les femmes ou le racisme que transmettent de nombreuses ethnies et nationalités, par exemple. Ou encore l'excision. Mais les ombres culturelles sont rarement reconnues et l'Occident, coupable de tant de maux, se fait immédiatement traiter d'impérialiste et d'arrogant s'il les mentionne et se reconnaît ainsi quelque vertu. La critique est exclusivement réservée aux immigrés eux-mêmes. Et cette critique s'exprime de préférence à l'occasion de préoccupations spécifiques. Ainsi, l'Association solidarité femmes africaines de Genève se consacre au VIH/sida. Elle écrit dans son flyer: « *En Afrique, les jeunes filles sont souvent contraintes de se marier avec des hommes plus âgés. La violence physique et les mutilations sexuelles ont un impact majeur sur la santé des femmes. (...) La difficulté, voire l'impossibilité pour les femmes de refuser ou négocier un rapport sexuel non protégé les rend plus vulnérables (...).* » C'est aussi à l'occasion de la défense des « 520 » requérants d'asile vaudois que certains traits culturels ont été rappelés par ces derniers, par exemple qu'une femme seule et divorcée qui serait renvoyée verrait sa vie ruinée, car elle serait rejetée.

Les immigrés africains, kosovars, turcs, arabes viennent de sociétés beaucoup plus conservatrices que les nôtres, culturellement bien plus lointaines que les Italiens ou les Portugais qui les ont précédés. L'effort d'intégration culturelle est d'autant plus grand.

Ces dernières années, quelques tabous sont tombés et des vérités finalement peu surprenantes sont apparues. Par exemple, que les mariages arrangés ou forcés sont devenus une réalité dont il faut absolument se préoccuper. Ou que les maris violents sont plus souvent étrangers (ce qui est logique, puisqu'il existe un lien fort entre patriarcat et violence conjugale). Ou encore que les délinquants sont proportionnellement plus souvent étrangers que Suisses, notamment parmi les jeunes Kosovars. Il existe de toute évidence un lien entre ces mères recluses à la maison, ignorantes de la langue, des codes et des valeurs du pays dans lequel elles vivent, et les dérapages de leurs enfants.

Les enfants de la deuxième vague d'immigration (Portugais, Kosovars, population non-européenne) rattrapent plus lentement leur retard socio-économique que la précédente (Italiens et Espagnols), constate une étude de l'Office des migrations. (7) Parmi les handicapés à une bonne scolarité, les chercheurs citent une langue étrangère parlée par les deux parents à la maison (c'est le cas des couples dont les deux membres sont nés à l'étranger) ou un nombre élevé de frères et sœurs. « *Il apparaît que le fait de vivre dans une famille nombreuse a un impact négatif sur les performances scolaires des enfants.* » Les classes spécialisées destinées aux enfants qui ne peuvent pas suivre la scolarité normale reçoivent un nombre très élevé de ces enfants (un sur huit est originaire de l'ex-Yougoslavie ou de la Turquie), en partie cependant par un mécanisme inconscient de préjugés des enseignants.

Ces constats rendent difficilement contestable l'obligation d'apprendre la langue du pays d'accueil. Non seulement par les immigrés, mais aussi et surtout par les immigrées. C'est sur elles que devraient se concentrer certaines mesures d'intégration, autant pour leur avenir que pour celui de leurs enfants.

Doit-on cacher ces réalités afin d'éviter que l'UDC ne s'en empare pour des combats xénophobes ? La progression de la droite dure démontre que les nier y conduit quand même. Et les nier garantit presque à coup sûr qu'on n'en trouvera pas les remèdes.

Conclusion: pour un débat démocratique

« *Aucune culture n'a le droit de priver les femmes de leurs droits fondamentaux.* » Cette phrase a-t-elle été prononcée par notre conseillère fédérale socialiste ? Non, par Karin Keller-Sutter, radicale. Car à gauche, personne ne semble se soucier du problème de l'intégrisme islamique. Ses porte-parole enseignent pourtant des valeurs contraires à celles de cette frange progressiste. Ils prônent le rejet de nos sociétés, la séparation, l'endogamie, l'absence de liberté de conscience, la séparation des sexes, le marquage des femmes et leur relégation dans l'espace privé. Ils invoquent sans exégèse des textes qui acceptent l'esclavage et condamnent les transgresseurs au fouet, aux amputations, à la mort, à la lapidation. Ils refusent la rencontre des cultures, l'échange religieux... Et les sapins de Noël à l'école, parce que l'idée qu'un enfant puisse trouver quelque séduction au christianisme est pour eux un cauchemar.

Ils déguisent leur intolérance en doléances progressistes, voire multiculturalistes. Mais ils s'opposent au mélange dans la vie comme dans la mort. Pour eux, le métissage est une menace, le mariage avec un occidental ou un athée une calamité, la contamination par des non-musulmans un danger permanent.

À propos, voyez-vous souvent des femmes en foulard au théâtre, au cinéma, aux conférences, aux expositions ?

Mais pour une grande partie de nos forces progressistes, dans toute l'Europe, les victimes du rejet et de la discrimination, ce sont eux. Ces adeptes de l'équité sont prêts pour donner raison aux critiques intégristes à retirer tout signe judéo-chrétien de l'espace public. En décembre 2007, la ministre belge de la Justice, une socialiste, a fait retirer les décorations de Noël du Palais de justice de Bruxelles

au motif qu'elles pourraient heurter la sensibilité des musulmans. Mais les prêcheurs et leurs disciples luttent eux pour que l'islam puisse s'exposer davantage dans l'espace public: foulards, cimetières, nourriture, mosquées, minarets, etc.

Les intégristes réussissent à faire passer leurs contempteurs pour des islamophobes. Pourtant, les dégâts humains de leur propre vision du monde sont visibles. Des filles musulmanes élevées dans notre environnement égalitaire souffrent du sort qu'ils leur réservent. Quel soutien rencontrent-elles de notre part ?

Ces chefs de file font aussi comme s'il était incompréhensible qu'une certaine méfiance naisse devant les milliers de personnes assassinées au nom de l'islam et du Coran, en Europe et ailleurs. *Ce n'est pas l'islam*, se contentent-ils d'affirmer en guise d'explication. Comment peuvent-ils imaginer effacer ainsi cette méfiance ?

Ces intégristes sont encore une minorité, c'est sûr, mais les minorités bardées de certitudes sont plus efficaces que les majorités silencieuses. Surtout lorsque celles-ci sont manipulées avec constance et talent.

Notre société, elle, enseigne dans ses écoles que les être humains sont égaux entre eux, qu'aucune religion n'est supérieure à une autre. Notre démocratie accueille des étrangers de tous horizons et en grand nombre (presque un habitant de Genève sur deux est étranger), célèbre la multiculturalité, aide d'innombrables associations à intégrer les personnes en difficulté, assure le gîte, le couvert et les soins à l'ensemble de sa population (une première dans l'histoire), a supprimé la peine de mort et les châtiments corporels, se bat contre les traitements inhumains et dégradants partout dans le monde et sans aucune discrimination. Protège les minorités.

Cette face de lumière, les intégristes réussissent à la gommer, même à nos propres yeux.

Davantage encore: ils ont contribué à faire renaître et prospérer dans toute l'Europe une extrême droite de plus en plus virulente, contraire à cet humanisme. Et celle-ci leur fournira longtemps encore des occasions de dénoncer l'«islamophobie» de l'Occident.

Leur souci permanent devant l'intolérable ou la barbarie, avant même le moindre sentiment d'empathie pour les victimes, c'est de dédouaner l'islam. Les déferlements de violence dus à des musulmans sont toujours attribués à un autre coupable: les Américains, les sionistes, les gouvernements de leurs pays, les dessinateurs, ceux

qui dénoncent la violence de l'islam, etc. L'autocritique leur est totalement étrangère.

Ils manifestent la même absence de critique envers leurs textes. Ces affirmations qu'ils ne contiennent que paroles de paix et d'ouverture à l'autre alimentent aussi la méfiance.

Mais dire cela simplement et publiquement, c'est encore aujourd'hui se faire taxer d'islamophobe, voire comme le rédacteur en chef du *Schweizer Illustrierte*, de raciste. Il est temps de refuser cette accusation et même ce mot, de même que les anathèmes qui tiennent lieu d'argument; il est temps de débusquer l'hypocrisie et le mensonge; de refuser de céder devant l'intolérance et les pressions, de cesser de plier devant des accusations faites au nom d'une religion qui dans aucun des pays qu'elle régit n'offre une aussi large liberté de conscience et de culte que la nôtre.

Les intégristes ne sont pas les ennemis des féministes et des démocrates, ce sont leurs adversaires politiques. Ils doivent apprendre les règles du débat démocratique, et le fait que leurs idées, leur religion, leurs comportements n'ont aucune raison d'échapper à la critique. La démocratie concerne tous les mouvements, toutes les Églises, toutes les doctrines. Mettre en cause des textes religieux, condamner ceux qui propagent en leur nom des préceptes considérés comme inacceptables est un droit fondamental. Les intégristes doivent cesser d'insulter, de menacer, voire d'agresser ceux qui exercent ce droit.

Quant aux démocrates, défenseurs de droits universels, il est grand temps qu'ils abandonnent leur complaisance et leurs propos lénifiants qui dédouanent l'islam et ses tribuns de toute responsabilité.

Il est temps, la votation des minarets en donne l'occasion, d'ouvrir un débat de fond, un vrai, sur ces musulmans intégristes qui posent problème. C'est ce que j'espère ardemment, au nom des valeurs qui fondent nos sociétés.

Genève, décembre 2008

Références

I

Islamophobie, bienfaisant fléau

Défense des liberticides

1. *La condition des musulmans en Suisse*, Fawzia al-Ashmawi, CERA Éditions, Genève 2001, 135 p., pp. 115-130
2. *24 heures*, 21.05.2004
3. *Dieu des chrétiens, Dieu des musulmans. Des repères pour comprendre*, François Jourdan, Édition de l'Œuvre, 2007, 207 pages, p. 35

Renoncer à l'islam est-il un crime?

1. RSR, 21.07.2006
2. *Le danger de l'apostasie et la lutte contre la zizanie*, Y. al-Qaradawi: 30 décembre 2002, islamophile.org
3. *Le Temps*, 21.03.2006, *Le Matin*, 26.03.2006
4. *L'Echo magazine*, 06.09.2007
5. *Le Temps*, 31.03.2006

II

Les femmes en point de mire

Tous pour le foulard

1. *Tribune de Genève*, 13.04.1995
2. *Frère Tariq, discours, stratégie et méthode de Tariq Ramadan*, Caroline Fourest, éd. Grasset, 2004, 425 p., p. 212
3. *L'Illustré*, 22. 11 1989
4. *Tribune de Genève*, 18.09.1996
5. *Migros Magazine*, 05.10.2004; *La Liberté*, 27.01.2004, *Le Matin Dimanche*, 12.02.2006
6. *Frère Tariq*, op. cit. p. 186
7. *Peut-on vivre avec l'islam. Le choc de la religion musulmane et des sociétés laïques et chrétiennes*, J. Neiryneck & T. Ramadan, éd. Favre, 1999, p. 91

Islamophobie ou légitime défiance ?

8. *Tribune de Genève*, 25.10.2006
9. *Le Courrier*, 25.10.1996
10. *Le Matin*, 12.03.2006
11. *Monitoring misanthropy and right wing extremist attitudes in Switzerland, an exploration study*, recherche sur l'extrême droite en Suisse dirigée par Sandro Cattacin, www.unige.ch/ses/socio, 2005
12. *Le Courrier*, 06.09.2006
13. *La Liberté*, 29.11.2003
14. *Bulletin Mode d'emploi No 16*, Fondation de réinsertion de personnes au chômage, décembre 2003, Lausanne

Contrôle de la sexualité féminine

1. *Forum*, RSR1, 22.03.2006; *Le Matin* et *Le Courrier* 23.03.2006, *Le Temps* 25.03.2006
2. *Le Vif-L'Express*, 29.08.2008
3. *Migros Magazine*, 05.10.2004
4. *L'Hebdo*, 16.10.2008
5. *Français comme les autres? Enquête sur les citoyens d'origine maghrébine, africaine et turque*, Sylvain Brouard et Vincent Tiberj, Sciences Po, 2005, p. 157
6. *Quelle intégration des filles musulmanes dans les cours d'éducation physique, de natation, dans les camps de ski et d'autres camps scolaires ?* Birgitta Bischoff, étude réalisée pour le Bureau cantonal vaudois d'égalité entre femmes et hommes, juillet 2004
7. *Le Matin Dimanche*, 12.02.2006
8. *Le Temps*, 25.03.2006
9. *Le Matin*, 22.01.2008
10. *Femina*, 18.06.2006
11. *Tribune de Genève*, 01.06.2002
12. *Le Matin Dimanche*, 28.05.2006
13. *Le Temps*, 31.05.2006
14. *Le Courrier*, 06.08.2008
15. *Le Matin dimanche*, 10.12.2006
16. *Tribune de Genève*, 13.04.1995
17. *Tribune de Genève*, 27.01.2004
18. *24 heures*, 08.04.2004

La discrimination des sexes, un dogme intouchable ?

1. Françoise Gianadda, *Le Temps*, 20.04.2004
2. *Peut-on vivre avec l'islam ?* op. cit. pp. 89-126 notamment
3. *Frère Tariq*, op. cit., notamment p. 215

4. *Le Matin Bleu*, 06.06.2008
5. *Le Courrier*, 24.04.2004
6. *Le Matin Dimanche*, 10.12.2006

III

Excision: attention, on pourrait blesser

1. *Female genital mutilation*, rapport du secrétariat de l'OMS pour la 61^e assemblée mondiale, 20 mars 2008.
2. *New York Times*, 20.01.2008
3. *Peut-on vivre avec l'islam?*, op. cit. p. 123
4. *Tribune de Genève*, 16.06.2004
5. *Le Temps*, 20.04.2004
6. *Le Courrier*, 19.10.2007

IV

Le terreau idéologique

L'intégrisme version douce, pour musulmans d'Europe

1. *Recueil de fatwas-Avis juridiques concernant les musulmans d'Europe. Alimentation, mœurs, divorce, famille, finances, prédication, prière, mariage, conversion, zakât, éducation*, Éd. Thawid, 2002, 188 p.
2. *Swissinfo*, 25.04.2004
3. *Ligue des musulmans de Suisse*, communiqué, 19.10.2004

L'intégrisme version dure, pour musulmans majoritaires

1. *Le licite et l'illicite dans l'islam*, Youssef Qaradhawi, traduit par Salaheddine Kechrid, Éd. Al Qalam, 2005, 363 p. (1^{re} édition, 1992)
2. *L'esclavage en terre d'islam*, Malek Chebel, Éd. Fayard, 2007, p. 497

V

Lieux obscurs

La Ligue des musulmans de Suisse

1. *La Liberté*, 20.09.2004
2. *La Liberté*, 11, 12 et 15.05.2007
3. *Le Matin*, 17.09.2007

La mosquée genevoise, cœur intégriste

1. *Le Temps*, 30.08.2004
2. *Le Matin*, 06.04.2008
3. *Tribune de Genève*, 19.09.2006
4. *L'Arabie saoudite en question*, Antoine Basbous, éd. Perrin, 2002, 186 p., p. 147
5. Radio suisse romande, *Radio Public*, 21.07.2006
6. *Le Temps*, 03.04.2004
7. Radio suisse romande, *Forum*, 23 et 24 mars 2003
8. *Le Courrier*, 11.03.2006
9. *Les femmes dans l'islam, un monde caché*, Géraldine Brooks, traduit par Jacqueline Lahana, Éd. Belfond 1995, 324 p., p. 76
10. *Le Temps* du 30.06.2004
11. *Le Temps* et *Le Courrier*, 30.06.2004
12. Traduction d'un article du quotidien hollandais *De Volkskrant*, 14.11.1998
13. *Le Matin*, 10.12.2005 et *Tribune de Genève*, 09.12.2005
14. *Tribune de Genève*, 07.02.2003
15. *Le Monde*, 14.05.2006
16. *Tribune de Genève*, 20.05.2003
17. Protestinfo, 09.08.2007
18. *20 Minutes*, 24.09.2007

Le Centre islamique du fondamentalisme

1. Version rapidement disparue du site, mais reproduite dans la Décision de la commission de recours du personnel enseignant de l'instruction publique du 15.03.2004.
2. *La Miséricorde en islam*, Éd. Tawhid 2003, 102 p., pp. 48-54
3. *Le Matin Dimanche*, 13.10.2002
4. Réactions: *Tribune de Genève*, 12.10.2002; *Le Temps*, 20.09.2002, 16 et 17.10.2002
5. Décision de la Commission de recours du personnel enseignant de l'instruction publique du 15.03.2004.
6. *L'Islam et la dérive de l'Occident*, Éd. Maison d'Ennour, Paris, 2001, 122 p.
7. *La femme en Islam*, Éd. Maison d'Ennour, Paris, 1996, 61 p.
8. *L'Islam et la dérive de l'Occident*, pp. 92-111
9. *Tribune de Genève*, 17.10.1996
10. *Tribune de Genève*, 24.11.2004

La Suisse et l'extrémisme

1. Rapport du gouvernement sur l'extrémisme, août 2004
2. *Le Temps*, 19.04.2004
3. Swissinfo, 20.04.2004
4. *Le Temps*, 30.11.2004 et 04.12.2004.
5. *Le Matin*, 13.05.2008
6. *Le Temps*, 14.05.2008
7. *Le Courrier*, 05.05.2008
8. *Le Matin Dimanche*, 04.05.2008
9. *Les Protocoles des Sages de Sion*: ouvrage datant de la fin du XIX^e siècle. Il décrit un complot de «sages» juifs visant à prendre le pouvoir et à dominer le monde. Le livre comprend les comptes rendus d'une vingtaine de réunions secrètes exposant les moyens de cette prise de pouvoir: violences, ruses, guerres, révolutions. Il s'agit d'un faux, écrit par un antisémite russe. Hitler l'a abondamment utilisé dans sa propagande contre les juifs. Ce texte est largement diffusé en Palestine et dans les pays arabes (Arabie saoudite, Syrie, Jordanie, Égypte, Liban, etc.) et dans les groupes islamistes, comme s'ils s'agissait d'un document véridique.
10. *Le Courrier*, 05.05.2008

VI**L'Europe et les femmes face au défi**

1. *Tribune de Genève*, 20.08.2007
2. *Le Figaro*, 08.03.2006
3. Poindebasculecanada.ca. Texte original Sara Hassan, *Telegraph* 31.12. 2008
4. *Le Temps*, 23.11.2004 et 12.08.2004

VII**Quand les censeurs réduisent notre liberté d'expression****Caricature genevoise**

1. *Le Courrier*, 19.08.1994
2. *Le Courrier*, 22.08.1994
3. *Le Courrier*, 20.08.1994

Caricature fribourgeoise

1. *La Liberté*, 21.01.2004
2. *La Liberté*, 13.02.2004
3. *La Liberté*, 30.09.2004

Islamophobie ou légitime défiance ?

Caricatures danoises

1. *Le Matin Dimanche*, 12.02.2006
2. *Le Temps*, 02.02.2006, *24 heures*, 03.02.2006, Radio suisse romande, 02.02.2006
3. *L'Hebdo*, 16.02.2006
4. *L'Arabie saoudite en question*, Éd. Perrin, 2002, 186 p., p. 17
5. *Le Courrier*, 24.11.2001
6. *L'Hebdo*, 16.02.2006
7. www.tariqramadan.com
8. *SonntagZeitung*, 12.02.2006
9. *Le Matin Dimanche*, 17.02.2008
10. *Le Monde*, repris par *Le Temps*, 03.02.2006
11. *Le Temps* et *Tribune de Genève*, 09.11.2000

VIII

L'islamofolie gangrène l'ONU

1. *Les Nations désunies. Comment l'ONU enterre les droits de l'homme*, Malka Markovich, Éd. Jacob-Duvernet, Paris, 2008, 180 p.

Doudou Diène: «Place à l'islam»

1. «Rapport du rapporteur spécial sur les formes contemporaines de racisme, de discrimination raciale, de xénophobie et de l'intolérance qui y est associée.» Site du CDH
2. *Le Courrier*, 22.09.2007
3. *Les Arabes, les femmes, la liberté*, Sophie Bessis, Éd. Albin Michel, 2007, 170 p.

IX

L'interdiction des minarets symbole d'intolérance ?

Les minarets, l'extrême droite et Hafid Ouardiri

1. Oumma.com, 13.06.2007
2. *Le Temps*, 22.07.2006, *Le Courrier*, 12.09.2006
3. Edicom, 18.12.2007

X

Que pense la majorité silencieuse ?

Un GRIS pas très clair

1. Site du GRIS, www.gris.info
2. *Le Temps*, 21.03.005

3. *Le Courrier*, 28.10.2005
4. *La Liberté* et *Le Courrier*, 28.10.2005. Voir aussi datés du même jour 24 heures, *Tribune de Genève* et *Le Matin*
5. *24 heures*, 22.11.2004
6. *Panorama de l'islam en Suisse*, Schneuwly et Lathion, revue *Boèce*, avril-juin 2003, Éd. Saint-Augustin
7. *Le Courrier*, 30.12.2006 et www.elwatan.com
8. *Les politiques jouent sur la peur de l'islam*, 09.01.2007.
Voir aussi www.euro-islam.info/country-profile

Sur la voie de l'intégration ?

1. *Tribune de Genève*, 22.11.2004
2. *L'Hebdo*, 09.12.2004
3. *Français comme les autres ?* Op. cit., pp. 79-94
4. *Le Matin*, 24.09.2006
5. *Les damnés du troisième cercle, les Kosovars en Suisse, 1965-1999*, Ueli Leuenberger & Alain Maillard, Éd. Metropolis, 1999, 141 p.
6. *Kosovars en Suisse: la loi du clan*, Télévision suisse romande, *Temps présent*, 16.03.2006
7. *Problèmes d'intégration des ressortissants étrangers en Suisse*, Office des migrations, juillet 2006

Annexe 1

Repères

Le Coran

Le Coran regroupe les révélations faites par Allah à Mahomet au VII^e siècle après J.-C. Il est divisé en chapitres appelés sourates, elles-mêmes composées de versets. On ne connaît pas exactement la chronologie des révélations. Certains versets, de même que les titres des sourates, restent obscurs, même pour les spécialistes. Il n'y a fréquemment aucun lien apparent entre deux versets successifs. Le Coran est destiné, comme l'indique son nom, à être récité. Il a été écrit durant les trente ans qui ont suivi la mort de Mahomet (lui-même illettré).

Beaucoup de versets font référence à des événements de la péninsule arabique à l'époque du Prophète et aux groupes qu'il combat, idolâtres, chrétiens, juifs.

De nombreux versets prêchent le pardon et la miséricorde, et Mahomet se fait parfois poète. Un effort d'interprétation a été entrepris par les autorités religieuses jusqu'au X^e siècle. Depuis, la faculté d'adaptation est bloquée ou utilisée par des réformateurs qui n'ont aucune audience parmi les fidèles.

Durant les années 50-70 du XX^e siècle, l'islam s'ouvrait à la modernité, et la condition des femmes s'améliorait. La Révolution iranienne de 1979 a donné un coup d'arrêt à cette dynamique, et l'intégrisme a peu à peu étendu son emprise sur l'ensemble du monde musulman. Seul le Maroc a progressé juridiquement, de manière spectaculaire. Le roi a donné aux femmes un statut presque équivalent à celui des Tunisiennes. Mais dans ces deux pays aussi, l'obscurantisme gagne du terrain.

Denise perd son sexe

Denise Masson est l'une des traductrices du Coran en français, version acceptée par l'Université égyptienne d'al-Azahr, référence du sunnisme. Les théologiens se sont-ils sentis vexés de devoir accepter la version d'une femme ? Craignaient-ils la contagion ? Toujours est-il qu'ils l'ont obligée à signer «D. Masson». Son préfacier Jean Grosjean se prête avec complaisance aux louanges de D. Masson tout en indiquant les prénoms mâles (y compris le sien). Elle-même suit la consigne: « nous », « on », « le traducteur »... Impossible pour le non-initié de savoir qu'il s'agit d'une femme.

La sunna

C'est l'ensemble des propos et actes de Mahomet (les hadith) réunis durant les deux cents ans qui ont suivi la mort du prophète. C'est, avec le Coran, la source du droit musulman. Les récits sont censés avoir été transmis par l'entourage du Prophète de génération en génération. Ils ont été recueillis par des spécialistes et regroupés dans des recueils. Six d'entre eux furent reconnus par la communauté musulmane, et une discipline importante consista à remonter la filière de la transmission et à regrouper les hadith en trois catégories: sûrs, probables, peu fiables. Ils n'ont pas été confirmés sur le plan historique, ils relèvent de la foi. Certains spécialistes estiment même que Mahomet n'a jamais existé.

La charia

C'est l'ensemble des prescriptions auxquelles les musulmans doivent se soumettre dans leur vie religieuse et sociale. Sa construction s'est terminée au XII^e siècle. La charia définit par exemple les conditions de répudiation de la femme par le mari (le contraire n'existe pas), confirme la polygamie, la double part d'héritage pour l'homme, le concubinage avec les esclaves. Elle définit le type de gravité des délits et les sanctions et châtiments associés (main coupée des voleurs, lapidation pour adultère, mort pour les homosexuels et les apostats, etc.).

Et beaucoup d'autres choses moins révoltantes et même belles pour les esprits éclairés du XXI^e siècle.

La charia montre cependant le degré d'emprise du religieux sur le quotidien et même l'intimité des croyants. Elle recommande d'épiler pubis et aisselles des femmes, elle instruit sur quoi et comment

manger, la manière de se vêtir, de saluer ceux que l'on rencontre. Elle énumère les actes répréhensibles ou condamnables, et parmi ces derniers, porter des vêtements de soie, utiliser des vases d'argent et d'or, faire des représentations figurées, mais n'indique pas toujours des sanctions si ces préceptes ne sont pas suivis.

La charia n'a plus été revue à la lumière de l'évolution des esprits et des pratiques.

Frères musulmans, frères Ramadan

Les Frères musulmans sont les leaders du monde intégriste d'aujourd'hui. Ce mouvement très anti-occidental a été fondé en 1928 en Égypte par le grand-père des Ramadan, Hassan al-Banna (1906-1949). Hani et Tariq Ramadan, sont particulièrement fiers de cette filiation.

Le leader de l'indépendance égyptienne Gamal Abdel Nasser a tenté de s'allier aux Frères musulmans. Il raconte que la première condition que lui a posée al-Banna a été d'instaurer l'obligation du port du voile. Le fondateur des Frères musulmans inaugure l'ère du combat contre l'Occident, contre sa domination, mais aussi contre ses mœurs, ses valeurs et ses libertés. Les Frères musulmans se sont progressivement tournés vers le radicalisme et pour beaucoup vers le terrorisme. En septembre 2006, emboîtant le pas au président iranien, le chef spirituel des Frères musulmans d'Égypte qualifiait l'Holocauste de « mythe ».

En Suisse romande, ce sont surtout des leaders de cette mouvance idéologique que l'on entend.

Annexe 2

Le Coran et les femmes

Le Coran est-il un livre féministe ? Beaucoup d'intégristes l'affirment. Pour son époque, il était en effet assez progressiste quant aux droits des femmes, qui en avaient fort peu. Encore que Mahomet ait été demandé en mariage par une riche veuve et « cheffe d'entreprise », ce qui montre que des femmes libres et disposant de leur fortune existaient. Khadijah et Mahomet ont vécu fidèles durant un quart de siècle. Après la mort de sa première femme, le Prophète a eu une dizaine d'épouses, des concubines et des esclaves.

Sauf rares exceptions, le Coran s'adresse à Mahomet ou aux hommes (au sens masculin), et celui qui parle est Allah.

Les hommes : un cran au-dessus

« Les hommes ont autorité sur les femmes, en vertu de la préférence que Dieu leur a accordée sur elles, et à cause des dépenses qu'ils font pour assurer leur entretien. (...) » *sourate IV, verset 34*

« (...) Quant à elles, elles ont des droits équivalents à leurs obligations, conformément à la bienséance. Mais les hommes ont cependant une prédominance sur elles ». *II-228*

Le voile

« Et dis aux croyantes de baisser leurs regards, de garder leur chasteté, et de ne montrer de leurs atours que ce qui en paraît et qu'elles rabattent leur voile sur leurs poitrines. » *XXIV-3*

« O Prophète ! Dis à tes épouses, à tes filles et aux femmes des croyants, de se couvrir de leurs voiles : c'est pour elles le meilleur moyen de se faire connaître et de ne pas être offensées (...). » *XXXIII-59*

Châtiment

« Appelez quatre témoins que vous choisirez contre celles de vos femmes qui ont commis une action infâme [forniqué]. S'ils témoignent, enfermez les coupables jusqu'à leur mort dans des maisons, à moins que Dieu ne leur offre un moyen de salut. » *IV-15*

Épouses et esclaves

« (...) Il est permis d'épouser deux, trois ou quatre, parmi les femmes qui vous plaisent, mais si vous craignez de n'être pas justes avec celles-ci, alors une seule, ou des esclaves (...). » *IV-3*

« [Vous sont interdites] parmi les femmes, les dames [qui ont un mari], sauf si elles sont vos esclaves en toute propriété... » *IV-24*

« N'épousez pas de femmes polythéistes (...). Une esclave croyante vaut mieux qu'une femme libre polythéiste (...). Ne mariez pas vos filles à des polythéistes (...). » *II-221*

« Et n'épousez pas les femmes associatrices tant qu'elles n'auront pas la foi, et certes, une esclave croyante vaut mieux qu'une associatrice, même si elle vous enchante. Et ne donnez pas d'épouses aux associateurs tant qu'ils n'auront pas la foi, et certes, un esclave croyant vaut mieux qu'un associateur même s'il vous enchante. Car ceux-là les associateurs invitent au Feu; tandis qu'Allah invite, de par Sa Grâce, au Paradis et au pardon (...). » *II-221*

« Vos femmes sont pour vous un champ de labour; allez à votre champ comme vous le voudrez... » *II-223*

« Admonestez celles dont vous craignez l'infidélité; reléguez-les dans des chambres à part et frappez-les. Mais ne leur cherchez plus querelle si elles vous obéissent... » *IV-34*

Divorce et répudiation (l'un ou l'autre selon les traductions)

« La période d'attente [délai avant que la répudiation ne soit effective] sera de trois mois, même pour celles de vos femmes (...) qui ne sont pas pubères. » *LXV-4*

«Les femmes répudiées attendront trois périodes avant de se remarier (...) mais si leurs maris désirent la réconciliation, ils ont le droit de les reprendre durant ce temps (...).» *II-228*

«La répudiation peut être prononcée deux fois. Reprenez donc votre épouse d'une manière convenable, ou bien renvoyez-la décemment.» *II-229*

«Quand vous aurez répudié vos femmes et qu'elles auront atteint le délai fixé, ne les empêchez pas de se remarier avec leurs nouveaux époux (...).» *II-232*

Maux féminins

«Et ils t'interrogent sur la menstruation des femmes. Dis: c'est un mal. Éloignez-vous donc des femmes pendant les menstrues, et ne les approchez que quand elles sont pures...» *II-222*

Héritage

«Voici ce qu'Allah vous enjoint au sujet de vos enfants: au fils, une part équivalente à celle de deux filles. (...).» *IV-11 et IV-176*

Témoignage

«(...) Demandez le témoignage de deux témoins (...). Si vous ne trouvez pas deux hommes, choisissez un homme et deux femmes (...). Si l'une des deux femmes se trompe, l'autre lui rappellera ce qu'elle aura oublié (...).» *II-182*

Annexe 3

Le Coran et les autres religions

Une fatwa contre les violences

Voici un exemple de manipulation qui devrait inciter chacun à vérifier à la source les citations du Coran que leur prodiguent généreusement les intégristes.

Une fatwa a été édictée le 6 novembre 2005 durant les émeutes des banlieues par l'Union des organisations islamiques de France (UOIF, mouvance des Frères musulmans dont l'un des conférenciers préférés est Hani Ramadan). La fatwa est censée appeler les jeunes au calme: *« Dans plusieurs versets du Saint Coran, Dieu blâme la destruction et le désordre et rejette ceux qui les accomplissent. Il dit au verset 64 de la Sourate 5 « Allah n'aime pas les semeurs de désordre ».*

Vraiment ? Consultons le Coran.

Voici ce que dit Allah dans le verset en question:

« Et les Juifs disent: « La main d'Allah est fermée ! » Que leurs propres mains soient fermées, et maudits soient-ils pour l'avoir dit. Au contraire, Ses deux mains sont largement ouvertes: Il distribue Ses dons comme Il veut. Et certes, ce qui a été descendu vers toi de la part de ton Seigneur va faire beaucoup croître parmi eux [les juifs] la rébellion et la mécréance. Nous avons jeté parmi eux l'inimitié et la haine jusqu'au Jour de la Résurrection. Toutes les fois qu'ils allument un feu pour la guerre, Allah l'éteint. Et ils [les juifs] s'efforcent de semer le désordre sur la terre, alors qu'Allah n'aime pas les semeurs de désordre. »

Le verset explique donc que les juifs sèment le désordre sur la terre et qu'Allah n'aime pas les juifs, car Allah n'aime pas les semeurs de désordre. CQFD.

Le reste de la fatwa, avec ses versets tronqués, est à l'avenant.

Dans le Coran, les versets qui fustigent les autres religions et les « non-croyants » (soit les non-musulmans: infidèles, polythéistes, associateurs, mécréants, etc.) sont très nombreux. Exemples:

«Et tuez les infidèles, où que vous les rencontriez.» *II-191*

«Nous jetterons l'épouvante dans le cœur des incrédules parce qu'ils ont associé à Dieu ce à quoi nul pouvoir n'a été concédé. Leur demeure sera le Feu. Quel affreux séjour pour les impies !» *III-151*

«Afin qu'Allah purifie ceux qui ont cru, et anéantisse les mécréants.» *III-141*

«Certes, ceux qui ne croient pas à Nos Versets (le Coran), Nous les brûlerons bientôt dans le Feu (...).» *IV-56*

«Ils aimeraient vous voir mécréants, comme ils ont mécru: alors vous seriez tous égaux ! Ne prenez donc pas d'alliés parmi eux, jusqu'à ce qu'ils émigrent dans le sentier d'Allah. Mais s'ils tournent le dos, saisissez-les alors, et tuez-les où que vous les trouviez; et ne prenez parmi eux ni allié ni secourer. » *IV-89*

«Les croyants qui s'abstiennent de combattre – à l'exception des infirmes – et ceux qui combattent dans le chemin de Dieu, avec leurs biens et leurs personnes, ne sont pas égaux ! Dieu préfère ceux qui combattent avec leurs biens et leurs personnes à ceux qui s'abstiennent de combattre. (...) Dieu préfère les combattants aux non-combattants et il leur réserve une récompense sans limite.» *IV-95*

«La récompense de ceux qui font la guerre contre Dieu et Son messager, et qui s'efforcent de semer la corruption sur la terre, c'est qu'ils soient tués, ou crucifiés, ou que soient coupées leur main et leur jambe opposées, ou qu'ils soient expulsés du pays (...).» *V-33*

«Vous qui croyez, ne prenez pas pour alliés les juifs et les chrétiens (...).» *V-51*

«Mahomet est le prophète de Dieu. Ses compagnons sont violents envers les impies, bons et compatissants entre eux (...).» *XLVIII-29*

«Aux juifs, Nous avons interdit toute bête à ongle unique. Des bovins et des ovins, Nous leur avons interdit les graisses, sauf ce que portent leur dos, leurs entrailles, ou ce qui est mêlé à l'os. Ainsi les avons-Nous punis pour leur rébellion. Et Nous sommes bien véridiques.» *VI-146*

«[Rappelez-vous], quand Allah vous promettait qu'une des deux bandes sera à vous. Vous désiriez vous emparer de celle qui était sans

armes, alors qu'Allah voulait par Ses paroles faire triompher la vérité et anéantir les mécréants jusqu'au dernier (...).» VIII-7

«(...) Je vais jeter l'effroi dans les cœurs des mécréants. Frappez donc au-dessus des cous et frappez-les sur tous les bouts des doigts.» VIII-12

«(...) Dieu est terrible dans son châtement envers celui qui se sépare de Dieu et de son Prophète.» VIII 13

«Et combattez-les jusqu'à ce qu'il ne subsiste plus d'association, et que la religion soit entièrement à Allah.» VIII-39

«Si tu voyais, lorsque les Anges arrachaient les âmes aux mécréants ! Ils les frappaient sur leurs visages et leurs derrières [en disant]: goûtez au châtement du Feu. (...).» VIII-50

«Les pires bêtes, auprès d'Allah, sont ceux qui ont été infidèles (dans le passé) et qui ne croient donc point [actuellement] (...).» VIII-55

«Donc, si tu les maîtrises à la guerre, inflige-leur un châtement exemplaire de telle sorte que ceux qui sont derrière eux soient effarouchés. Afin qu'ils se souviennent.» VIII-57

«Que les mécréants ne pensent pas qu'ils Nous ont échappé. Non, ils ne pourront jamais Nous empêcher (de les rattraper à n'importe quel moment).» VIII-59

«Ô Prophète, incite les croyants au combat. S'il se trouve parmi vous vingt endurants, ils vaincront deux cents; et s'il s'en trouve cent, ils vaincront mille mécréants, car ce sont vraiment des gens qui ne comprennent pas.» VIII-65

«Un prophète ne devrait pas faire de prisonniers avant d'avoir prévalu [mis les mécréants hors de combat] sur la terre (...).» VIII-67

«Après que les mois sacrés expirent, tuez les associateurs où que vous les trouviez. Capturez-les, assiégez-les et guettez-les dans toute embuscade (...).» IX-5

«Combattez ceux qui ne croient ni en Allah ni au Jour dernier, qui n'interdisent pas ce qu'Allah et Son messenger ont interdit et qui ne professent pas la religion de la vérité, parmi ceux qui ont reçu le Livre,

jusqu'à ce qu'ils versent la capitation par leurs propres mains, après s'être humiliés.» IX-29

«Les juifs ont dit: Uzaïr est fils de Dieu ! Les chrétiens ont dit: le Messie est fils de Dieu! Telle est la parole qui sort de leurs bouches; ils répètent ce que les incrédules disaient avant eux. Que Dieu les anéantisse ! Ils sont tellement stupides!» IX-30

«Si vous ne vous lancez pas au combat, Il vous châtierra d'un châ-timent douloureux et vous remplacera par un autre peuple (...).» IX-39

«Ô Prophète, lutte contre les mécréants et les hypocrites, et sois rude avec eux (...).» X-73

«Ô vous qui croyez ! Combattez ceux des mécréants qui sont près de vous; et qu'ils trouvent de la dureté en vous. Et sachez qu'Allah est avec les pieux.» IX-123

«Nous avons décrété pour les Enfants d'Israël, (et annoncé) dans le Livre: «Par deux fois vous sèmerez la corruption sur terre et vous allez transgresser d'une façon excessive.» XVII-4

«Et dis: la vérité émane de votre Seigneur. Quiconque le veut, qu'il croie, et quiconque le veut, qu'il mécroie. Nous avons préparé pour les injustes un Feu dont les flammes les cernent. Et s'ils imploront à boire on les abreuvera d'une eau comme du métal fondu brûlant les visages... » XVIII-29

«Voici deux clans adverses qui se disputaient au sujet de leur Seigneur. À ceux qui ne croient pas, on taillera des vêtements de feu, tandis que sur leurs têtes on versera de l'eau bouillante (...).» XXII-19

«Qui fera fondre ce qui est dans leurs ventres de même que leurs peaux.» XXII-20

«Et il y aura pour eux des maillets de fer.» XXII-21

«Toutes les fois qu'ils voudront en sortir [pour échapper] à la détresse, on les y remettra et (on leur dira): goûtez au châ-timent de la Fournaise.» XXII-22

«Allah a maudit les infidèles et leur a préparé une fournaise. » XXXIII-64

«Aujourd'hui, j'ai rendu votre Religion parfaite; j'ai parachevé ma grâce sur vous. » V-3

Tous nos titres et nouveautés
www.editionsfavre.com